

Madagascar

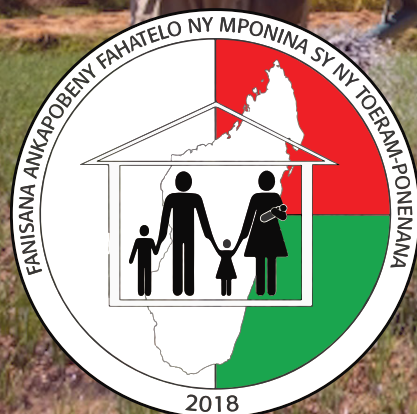


Octobre 2021



CONSEIL NATIONAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
CELLULE CENTRALE D'EXECUTION DU RECENSEMENT

TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-3)



RAPPORT THEMATIQUE SUR LES RESULTATS DU RGPH-3

THEME 16 :

MENAGES AGRICOLES A MADAGASCAR





EQUIPE DE COORDINATION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	ROMALAHY	Isaora Mandé Zefania	Directeur Général de l'INSTAT
2	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales
3	RANDRIANANTENAINA	Harintseheno Tovonirina	Coordonnateur de la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement
EQUIPE DE REDACTION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAZAFIMAMONJY	Philémon	Analyste principal, Démographe
2	RANDRIANJANAKA	Niaina	Analyste principal, Statisticien
3	RAMIZASON	Veromanitra Noelle	Analyste principal
EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	NOUETAGNI	Samuel	Conseiller Technique Principal du recensement
2	NGANAWARA	Didier	Consultant, Expert en analyse des données du recensement
EQUIPE D'INFORMATIENS ET DE SPECIALISTES EN SIG			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RANDRIAMAHEFA	Hery Moreno	Informaticien SIGiste
2	SOLOFONANAHARY	Harivelo Mario	Informaticien
EQUIPE DE RELECTURE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAKOTOMANANA	Faly Hery	Analyste principal, Statisticien
2	RAZAFIMAMONJY	Philémon	Analyste principal, Démographe
3	RANDRIANANTENAINA	Harintseheno Tovonirina	Coordonnateur de la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	XI
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XIII
LISTE DES CARTES.....	XV
LISTE DES ACRONYMES.....	XVII
AVANT-PROPOS.....	XIX
RESUME.....	XXI
LISTE DES INDICATEURS.....	XIII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	3
1.1. CONTEXTE.....	3
1.1.1. Contexte géoclimatique et écologique.....	3
1.1.2. Contexte sociopolitique.....	4
1.1.3. Contexte économique.....	7
1.1.4. Contexte socioculturel.....	7
1.1.5. Contexte programmatique.....	8
1.1.6. Contexte environnemental.....	9
1.2. REVUE DE LA LITTERATURE.....	9
1.2.1. Approche sociodémographique.....	9
1.2.2. Approche socioculturelle.....	10
1.2.3. Approche économique.....	10
1.3. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS ET INDICATEURS.....	11
1.3.1. Définition des principaux concepts.....	11
1.3.1.1. Concepts relatifs aux ménages.....	11
1.3.1.2. Concepts relatifs à l'Agriculture.....	12
1.3.2. Variables d'analyse.....	13
1.3.3. Indicateurs.....	13
1.4. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	14



- 1.4.1. Limites des données 14
- 1.4.2. Evaluation interne 14
 - 1.4.2.1. Couverture des variables utilisées pour l’analyse 14
 - 1.4.2.1. Couverture des variables utilisées pour l’analyse 14
 - 1.4.2.2. Qualité des données sur l’âge du chef de ménage 15
- 1.4.3. Evaluation externe 18
 - 1.4.3.1. Qualité des données sur la taille de ménage 18
 - 1.4.3.2. Qualité des données sur le sexe du chef de ménage 19

CHAPITRE 2 : VOLUME ET REPARTITION SPATIALE DES MENAGES

AGRICOLES 20

- 2.1. VOLUME GLOBAL 20
 - 2.1.1. Volume et répartition selon le milieu de résidence 20
 - 2.1.2. Volume et répartition selon la région 20
 - 2.1.3. Volume et répartition selon la région et le milieu de résidence 22
 - 2.1.4. Volume et répartition selon la région et la branche d’activité 22
- 2.2. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PAR BRANCHE ET TYPE 24
 - 2.2.1. Répartition des ménages de la branche agriculture par type de culture 24
 - 2.2.2. Répartition des ménages de la branche élevage par type 29
 - 2.2.3. Répartition des ménages de la branche pêche par type 30

CHAPITRE 3. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

AGRICOLES 34

- 3.1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES 34
 - 3.1.1. Taille de ménage 34
 - 3.1.2. Typologie du ménage 35
- 3.2. CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE 35
 - 3.2.1. Age et sexe du chef de ménage agricole 36
 - 3.2.2. Niveau d’instruction du chef de ménage agricole 36
 - 3.2.3. Statut migratoire du chef de ménage agricole 37
 - 3.2.4. Statut matrimonial du chef de ménage agricole 37
 - 3.2.5. Statut d’occupation du chef de ménage agricole 38
- 3.3. CONDITIONS DE VIE DES MENAGES 39
 - 3.3.1. Nature du toit d’habitation 39
 - 3.3.2. Statut d’occupation du terrain où le logement est bâti 40



3.3.3. Accès à l'eau de sources améliorées.....	41
3.3.4. Accès à l'électricité.....	41
3.3.5. Accès à la communication audiovisuelle et à la télécommunication.....	42
3.3.6. Possession de moyen de transport.....	44
CHAPITRE 4 : MENAGES AGRICOLES SPECIFIQUES	45
4.1. MENAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'EXPLOITATION MIXTE	45
4.1.1. Volume et répartition par région de résidence.....	45
4.1.2. Caractéristiques des chefs de ménage.....	46
4.2. MENAGES PRINCIPALEMENT AGRICOLES	48
4.2.1. Volume et répartition par région de résidence.....	48
4.2.2. Caractéristiques des chefs de ménage.....	50
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
ANNEXES.....	I





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Taux de non-réponses des variables de catégorisation.....	15
Tableau 1.2. Taux de non-réponses des variables d'intérêt.....	15
Tableau 1.3. Formules de calcul des sommes des effectifs Au, Bu et Cu.	16
Tableau 1.4. Indice de BACHI correspondant aux âges des chefs de ménage homme.....	17
Tableau 1.5. Indice de BACHI correspondant aux âges des chefs de ménage femme.....	17
Tableau 2.1. Répartition (en %) de ménages agricoles selon le milieu de résidence.....	20
Tableau 2.2. Répartition des ménages agricoles selon la région de résidence.....	21
Tableau 2.3. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le milieu de résidence.....	22
Tableau 2.4. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et la branche d'activité.....	23
Tableau 2.5. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le type de culture.....	26
Tableau 2.6. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le type d'élevage.....	30
Tableau 2.7. Répartition (en %) des ménages selon la région de résidence et le type de pêche.....	32
Tableau 3.1. Répartition (en %) des ménages agricoles par leur taille, selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	35
Tableau 3.2. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population correspondante par type selon le milieu de résidence.....	35
Tableau 3.3. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	36
Tableau 3.4. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	37
Tableau 3.5. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut migratoire selon le milieu de résidence et le sexe.....	37
Tableau 3.6. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut matrimonial selon le milieu de résidence.....	38
Tableau 3.7. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut d'occupation selon le milieu de résidence.....	38
Tableau 3.8. Répartition (en %) des ménages agricoles par nature de la toiture de leur logement selon la région.....	40
Tableau 3.9. Répartition (en %) des ménages agricoles propriétaires de leur logement d'habitation par statut d'occupation du terrain sur lequel le logement est bâti selon la région.....	41
Tableau 3.10. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population concernée ayant accès à l'eau de sources améliorées, à l'électricité et aux deux à la fois et selon la région.....	42
Tableau 3.11. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population concernée selon le type d'équipements de communication audiovisuelle et d'équipements de télécommunication et la région.....	43
Tableau 3.12. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population correspondante possédant de moyen de transport selon le type et la région.....	44



Tableau 4.1. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région de résidence et le type d'exploitation mixte.....46

Tableau 4.2. Répartition (en %) des ménages agricoles de type mixte par milieu de résidence selon les caractéristiques sociodémographiques de leurs chefs.47

Tableau 4.3. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles selon l'âge de la population active occupée considérée et la région.49

Tableau 4.4. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence51



LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.I

Tableau A.2. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut d'occupation selon le milieu de résidence.I

Tableau A.3. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence (population active occupée âgée de 12 à 59 ans)II

Tableau A.4. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence (population active occupée âgée de 12 à 69 ans)III





LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Répartition de l'effectif des chefs de ménage selon l'âge et selon le sexe.....	16
Graphique 1.2. Répartition de l'effectif des chefs de ménage selon le sexe et les groupes d'âges quinquennaux.....	18
Graphique 1.3. Répartition des proportions des ménages selon leur taille entre 1993 et 2018.....	19
Graphique 1.4. Evolution des proportions des ménages malgaches selon le sexe du chef de ménage entre 1993 et 2018.....	19
Graphique 2.1. Proportion de ménages agricoles selon la région de résidence.	21





LISTE DES CARTES

Carte 2.1. Ménages pratiquant les Cultures industrielles	27
Carte 2.2. Ménages pratiquant les cultures de rente.....	28
Carte 2.3. Ménages pratiquant la petite pêche marine.....	33





LISTE DES ACRONYMES

AEP	: Agriculture, Elevage et Pêche
CER	: Communauté Economique Régionale
CIN	: Carte d'Identité Nationale
CM	: Chef de Ménage
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe)
CREAM	: Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
CUS	: Centre Urbain Secondaire
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EPM	: Enquête Périodique auprès des Ménages
FAO	: Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture)
FORMAPROD	: Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
GCU	: Grand Centre Urbain
INSTAT	: Institut National de la Statistique
MDG	: Madagascar
PADR	: Plan d'Action de Développement Rural
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Plan National de Développement
PNF	: Programme National Foncier
PSAEP	: Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SADC	: Southern Africa Development Community (Communauté de Développement de l'Afrique Australe)
SRAT	: Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
WRI	: World Ressources Institute (Institut des ressources mondiales)





AVANT-PROPOS

À l'instar des deux opérations qui l'ont précédées, le RGPH-3 nous fournit les informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que sur les conditions d'habitation et de bien-être des ménages jusqu'au niveau géographique le plus fin. Pour cette raison, il faut saluer les efforts entrepris par toutes les parties prenantes du projet pour avoir réalisé le recensement de 2018 qui va combler une lacune importante sur la connaissance de la population de Madagascar dynamique depuis quelques années.

Cette publication relative au thème « Ménages agricoles à Madagascar », qui fait partie intégrante de la série de produits du RGPH-3, traite un des principaux thèmes d'analyse couverts par le plan de publication des résultats de cette opération statistique.

Eu égard aux attentes qui y sont liées, ces résultats vont incontestablement avoir une portée plus grande en termes d'opportunités de valorisation des résultats notamment auprès des utilisateurs. Il s'agit, entre autres, du gouvernement, des

collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des milieux scientifiques (universités et institutions de recherche) qui pourraient y trouver une plus grande richesse des produits pour les besoins de la prise de décision, de la planification du développement, du suivi/évaluation des projets et des programmes de recherches scientifiques.

Ce rapport d'analyse thématique est le fruit d'une œuvre collective mettant à profit la contribution des compétences nationales, à la fois multidisciplinaires et multisectorielles, et des experts internationaux. Je tiens à adresser mes remerciements et félicitations à toutes personnes qui ont contribué à sa production.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance aux Partenaires au développement de Madagascar : la Banque mondiale, le Système des Nations Unies (UNFPA et UNDP), l'Union Européenne et l'USAID, qui ont appuyé le RGPH-3 tout au long du processus de sa réalisation.



Le Directeur Général de l'Institut National de la
Statistique


ROMALAHY Isaora Mandé Zefania



En définitive, les ménages agricoles à Madagascar méritent une attention particulière de la part des décideurs politiques et des intervenants dans ce domaine et dans les domaines connexes. Il est ainsi

fortement recommandé d'améliorer leurs conditions de vie et plus spécifiquement leurs conditions de travail.



RESUME

Le présent rapport vise principalement à fournir des statistiques sur le volume et la répartition spatiale des ménages agricoles à Madagascar identifiés lors de la collecte des données du troisième RGPH réalisé en 2018, ainsi que leur distribution selon chacune des trois branches de l'Agriculture et selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques de leur chef de ménage.

En 2018, Madagascar compte au total 5 060 888 ménages agricoles soit 83,2 % de tous les ménages dont 592 644 ménages (11,7 %) résident en milieu urbain et 4 468 244 (88,3 %) en milieu rural. Les ménages agricoles en milieu urbain représentent près de la moitié, soit 46,3 % de tous les ménages urbains tandis que les ménages agricoles en milieu rural représentent la quasi-totalité soit 93,1 % de tous les ménages ruraux. S'agissant de leur répartition au niveau régional, en termes d'effectif, la région d'Analamanga détient le nombre de ménages agricoles le plus élevé (499 824 ménages). Les régions de Melaky, de Betsiboka et d'Ihorombe disposent le nombre de ménages agricoles les plus faibles avec un effectif inférieur à 100 000 par région. En revanche, en termes de proportion, les ménages agricoles résidant dans ces trois régions représentent respectivement plus de 90 % de tous les ménages contre 55,7 % pour ceux qui résident dans la région d'Analamanga.

En ce qui concerne leur répartition selon la branche, respectivement 77,9 % et 71,3 % investissent dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine de l'élevage tandis que seulement 18,1 % investissent dans le domaine de la pêche.

Pour l'agriculture, 68,6 % des ménages pratiquent la riziculture, l'aliment de base des Malagasy ; 46,0 % cultivent les autres céréales ; 56,3 % cultivent des tubercules et 37,0 % cultivent des légumineuses. Les cultures industrielles et les cultures de rente ne sont pratiquées que par respectivement 27,3 % et 17,1 % des ménages agricoles à Madagascar.

Quant à l'élevage, 36,1 % des ménages à Madagascar pratiquent l'élevage bovin contre 61,2 % pour les volailles, 8,1 % pour les ovins et caprins, et 22,0 % pour l'élevage porcin. L'apiculture n'est pratiquée que par 2,1 % des ménages seulement et la sériciculture par 0,2 %. Pourtant, ceux qui pratiquent l'apiculture représentent 10,6 % des ménages pour la région d'Androy.

S'agissant de la pêche, la petite pêche continentale est la plus pratiquée mais avec seulement 10,9 % des ménages. La pisciculture en étangs et la rizipisciculture occupent le second rang et sont pratiquées respectivement par 4,8 % et 3,8 % des ménages. Toutefois, ces deux types de pêche commencent à gagner de terrain dans les régions du Vakinankaratra, d'Itasy et d'Amoron'i Mania.

Au total, 4 159 612 ménages agricoles pratiquent l'exploitation mixte soit 82,2 % des ménages agricoles, et par ailleurs, 78 % sont des ménages principalement agricoles. Pour ceux qui pratiquent l'exploitation mixte, 61,2 % font la combinaison agriculture et élevage tandis que la combinaison agriculture et pêche est très faible (1,5 %).

En ce qui concerne les caractéristiques des chefs des ménages agricoles, le niveau d'instruction de la majorité ne va pas au-delà du cycle primaire. Ainsi, 74,7 % des ménages agricoles en générale ont un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le cycle primaire; 77,9 % pour ceux qui pratiquent l'exploitation mixte et 82,8 % pour les ménages principalement agricoles. En plus de ce faible niveau d'instruction, 83,8 % sont des travailleurs indépendants pour les ménages agricoles en général dont 87,2 % pour ceux qui pratiquent l'exploitation mixte et 96,7 % pour les ménages principalement agricoles.

En termes de logement, 44,2 % de ces ménages habitent dans des logements dont la toiture est faite des « bozaka » et 20,0 % des tiges ou écorces ou feuilles contre 35,5 % qui vivent dans des logements dont la toiture est faite en tôle ou tuile ou fibrociment. Parmi les ménages propriétaires de leur logement, 56,6 % occupent des terres ancestrales sans titre foncier. On a des taux qui atteignent 76,3 % dans la région d'Anosy, 78,0 % dans la région d'Atsimo Atsinanana, 82,3 % dans la région d'Atsimo Andrefana et 90,9 % dans la région d'Androy. Seulement, 21,6 % des ménages agricoles ont accès à l'eau de sources améliorées et 30,7 % ont accès à l'électricité. Par ailleurs, 41 % ne possèdent pas de poste radio, 86,1 % pour le poste télévision et 59,1 % pour le téléphone mobile. Seulement 1,0 % de ces ménages possèdent de voiture, 3,0 % de moto ou véhicule du même genre et 19,5 % de bicyclette ou cyclo-pousse.





LISTE DES INDICATEURS

Indicateurs	Valeur nationale
Ménages agricoles en général	
Pourcentage des ménages agricoles (ODD023)	83,2
Pourcentage des ménages non agricoles	16,8
Pourcentage de population des ménages non agricoles	13,5
Pratique de l'agriculture	
Pourcentage des ménages pratiquant l'agriculture (ODD023)	77,9
Pourcentage des ménages pratiquant la riziculture (ODD023)	68,6
Pourcentage des ménages pratiquant des cultures industrielles	27,3
Pourcentage des ménages pratiquant des cultures de rentes	17,1
Pratique de l'élevage	
Pourcentage des ménages pratiquant l'élevage (ODD023)	71,3
Pourcentage des ménages pratiquant l'élevage bovin	36,1
Pourcentage des ménages pratiquant l'élevage des petits ruminants	8,1
Pourcentage des ménages pratiquant l'élevage porcin	22,0
Pratique de la pêche	
Pourcentage des ménages pratiquant la pêche (ODD023)	18,1
Pourcentage des ménages pratiquant la petite pêche marine	2,2
Pourcentage des ménages pratiquant la petite pêche continentale	10,9
Pourcentage des ménages pratiquant la pisciculture en étangs	4,8
Pourcentage des ménages pratiquant la rizipisciculture	3,8
Ménages agricoles de type mixte	
Pourcentage des ménages agricoles de type mixte.	68,4
Pourcentage des ménages agricoles pratiquant seulement l'agriculture et l'élevage.	61,2
Pourcentage des ménages agricoles pratiquant seulement l'agriculture et la pêche.	1,5
Pourcentage des ménages agricoles pratiquant seulement l'élevage et la pêche.	0,6
Pourcentage des ménages agricoles pratiquant à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche.	18,9
Ménages principalement agricoles	
Pourcentage des ménages principalement agricoles (Population active 12 ans ou +)	78,2
Pourcentage des ménages principalement agricoles (Population active 12 à 59 ans)	79,1
Pourcentage des ménages principalement agricoles (Population active 12 à 69 ans)	78,4
Taille de ménage et caractéristiques du logement	
Taille moyenne des ménages agricoles	4,4
Pourcentage des ménages dont la toiture du logement est faite de "bozaka"	44,2
Pourcentage des ménages dont la toiture du logement est faite de Tige/Ecorce/Feuille	20,0
Pourcentage des ménages propriétaires légaux du terrain sur lequel leur logement est bâti	25,4
Accès à l'eau de sources améliorées et à l'électricité	
Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité	30,7
Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau de sources améliorées	21,6
Pourcentage des ménages ayant accès à la fois à l'eau de sources améliorées et à l'électricité	10,5
Accès à la communication audiovisuelle et à la télécommunication	
Taux de possession de radio	59,0
Taux de possession de télévision	13,9
Taux de possession de téléphone portable	40,9
Taux de possession d'équipement internet	2,0



Possession des moyens de déplacement et de transport	
Taux de possession voiture	1,0
Taux de possession de moto/scooter/bajaj/quad	3,0
Taux de possession de bicyclette ou cyclo-pousse	19,5

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



INTRODUCTION

A Madagascar, les ménages agricoles au sens large, c'est-à-dire les ménages dont au moins un des membres pratique l'agriculture, représentent 80,6 % de tous les ménages (EPM, 2010). Même en milieu urbain, un peu plus de la moitié des ménages (51,8 %) pratiquent l'agriculture. Par ailleurs, les données montrent que la pratique de l'agriculture ne discrimine pas de façon significative le niveau de pauvreté. Seuls les ménages plus riches se démarquent particulièrement des autres avec une proportion de 61,4 % contre au moins 83 %. En revanche, le niveau d'instruction du chef de ménage discrimine de manière importante la pratique de l'agriculture par le ménage (90 % chez les ménages dirigés par les individus sans instruction contre 31 % chez les ménages dirigés par les individus ayant un niveau d'instruction supérieur). Sur le plan macroéconomique, le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche) représente un pôle essentiel du développement économique du pays. Bien que sa contribution au PIB ait connu une baisse de 6 % entre 2009 et 2018 passant de 30 % à 24 %, le secteur de l'Agriculture occupe près de 80 % de la population active. Il représente le fer de lance de l'économie malgache.

La contribution consistante du secteur de l'Agriculture à l'économie nationale et l'importance du poids démographique des ménages agricoles justifient fort bien l'intérêt que le Gouvernement Malagasy accorde à ce secteur en le classant parmi ses priorités en matière de développement.

Ainsi, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents programmes de développement du secteur agricole requièrent des données et des informations statistiques fiables, pertinentes et actualisées pouvant couvrir la quasi-totalité de la population à des niveaux de désagrégation le plus fins possibles.

L'intégration du volet agriculture, élevage et pêche dans le questionnaire ménage du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2018 répond à cet objectif qui découle de la recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sur la mise à disposition d'une base de sondage pour le Recensement Général Agricole (RGA) de 2020.

L'analyse de cette thématique vise à atteindre les objectifs du RGPH suivants :

- Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- Fournir des statistiques sur les conditions d'habitation des ménages ;
- Constituer une base de données cartographique et fournir des statistiques sur les conditions d'habitation des ménages ;
- Couvrir les besoins essentiels d'information des utilisateurs et permettre une lecture pratique des résultats du RGPH.

La possession des statistiques et des indicateurs à jour et exhaustifs relatifs aux ménages agricoles à un niveau de désagrégation le plus fin possible est indispensable pour une meilleure prise en compte des questions de population dans la conception, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes sur l'Agriculture à Madagascar. Certaines statistiques existantes sur le sujet sont fournies par des enquêtes, mais elles sont limitées par leur significativité à un certain niveau géographique du pays.

L'objectif de cette analyse thématique est de fournir des statistiques sur le volume et la répartition spatiale des ménages agricoles à Madagascar identifiés lors de la collecte des données du troisième RGPH réalisé en 2018, ainsi que leur distribution par type pour chacune des branches (agriculture, élevage et pêche). Ils s'agit aussi d'examiner leur distribution selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage, de s'intéresser aux ménages pratiquant l'exploitation mixte et aux ménages dits principalement agricoles.

Afin d'atteindre cet objectif, ce rapport d'analyse est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre décrit les éléments du contexte permettant de mieux comprendre les résultats d'analyse et traite des aspects méthodologiques. Le deuxième porte sur le volume et la répartition spatiale des ménages agricoles. Le troisième chapitre est consacré aux caractéristiques des ménages agricoles, leurs disparités selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage ainsi qu'à leurs conditions de vie et de travail. Le dernier chapitre porte sur les ménages agricoles spécifiques, examine leur volume et leur répartition par milieu de résidence et par région en tenant compte des caractéristiques de leurs chefs de ménage.





CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre décrit le contexte de l'analyse portant sur les ménages et la population agricoles et traite de la revue de la littérature, des aspects

méthodologiques et notamment la définition des principaux concepts relatifs au thème, les variables d'analyse et l'évaluation de la qualité des données.

1.1. CONTEXTE

Cette section fournit des éléments du contexte susceptibles d'influencer la décision des ménages à pratiquer certains types d'agriculture, d'élevage et de pêche ou de ne pas les pratiquer et d'influencer la taille et la composition des ménages agricoles. Il s'agit plus précisément de contexte géoclimatique

et écologique, sociopolitique, économique, socioculturel, environnemental et international. Des tels éléments permettront de donner un sens aux indicateurs obtenus dans les chapitres consacrés aux analyses.

1.1.1. Contexte géoclimatique et écologique

Traversé par le tropique du Capricorne, Madagascar est une île tropicale de l'Océan Indien Occidental, situé à 400 km du Mozambique avec ses 5600 km de côtes linéaires, 3000 km de rivières et ruisseaux et 2000 km² de lacs soit, 200 000Ha. Sa zone économique exclusive est estimée à 1 140 000 km². Elle est située entre 11° 57' et 25° 30' de latitude Sud et entre 43° 14' et 50° 27' de longitude Est, à cheval sur le Tropique du Capricorne. Sa superficie est d'e 587 401 km² s'étirant sur une longueur de 1600 km du nord au sud et sur près de 600 km de l'ouest à l'Est. Dans l'ensemble, la prédominance du riz en tant qu'alimentation de base dans la culture vivrière a été constatée dans presque toutes les régions de l'île.

pendant la saison humide. De plus, cette zone est propice à la pêche continentale grâce à l'existence de grands lacs notamment les lacs d'Itasy et de Tsiacompaniry. En conséquence, une grande variante de spéculation agricole se développe dans cette région avec la diversité climatique.

Géographiquement, Madagascar peut être divisé en 5 grandes régions :

- Les Hautes-Terres formées par les régions d'Analamanga, d'Itasy, de Bongolava, du Vakinankaratra, d'Amaron'i Mania, de Haute Matsiatra, d'Ihorombe, anciennement appelées les hauts plateaux. Les Hautes-Terres sont délimitées au Nord par la région d'Analamanga, au Sud par la région d'Ihorombe où des pics et des plateaux se succèdent dont leur altitude est comprise entre 800 et 1800 mètres. Des massifs parcourent le pays telle une grande cordillère de 1200 km de long. Sur les Hautes-Terres se succèdent aussi des collines et des vallées favorables à la création de rizières en terrasse. Les plateaux du Centre sont nettement plus froids et plus secs. Grâce à son relief, la région est moins exposée aux cyclones. Par contre, les inondations à répétition dans les parties basses traversées par le fleuve de l'Ikopa sont favorisées par l'intensité de la pluie

- Avec les régions d'Analanjirifo, d'Atsinanana, de Vatovavy Fitovinany et d'Atsimo Atsinanana, la partie Est est composée de forêts et de falaises se jetant dans l'Océan Indien. Etant la partie la plus humide du pays, elle est soumise à une influence océanique et une pluviométrie très importante de par sa position naturelle exposée au vent d'Est et bordée par l'Océan Indien. Elle est aussi régulièrement frappée par des tempêtes tropicales et des cyclones dévastateurs qui occasionnent des ravages considérables dans la région. La meilleure qualité de ses sols est favorable à des cultures variées : cultures vivrières, de rente et industrielle. Ainsi, elle est spécialisée dans les cultures de rente dont le Girofle fait la renommée de la région d'Analanjirifo qualifiée de Capitale du Girofle. Les deux autres types de culture de rente prédominants dans la région sont le café et la vanille, dont la plantation est favorisée par les conditions écologiques de la région. Les cultures de litchis, bananes et agrumes sont adaptées dans la région grâce au climat chaud et humide. Quant à l'élevage, l'élevage bovin est largement répandu dans toutes les régions. Par contre, les pâturages sont limités à cause de reboisements et de forêts. Les petits élevages de volailles sont présents dans presque toutes les exploitations. Quant aux activités liées à la pêche, elles sont surtout



présentes en bordure de mer. Les produits de la pêche sont destinés à la consommation locale, à l'exportation ou à la commercialisation dans d'autres villes de Madagascar notamment à Moramanga, à Antananarivo, et à Antsirabe.

- L'Ouest abritant les régions de Boeny, de Melaky, et de Menabe est essentiellement une zone de savane. A l'intérieur des terres et des mangroves sur les côtes représentant 98 % des mangroves du pays, ces derniers pourvoient en alimentation par la production des ressources halieutiques et par l'agriculture pratiquée autour. Parcourues par de grands fleuves qui se jettent dans le Canal de Mozambique en de longs deltas fertiles, ces régions disposent généralement d'une saison sèche. Malgré cela, l'importance de l'activité rizicole surtout dans le district de Marovoay qui a perdu sa place de 2ème grenier à riz de Madagascar (SRAT Boeny 2016), leur offre les conditions propices pour la mise en valeur des plaines alluviales développées de part et d'autre des rives des fleuves. De plus, la région de Menabe est célèbre pour sa production de paddy de qualité. Sa production en paddy est importante et peut atteindre 200 000 tonnes au minimum (MONOGRAPHIE, CREAM/2013).
- Le Sud (Anosy, Androy, Atsimo Andrefana) est une zone semi-désertique où sévissent le bush et la sécheresse car la pluie y est si rare. Après la riziculture, le manioc est la deuxième culture vivrière de la Région d'Anosy. Le sisal fait partie des produits phares de la région. La pêche aux langoustes fait la réputation de la région d'Anosy. La région d'Androy figure aussi parmi les gros producteurs de manioc en plus de patates douces dont la majorité de la production est consommée comme aliment de base et une partie importante est exportée vers Taolagnaro. La région d'Androy est l'une des rares régions qui produisent plus de maïs que de riz. La région d'Androy est favorable à toutes les spéculations en matière d'élevage surtout par l'élevage de grands et petits ruminants qui sont

des signes extérieurs de richesse et de statut social. Elle détient aussi le tiers de l'effectif de bovidés. Elle est aussi une zone productrice de dindons. La population de la région pratique des activités de pêche côtière et de la pêche en eau douce. En effet, avec ces 200 km de côte, elle offre des produits halieutiques à haute valeur marchande à l'instar des langoustes, crevettes, poissons, ailerons de requin, thons, pieuvres, moules, concombres de mer, algues marines, bourgausses, coquillages et autres.

- Le Nord comprenant les régions de Sava, de Diana, et de Sofia dispose de cuvettes et de plaines enchâssées dans des formations volcaniques, karstiques ou cristallines, et débouchant sur des deltas alluviaux. Dans le cadre de l'agriculture, les trois types de cultures conventionnelles (cultures vivrières, culture industrielle, culture de rente) sont pratiqués dans le Nord. La région de Sava est la région de cultures de rente par excellence. La filière vanille constitue l'une des principales sources de revenu de la région. Par contre, ce sont les cultures industrielles qui tiennent une place importante dans la région de Sofia. Elles concernent principalement le tabac, les arachides, le coton et le café. Dans le cadre de l'élevage, presque tous les types d'élevage sont pratiqués dans la région : bovin, porcine, ovin, caprin et volailles. L'élevage bovin reste le plus pratiqué. Par contre, l'élevage de caprins et d'ovins est plus développé que celui du porcine avec la prépondérance de la religion musulmane dans la région. Dans le cadre de la pêche, la pêche côtière et la pêche continentale sont toutes les deux pratiquées dans la région sauf dans le district d'Andapa pour la région de Sava car il ne se trouve pas dans la zone côtière. Dans la région de Diana, la pêche côtière domine grâce à la longue côte qui longe la région. Elle est destinée à ravitailler prioritairement en poissons frais les consommateurs locaux et transforme sur place les excédents en poissons séchés. La pêche industrielle n'est pratiquée qu'à Nosy Be.

1.1.2. Contexte sociopolitique

Dans les années 2000, l'Etat Malagasy a entrepris une politique de développement rural dans le but d'augmenter la productivité. Ainsi, elle vise à accroître les superficies irriguées tout en préservant le capital naturel. En outre, son objectif est aussi de promouvoir la diversification et la transformation des produits agricoles tout en respectant les

normes internationales de qualité en vigueur. Enfin, elle cherche à gérer de façon transparente et rationnelle les ressources halieutiques et assurer leur pérennité.

Ainsi les politiques agricoles ont tendance à être modifiées au rythme des changements de dirigeants politiques¹. Chaque politique agricole ne



cible que des programmes et projets ponctuels afin d'offrir des solutions immédiates à des urgences. En 2013, le gouvernement du moment a mis en place un Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP) mis en œuvre dès le début de l'année 2015 jusqu'à l'horizon 2025. Visant à « réduire le taux de pauvreté de la population, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour en passant de 82 % à 20 % en 2025, d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6 % s'il n'est que 2,6 % actuellement et de faire progresser les investissements privés dans les trois sous-secteurs ». Le PSAEP comprend 5 programmes :

- Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources ;
- Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de production compétitifs ;
- Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques ;
- Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation ; et
- Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacité des acteurs.

En 2019, le ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) a recensé 34 Projets et Programmes dont 21 en cours, 6 en démarrage, 2 en phase de clôture et 5 en préparation.

Ces Projets et Programmes interviennent selon un ou plusieurs thèmes des 9 thèmes suivants :

- L'appui institutionnel ;
- Le Développement et l'amélioration de la production ;
- Le Développement des Chaînes de valeurs et des filières ;
- Le Développement et la valorisation des infrastructures ;
- La Gestion durable des ressources ;
- La lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- La Promotion de l'agro-industrie et de l'Agribusiness ;
- La promotion de la professionnalisation des services ;
- La sécurisation foncière.

Ainsi, on peut trouver par exemple le projet FORMAPROD œuvrant dans l'appui institutionnel, le Développement et l'amélioration de la production dans les régions d'Alaoatra Mangoro, d'Amoron'i Mania, ... Le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)² en août 2012, et mis en œuvre en 2013, et dont l'objectif principal est

d'améliorer la productivité agricole et d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles par la formation professionnelle des jeunes ruraux. Il y a aussi le projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF) œuvrant pour le développement et l'amélioration de la production, le développement des chaînes de valeurs et des filières ainsi que dans la sécurisation foncière.

D'autres initiatives qui ne sont pas sous tutelle du ministère de l'Agriculture mais agissent dans le domaine rural, agricole entre autres le Plan d'action de développement rural (PADR) qui a visé la mise en œuvre et le suivi des mesures, programmes et projets spécifiques, initié par les structures administratives, avec la participation du secteur privé, des Groupements associatifs Paysans et divers ONG.

En vue d'une politique foncière en articulation avec ces programmes, le Programme National Foncier (PNF)³ a été adopté pour mettre en place les guichets fonciers. Ces derniers consistent à une remise de certificats fonciers afin que les terrains non titrés disposent au moins de la carte foncière. En effet, au niveau de la législation malagasy et de la protection foncière, les dispositions juridiques depuis 1896 jusqu'à l'adoption de la loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 avaient généré une situation paradoxale sur l'appréhension de la notion de propriété, selon la définition de l'article 544 du Code civil⁴, par la population. Elles stipulaient que tous les terrains non titrés appartiennent à l'État, alors que dans la pratique, les terres situées même dans les zones non habitées sont souvent déjà attribuées suivant les droits coutumiers ou traditionnels⁵. Cependant, la loi 2005-2019 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée a mis en place une procédure de reconnaissance de droit d'occupation et de jouissance sur les terres occupées selon les pratiques et coutumes locales⁶.

La sécurisation des droits fonciers est au centre des enjeux pour la mise en œuvre du PSAEP, qu'il s'agisse des droits locaux, des droits secondaires (fermiers, métayers), des droits sur les terrains de l'État, la sécurisation des particuliers. Le Programme National Foncier a dirigé ses actions dans ce sens quoique le programme relatif à la mise en place de guichets fonciers ne se soit effectué que dans les zones rurales et son extension aux villes nécessite une adaptation à la complexité et aux enjeux du contexte urbain⁷.



Par ailleurs, les marchés de vente des terres agricoles sont très restreints à Madagascar : presque les trois quarts des parcelles ont été acquises par héritage tandis que 13 % seulement des parcelles ont été achetées⁸. Cette situation s'explique par la place privilégiée qu'occupe la terre dans la hiérarchie des valeurs. Autre que sa valeur économique, la terre est sacrée pour les Malagasy et possède un caractère quasi religieux⁹ car dans leur croyance, la terre est à la fois la Mère, l'Ancêtre et le Dieu. Il existe un proverbe malagasy qui dit : « Ny tany vadiben-janahary : mihary ny velona, manotrona ny maty » dont la signification correspondrait à trois mythes : le mythe de la terre, épouse du créateur ; le mythe de la terre, mère du premier couple humain, et le mythe de la terre divinité. C'est pour cela que la vente de la terre des ancêtres est encore considérée par la majorité de la population malagasy comme tabou.

De plus, l'accès à la terre sur la Grande île montre une forte inégalité selon le sexe : 15 % seulement des terres sont au nom d'une femme, comparé à 52 % au nom d'un homme¹⁰. L'acquisition de la terre s'effectue en général par la succession ou le transfert d'héritage (autrement dit « lova »). Cet héritage de la terre diffère selon la région. A l'exemple de la région d'Amoron'i Mania¹¹, certaines coutumes ancestrales comme le système « Mamelona anaran-drainy », c'est-à-dire perpétuer le nom de famille, excluent totalement les femmes de tout héritage foncier. Le patrimoine revient de fait au fils aîné de la famille, excluant les enfants de sexe féminin. Sur la côte Sud-est¹² de l'île, si les fils et les filles ont les mêmes droits d'héritage, la terre des femmes revient à leurs familles une

fois qu'elles quittent le village pour se marier. L'esprit dans cette pratique est de donner un rôle important aux pères et aux fils et de conserver les biens dans l'intérêt général de la famille afin de garantir un héritage pour les générations à venir.

¹ Les politiques agricoles à travers le Monde, quelques exemples : cas Madagascar ; Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt France, 2014.

² Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD), Rapport de la mission de supervision, Rapport principal, appendices et annexes, FIDA, 08/12/2014.

³ Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT), Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

⁴ Giulia Franchi, Mamy Rakotondrainibe, Eric Hermann Raparison, Philippe Randrianarimanana. Accaparement des Terres à Madagascar, Septembre 2013, pages 16-26.

⁵ Minten, B., Razafindraibe, R. Mars 2003. Relations terres agricoles – pauvreté à Madagascar, Communication pour la Conférence «Agriculture et pauvreté», Antananarivo.

⁶ Giulia Franchi, Mamy Rakotondrainibe, Eric Hermann Raparison, Philippe Randrianarimanana. Accaparement des Terres à Madagascar, Septembre 2013, pages 16-26.

⁷ Voir Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT), Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

⁸ Minten, B., Razafindraibe, R. Mars 2003. Relations terres agricoles – pauvreté à Madagascar, Communication pour la Conférence «Agriculture et pauvreté», Antananarivo.

⁹ René RARIJAONA, Préface de Jean CARBONNIER ; Le concept de propriété en droit foncier de Madagascar (étude de sociologie juridique) ; UNIVERSITE DE MADAGASCAR, Ed. CUJAS ; Paris ; 1967 ; pp.29-30.

¹⁰ Minten, B., Razafindraibe, R. Mars 2003. Relations terres agricoles – pauvreté à Madagascar, Communication pour la Conférence «Agriculture et pauvreté», Antananarivo.

¹¹ Les Nouvelles, Madagascar. 8 Octobre 2007. Une enquête pour améliorer l'accès des femmes au foncier.

¹² Pronk, C., Evers, Sandra J.T.M. 2007. Complexité de l'accès à la terre dans le sud-est de Madagascar, dans Revue Taloha no. 18.



1.1.3. Contexte économique

Sur le plan économique, le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) constitue le pôle essentiel du développement de Madagascar dans son ensemble, même si sa valeur ajoutée est passée de 24 % du PIB en 2014 à 20 % en 2017. De ce fait, le développement rural et le développement de l'Agriculture en particulier figurent parmi les priorités du gouvernement. La croissance annuelle du secteur Agriculture est passée de 3,2 % en 2014 à -1,0 % en 2017.

De manière générale, la production agricole est fortement orientée vers l'autoconsommation, avec une place prépondérante pour le riz dont la production est estimée à 3.300.000 tonnes en 2018, soit 9 % de plus que 2017, mais 8 % de moins que la moyenne des cinq dernières années (2013-2017).

Le secteur primaire, dont le principal moteur de croissance est la riziculture, est sensible aux impacts des catastrophes naturels. La production nationale de maïs a subi les attaques de chenilles légionnaires d'automne ; elle est estimée à 215.000 tonnes en 2018 soit 24 % de moins qu'en 2017 et 36 % que la moyenne des cinq dernières années (2013-2017). Quant au manioc, deuxième source calorifique, la production est estimée à 2,5 millions de tonnes avec une baisse de 9 % par rapport à la moyenne.

Le secteur agricole constitue également le principal

pourvoyeur d'emplois en milieu rural avec 85 % de l'ensemble des emplois. Cependant, l'agriculture ne génère que de faibles ressources pour les ménages même si elle forme la majeure partie de leurs revenus.

Le secteur agricole a dû aussi faire face à la crise d'origine politique de 2009 et ses impacts. L'aide publique au développement pour le secteur agricole a ainsi été réduite de moitié suite à cet épisode de 2009. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture fait partie des secteurs porteurs prioritaires du PND de Madagascar dans son axe stratégique 3. L'objectif est de promouvoir une pêche et aquaculture durable et de valoriser les produits halieutiques.

Les niveaux d'utilisation des intrants en production végétale et animale (semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale et produits vétérinaires) restent très limités et expliquent en partie les faibles rendements enregistrés dans le secteur agricole. L'offre restreinte combinée à l'étroitesse des systèmes privés de distribution/vente des intrants, contribuent à une disponibilité et un accès limité aux intrants agricoles pour les producteurs.

1.1.4. Contexte socioculturel

A Madagascar, l'agriculture est encore traditionnelle et peu intensive avec des rendements encore très faibles. Les équipements employés pour les exploitations agricoles sont encore des petits matériels et en nombre réduit. Devant la charrue à traction animale, essentiellement des zébus, avec un ratio de 1 charrue pour 4 exploitations agricoles, la bêche (angady en malagasy) constitue le principal instrument de labour¹³.

Le riz a une importance particulière dans la vie quotidienne de la population du pays du fait qu'il constitue l'alimentation de base des malagasy d'où sa première place dans la production agricole du pays, suivis de loin par le manioc et le maïs constituant des aliments de substitut en période de soudure¹⁴. En effet, parmi les cultures vivrières, qui sont dominantes pour le pays, la riziculture, qu'elle soit irriguée ou pluviale, est systématiquement priorisée. Ces cultures, à l'exception du riz pour les moyens et

les grands exploitants qui disposent d'un surplus de production, sont en majorité autoconsommées¹⁵.

L'élevage bovin s'intègre rationnellement à l'agriculture et comme la riziculture, il revêt une valeur culturelle dépassant le cadre purement économique. Le zébu est considéré comme un emblème de la culture malagasy. Dans de nombreuses localités de l'île, la richesse d'un homme se mesure au nombre de zébus qu'il possède. Son bétail est son bien le plus précieux. Dans une partie du Sud du pays, par exemple au pays Mahafaly, lorsqu'une personne meurt, une grande partie de son troupeau sera abattue et les cornes seront exhibées sur son tombeau pour montrer sa richesse¹⁶. La puissance d'une famille se reflète à travers le nombre de zébus en sa possession. Ces us et coutumes encouragent en effet l'élevage bovin dans le pays. De plus, le zébu est encore très utilisé en tant qu'outil de travail, tirant la charrue, dans les campagnes pour labourer les



champs, transporter les récoltes, les marchandises, etc. Il est même possible de voir des charrettes à zébus dans la ville d'Antananarivo, au milieu des voitures, en périphérie des communes rurales.

Toutefois, certaines coutumes constituent un frein voire un obstacle pour l'élevage ou l'agriculture. Comme illustration, dans le Sud de l'île, spécifiquement dans la culture Bara¹⁷, le vol de bétail est une tradition ancestrale. C'est un acte glorieux et courageux, par lequel, le Dahalo (voleur de bétail) prouve sa bravoure et ainsi reçoit les faveurs des belles demoiselles. Mais cette pratique qui s'étend sur l'ensemble du territoire n'est plus perçue aujourd'hui de cette manière. Elle est considérée comme une pratique criminelle et répréhensive. En fait, les « dahalo » sont désormais structurés en bandes organisées prêtes à tout, même à tuer pour voler les biens d'autrui. Ce qui constitue un blocage pour les éleveurs et un obstacle au développement humain.

Malgré cette place incontestable de l'élevage bovin, les autres espèces d'élevage sont aussi exploitées de diverses manières mais leur disparité dans le pays

1.1.5. Contexte programmatique

A Madagascar, les dernières décennies ont vu s'opérer une baisse continue de la qualité de l'environnement, ainsi qu'une régression quantitative des formations naturelles, en particulier la forêt primaire, habitat d'une grande partie de la biodiversité faunistique et floristique qui donne à l'île son caractère unique.

L'érosion est présente sur la quasi-totalité des sols, et entraîne une baisse de fertilité. Le « tavy » qui constitue un système ancestral de production basé sur le défrichement itinérant des forêts naturelles constitue un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement. Le bois de chauffe et le charbon qui se ramènent encore au feu constituent une menace extrêmement grave pour le maintien de l'environnement malgache.

À cette grave situation s'ajoute, le contexte du changement climatique. Le pays se trouve parmi les plus vulnérables au niveau mondial. Plusieurs régions de Madagascar en subissent aujourd'hui les conséquences. Les manifestations sont multiples, la température augmente, l'eau se fait rare, le niveau de la mer monte. Le secteur agriculture, d'une part, connaît une vulnérabilité assez préoccupante au changement climatique. Les agriculteurs souffrent particulièrement de ces phénomènes

peut s'expliquer aussi à travers certaines traditions, plus particulièrement les « fady » ou tabous et/ou interdits. Dans les Hautes-Terres par exemple, les chèvres sont des interdits pour les ethnies « Merina » tant pour l'élevage que pour l'alimentation¹⁸. D'où la faible présence d'élevage caprin dans la province d'Antananarivo, dans la région Analamanga avec seulement 16 000 têtes de caprins et ovins combinés, en 2009 alors que les bovins ont été estimés à 406 000 têtes¹⁹.

¹³ Deuxième rapport national sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), janvier 2009. pp 3-5.

¹⁴ GSDM, Les principales productions agricoles à Madagascar, document pédagogique GSDM/CIRAD n°7.

¹⁵ Cadre de Programmation-Pays (CPP) de Madagascar, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Mai 2014. pp 3-4.

¹⁶ Article de Bernard CONCHON - DÉTOURS Madagascar, Les emblèmes culturels de Madagascar : le zébu et le riz, oct. 2019.

¹⁷ Article : Les différentes ethnies de Madagascar

¹⁸ Jean Pierre DOMENICHINI, La Chèvre et le pouvoir, Première approche historique d'un interdit, pp 92-93.

¹⁹ Monographie régionale, Région Analamanga, CREAM, 2014 p.133.

qui seront amenés à s'amplifier et s'empirer d'année en année, la dépendance aux ressources naturelles s'accroît. Les calendriers agricoles sont bouleversés, les saisons sont peu stables. Les événements extrêmes augmentent. En l'an 2000, le niveau du réchauffement climatique dans la partie Sud de Madagascar était plus important que celui du Nord²⁰. Ce qui expose le Sud de Madagascar à des sécheresses chroniques et la majeure partie de la production agricole à la prolifération des espèces envahissantes comme les chenilles légionnaires provoquant des dégâts à la récolte. Concernant la précipitation, à cause du recul de la saison des pluies, les périodes sèches s'allongent sur les Hautes Terres Centrales et la côte Est. Cette précipitation devient de plus en plus intense dans la partie Ouest. Depuis 1994, les cyclones de forte intensité deviennent plus fréquents. Madagascar a subi des cyclones d'intensité identique au cyclone tropical Geralda (1994) presque tous les 2 ans. Le nombre de cyclones intenses touchant Madagascar a nettement augmenté cette dernière décennie et affectent beaucoup plus le Nord, surtout le Nord-Est du pays mettant en danger les cultures de rente, une des principales sources de devises étrangères.

Par ailleurs, les ressources phylogénétiques



pour l'alimentation et l'agriculture et les parents sauvages des plantes cultivées sont menacées par la dégradation de l'environnement, et par le changement climatique, alors qu'ils peuvent contenir des gènes déterminants pouvant servir à obtenir de

nouvelles variétés agricoles et forestières et à élargir la base génétique.

1.1.6. Contexte environnemental

Depuis les années 80, Madagascar a adhéré à trois groupements régionaux à savoir : la Commission de l'Océan Indien (COI), le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)²¹. Ses adhésions offrent au pays plusieurs opportunités à l'exemple du libre-échange, la baisse des tarifs douaniers, l'accès à un marché plus large afin de mieux stimuler et d'accroître la production locale. Cependant, la réalité montre un autre résultat. Entre 2010 et 2017, la part des exportations de Madagascar vers les pays membres de ces Communautés Economiques Régionales (CER) variaient entre 7 % et 9 % et ne dépassaient pas les 10 %²². En d'autres termes, les exportations du pays résultant de ses échanges avec ces CER sont encore très faibles.

En effet, la plupart des agriculteurs malagasy sont isolés et peu nombreux par rapport aux firmes agroalimentaires qui sont les acheteurs de leurs produits²³. Sur les marchés agricoles africains, l'asymétrie d'information porte à la fois sur la qualité

des produits et sur les prix sur le marché. Les agriculteurs sont en situation d'infériorité et même effacés par les commerçants²⁴. Par conséquent, ils n'auraient pas accès aux marchés internationaux et régionaux au sens de l'intégration régionale c'est-à-dire une région constituée par le regroupement économique de plusieurs pays de proximité géographique à travers des accords où les prix peuvent être plus intéressants.

²¹ RAHELIZATOVO Noro / Centre de Recherches, d'Études et d'Appui à l'Analyse Économique à Madagascar (CREAM), Etude de la compétitivité de Madagascar sur le marché régional de la SADC, Cahier de Recherches en Analyses Economiques N° 13/2009, pp 1-2.

²² Centre de Recherches, d'Études et d'Appui à l'Analyse Économique à Madagascar (CREAM), Comment capitaliser l'intégration régionale (SADC, COMESA, COI) pour l'émergence de Madagascar?, Août 2018, pp 11.

²³ Alex Danau, Julie Flament, Daniel Van Der Steen, « Quelles stratégies pour améliorer le pouvoir de marché des producteurs agricoles ? », Collectif Stratégies Alimentaires, 2011, pp 33-39.

²⁴ Pierrick FRAVAL, « Éléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne », Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire, Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, 2000.

1.2. REVUE DE LA LITTERATURE

Cette section présente succinctement les approches théoriques et empiriques sur les ménages et population agricoles. La littérature relative à cette thématique n'est pas beaucoup, notamment pour le cas de Madagascar. Cependant, quelques

approches théoriques ont été identifiées dans les ouvrages disponibles. Il s'agit des approches sociodémographique, socioculturelle, et économique.

1.2.1. Approche sociodémographique

Cette approche met en relation la pratique de l'Agriculture par un ménage aux caractéristiques sociodémographiques de ses membres. La littérature dans sa quasi-totalité a tendance à assimiler la population agricole à la population rurale. On remarque également que dans les CIN des paysans à Madagascar, la fonction « agriculteur » est attribuée aux hommes tandis que la fonction « éleveur » est attribuée aux femmes. Il semblerait ainsi que le type d'Agriculture pratiqué soit fonction du sexe de l'individu et que le sexe du chef de ménage pourrait influencer le type d'Agriculture pratiqué par son ménage.

Dans la littérature, la rentabilité de l'agriculture est généralement expliquée à l'aide du niveau du capital humain mesuré à partir du niveau d'instruction des agriculteurs. Randrianarison et al. (2016) affirment que « Pour le secteur agricole en particulier, la faiblesse du capital humain constitue une contrainte pour l'amélioration de la productivité dans la mesure où elle freine le transfert de technologie. » Allant dans ce sens, le niveau technique jugé insuffisant des exploitants agricoles est la première des causes de la faible productivité des exploitations agricoles mentionnée par le Ministère de l'Agriculture (2012). Ainsi, en plus du milieu de résidence, il est aussi important de présenter dans cette étude le niveau



d'instruction et le sexe des chefs de ménages agricoles.

1.2.2. Approche socioculturelle

L'approche socioculturelle met l'accent sur les raisons sociales et culturelles qui poussent les ménages à pratiquer un type de culture et/ou d'élevage donné et ainsi que le milieu de résidence, l'ethnie, et le niveau d'instruction du chef de ménage. Selon Gérald (1974)²⁶, la culture de céréales à Madagascar est dominée par le riz parce que c'est la base de l'alimentation des Malgaches et aussi un symbole de sa civilisation. La culture de riz est omniprésente sauf dans le Sud. L'élevage est plutôt dominé par le bovidé du fait que « le bœuf joue un très grand rôle dans la vie religieuse (sacrifices rituels) et sociale (signe extérieur de richesse) des Malgaches non seulement dans les pays de grand élevage extensif mais aussi sur les Hautes Terres. » (Gérald, 1974). Raharolahy (2004) précise que, dans la société traditionnelle malgache, il est souhaitable de posséder un grand nombre de bêtes (bœufs) afin de satisfaire aux rituels coutumiers qu'il est indispensable d'effectuer

1.2.3. Approche économique

L'approche économique se focalise beaucoup plus sur la rentabilité économique de la pratique agricole. La pratique ou non d'un type d'agriculture, d'élevage ou de pêche relève du revenu qu'il génère pour le ménage et aussi de son utilité économique. Raharolahy (2004)²⁵ a évoqué que, dans la société traditionnelle malgache, « ...la possession d'un troupeau constitue un signe extérieur de richesse et de puissance. » pour dire de manière indirecte que l'élevage bovin est économiquement rentable à cette époque. En revanche Gérald (1974) a plutôt évoqué le faible poids du bœuf au développement économique du pays mais il a mis quand-même l'accent sur son utilité dans le piétinage des rizières, le transport des charrettes, et son importance en tant que source monétaire par leur vente à une période de paiement des impôts et lors des autres périodes entraînant des dépenses incompressibles. Mais, des changements ont été constatés ces derniers temps. Randrianarison et al. (2016)²⁷ ont découvert que d'autres types de culture sont devenus sources de

en de multiples occasions et d'ajouter que le bœuf constitue le repas communiel à partager lors de manifestations collectives d'importance. La chair du bœuf constitue ce que l'on appelle le « nofon-kena mitam-pihavanana » la chair/viande qui permet de perpétuer le « fihavanana » (cohésion sociale) du groupe ou d'une communauté donnée. Chez les Betsileo, lors des funérailles et du « famadihana » (retournement des morts), l'abattage d'au moins un bœuf pour accompagner le riz est une pratique habituelle et détermine la place sociale du ménage ou de la famille au sein de la communauté. De même, l'abattage d'un type de volaille constitue une coutume de respect aux visiteurs en passage dans le foyer dont le contraire pourrait être considéré comme une honte. Presque dans toutes les régions du pays, le bœuf est au cœur de la tradition et son importance persiste toujours.

revenus fiables depuis 2006, notamment les épices (girofle, vanille), les crustacés mais aussi les légumes et le pois secs dont le volume d'exportation a doublé depuis 2011. Toujours selon Randrianarison et al. (2016)²⁸, « si auparavant, les exportations du secteur agriculture, élevage et pêche (AEP) de Madagascar ont toujours été dominées par des produits de la pêche, les produits agricoles (produits alimentaires et matière première industrielle) en forment la large majorité actuellement. La tendance s'est inversée à partir de 2008 suite à une augmentation de la demande en épices sur le marché international mais surtout aussi en raison du déclin de la production des principaux produits de pêche exportés. »

²⁵ Le bœuf dans la société traditionnelle malgache, p.3

²⁶ L'agriculture et l'élevage à Madagascar (deuxième article). In: Cahiers d'outre-mer. N°107 – 27^{ème} année, p.279

²⁷ Agriculture et développement rural à Madagascar, p.17

²⁸ Agriculture et développement rural à Madagascar, p.34



1.3. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS ET INDICATEURS

1.3.1. Définition des principaux concepts

Il s'agit de présenter comment les concepts utilisés ont été définis de manière opératoire lors de la collecte des données sur le terrain. Ces principaux concepts

sont alors présentés selon deux catégories à savoir les concepts relatifs aux ménages et ceux qui se rapportent à l'Agriculture.

1.3.1.1. Concepts relatifs aux ménages

Logement : Le logement est le lieu où l'on habite ordinairement ; ce qui sert d'habitation à un ménage. Le logement peut se composer de tout ou partie de bâtiment ou d'un groupe de bâtiments.

Ménage : Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : Un ménage ordinaire est défini généralement comme « un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le Chef de ménage (CM) ou personne de référence ».

Noyau familial ou famille nucléaire : Selon l'Union Européenne²⁹, on entend par noyau familial deux personnes ou davantage qui vivent dans le même ménage et dont les liens sont ceux de mari et d'épouse, de partenaires en partenariat enregistré, de partenaires vivant en union consensuelle ou de parent et d'enfant. La famille se compose donc d'un couple sans enfant ou avec un ou plusieurs enfants, ou d'un parent isolé avec un ou plusieurs enfants. La notion de famille limite les relations entre enfants et adultes aux relations en lien direct (au premier degré), c'est-à-dire entre parents et enfants.

Cette définition semble être adaptée à notre analyse mais il y a un manque de précision. Ainsi, nous avons défini le noyau familial comme étant constitué de deux personnes ou plus dont le lien de parenté de tous les autres membres avec le chef de ménage doit être exclusivement soit conjoint ou conjointe, soit enfant.

Les types de noyau familial possible sont donc :

- Un couple marié sans enfants (chef de ménage + conjoint ou conjointe) ;
- Un couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés (chef de ménage + conjoint ou conjointe + enfants OU chef de ménage avec les deux parents seulement) ;
- Un père avec un ou plusieurs enfants non mariés (chef de ménage homme + enfants OU chef de ménage avec son père seulement) ;
- Une mère avec un ou plusieurs enfants non mariés (chef de ménage femme + enfants OU chef de ménage avec sa mère seulement).

Ménage isolé : Il s'agit de ménage d'une seule personne appelé aussi ménage unipersonnel.

Ménage nucléaire : Un ménage est dit nucléaire lorsqu'il est composé exclusivement d'une seule famille nucléaire. Selon les Nations Unies³⁰, ce type de ménage regroupe les types suivants : i) Famille composée d'un couple marié avec ou sans enfants; ii) partenaire vivant en union libre (maritalement) avec ou sans enfants, iii) père avec enfant(s) ; iv) mère avec enfant(s). Les deux premiers types sont appelés ménages nucléaire complet, le troisième ménage nucléaire monoparental masculin et le dernier ménage nucléaire monoparental féminin.

Ménage élargi : Selon les Nations Unies³¹, un ménage est dit élargi lorsqu'il est composé de l'un ou l'autre des types suivants : i) famille nucléaire (noyau familial) unique avec d'autres personnes apparentées ; ii) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, sans autres personnes ; iii) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes apparentées à l'une au moins d'entre elles ; ou iv) deux personnes ou plus apparentées entre elles, mais dont aucune ne constitue une famille nucléaire.

Ménage composite : Selon les Nations Unies³², un ménage est dit composite ou complexe lorsqu'il est composé de l'un ou l'autre des types suivants : i) famille nucléaire unique avec d'autres personnes dont certaines lui sont apparentées et d'autres ne le



sont pas ; ii) famille nucléaire unique avec d'autres personnes dont aucune ne lui est apparentée ; iii) deux familles nucléaire ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes dont certaines sont apparentées à l'une au moins, d'autres n'étant apparentées à aucune ; iv) deux familles nucléaire ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes dont aucune n'est apparentée à aucune d'entre elles ; v) deux familles nucléaires ou plus, non apparentées entre elles, avec ou sans autres personnes; vi) deux personnes ou plus, apparentées entre elles mais dont aucune ne constitue une famille nucléaire, avec d'autres personnes non apparentées; vii) deux personnes non apparentées seulement.

Eau de sources améliorées : Selon le Ministère de l'Eau³³, « une source d'approvisionnement en eau est dite améliorée lorsque la conception et la construction de l'ouvrage, depuis son point de captage jusqu'à son exhaure, protège suffisamment la source d'eau ou le point d'approvisionnement en eau des contaminations extérieures et que l'eau ainsi collectée peut être qualifiée de potable ou propre à

la consommation. » Il s'agit plus précisément de : i) robinet dans le logement, ii) robinet privé dans la cour, iii) robinet commun dans la cour, iv) robinet public ou borne fontaine publique, v) forage muni de pompe à motricité humaine et vi) puits muni de pompe à motricité humaine. Nous avons retenu cette définition dans le cadre de cette analyse thématique pour la simple raison que l'indicateur obtenu doit servir d'outil d'évaluation du PND et constituer une Baseline pour le PEM.

²⁹ RÈGLEMENT (CE) No 1201/2009 DE LA COMMISSION, 30 novembre 2009, portant mise en œuvre du règlement (CE) no 763/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les recensements de la population et du logement en ce qui concerne les spécifications techniques des thèmes et de leur classification. Journal officiel de l'Union Européenne p. L329/57.

³⁰ Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Deuxième révision, Nations Unies 2009, p.142.

³¹ Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Deuxième révision, Nations Unies 2009, p.142.

³² APrincipes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, deuxième révision, Nations Unies 2009, p.143.

³³ Livret des sources d'approvisionnement en eau, Ministère de l'Eau de Madagascar.

1.3.1.2. Concepts relatifs à l'Agriculture

Ménage pratiquant l'agriculture : Un ménage est considéré comme pratiquant de l'agriculture si un individu de ses membres pratique directement ou indirectement au moins une activité ayant pour objet principalement la culture des terres en vue de la production des végétaux utiles à l'homme et à l'élevage des animaux pour le propre compte du ménage.

Ménage pratiquant l'élevage : Un ménage est considéré comme pratiquant de l'élevage si un individu de ses membres pratique directement ou indirectement l'élevage soit des animaux, soit des oiseaux et soit des insectes gardés ou élevés en captivité, principalement à des fins agricoles à l'exception des animaux aquatiques pour le propre compte du ménage.

Ménage pratiquant la pêche : Un ménage est considéré comme pratiquant de la pêche si un individu de ses membres pratique directement ou indirectement au moins une des activités qui consiste à capturer des animaux aquatiques ou à récolter des végétaux aquatiques "sauvages" pour le propre compte du ménage.

Ménage agricole : Un ménage est dit « ménage agricole » lorsqu'il est pratiquant de l'agriculture ou pratiquant de l'élevage ou pratiquant de la pêche. Plus précisément, un ménage est dit « ménage agricole » si au moins un

individu de ses membres pratique directement ou indirectement au moins une des activités de l'agriculture ou de l'élevage ou de la pêche pour le propre compte du ménage. Le complémentaire des ménages agricoles est appelé « ménages non agricoles ».

Ménage pratiquant l'exploitation mixte : Un ménage est considéré comme pratiquant l'exploitation mixte s'il pratique des activités appartenant à aux moins deux branches du secteur agricole.

Ménage principalement agricole : Un ménage est dit « principalement agricole » lorsque tous les membres actifs occupés âgés de 12ans ou plus qui y résident ont comme activité principale soit l'agriculture, soit l'élevage, soit la pêche et que la branche d'activité appartient à l'une des trois branches de l'Agriculture.

Petite pêche continentale : Toute activité de pêche pratiquée dans les eaux continentales (eaux de surface, généralement douces, se trouvant à l'intérieur des terres, et comprenant les fleuves, les rivières, les lagunes, les lacs, les étangs, les mares, les plaines d'inondation et les autres plans d'eau naturels ou artificiels, permanents ou non) relevant du domaine public de l'Etat, réservée aux personnes physiques de nationalité malagasy, sous juridiction malagasy à l'aide d'embarcations motorisées



dont la puissance totale du moteur est inférieure à 15 CV, d'embarcations non motorisées ou à pieds.

Petite pêche marine : Toute activité de pêche pratiquée dans les eaux maritimes (eaux intérieures, mer territoriale et zone économique exclusive telles que définies par les réglementations en vigueur et les Accords internationaux ratifiés par Madagascar), réservée aux personnes physiques de nationalité malagasy, sous juridiction malagasy à l'aide

1.3.2. Variables d'analyse

Dans le cadre de cette analyse thématique, les variables ci-après sont nécessaires pour le calcul des différents indicateurs. Ces variables sont classées en deux catégories à savoir les variables d'intérêt et les variables de catégorisation.

Variables d'intérêt :

- Pratique de l'agriculture
- Pratique de l'élevage
- Pratique de la pêche
- Ménage agricole
- Taille de ménage
- Type de ménage
- Nature du toit du logement
- Statut d'occupation du terrain sur lequel le logement est bâti
- Mode principal d'éclairage
- Principale source d'approvisionnement en eau de boisson
- Possession de poste radio

1.3.3. Indicateurs

Pourcentage des ménages agricoles (ODD023) : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages pratiquant de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche pour leur propre compte par rapport à l'effectif total des ménages.

Pourcentage des ménages pratiquant l'agriculture : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages dont au moins un individu de ses membres pratique l'agriculture pour le propre compte du ménage par rapport à l'effectif total des ménages.

Cet indicateur sera désagrégé selon le type de culture pratiqué, notamment : la riziculture, les cultures industrielles, les cultures de rente.

Pourcentage des ménages pratiquant l'élevage : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages dont au moins un individu de ses membres pratique l'élevage pour le propre compte du ménage par rapport à l'effectif total des ménages.

d'embarcations motorisées dont la puissance totale du moteur est inférieure à 15 CV, d'embarcations non motorisées ou à pieds.

Aquaculture marine : Tout acte tendant à la production d'organismes aquatiques qui se fait en eau de mer par des méthodes comportant le contrôle d'une ou plusieurs phases du cycle biologique de ces organismes et le contrôle de l'environnement dans lequel ils se développent.

- Possession de poste télévision
- Possession de téléphone fixe
- Possession de téléphone portable
- Possession d'équipement internet
- Possession de voiture
- Possession de moto ou scooter ou bajaj ou quad
- Possession de bicyclette ou cyclo-pousse

Variables de catégorisation :

- Milieu de résidence
- Province
- Région
- Sexe du chef de ménage
- Age du chef de ménage
- Niveau d'instruction du chef de ménage
- Statut d'occupation du chef de ménage
- Statut matrimonial du chef de ménage
- Statut migratoire du chef de ménage

Cet indicateur sera désagrégé selon le type d'élevage pratiqué : l'élevage bovin, l'élevage de petits ruminants, l'élevage porcin ainsi que l'élevage de volaille.

Pourcentage des ménages pratiquant la pêche : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages dont au moins un individu de ses membres pratique la pêche pour le propre compte du ménage par rapport à l'effectif total des ménages.

Cet indicateur sera désagrégé selon le type de pêche pratiqué, en particulier la petite pêche marine, la pisciculture, la rizipisciculture, la pisciculture en cage, la pisciculture en étang.

Pourcentage des ménages agricoles de type mixte : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages agricoles pratiquant des activités appartenant à aux moins deux branches du secteur agricole par rapport à l'effectif total des ménages agricoles.



Pourcentage des ménages principalement agricoles : C'est le rapport en pourcentage de l'effectif des ménages dont l'activité principale de tous les membres actifs selon le groupe d'âges

considéré est soit l'agriculture, soit l'élevage, soit la pêche et dont la branche d'activité appartient à l'une des trois branches de l'Agriculture par rapport à l'effectif total des ménages agricoles.

1.4. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

1.4.1. Limites des données

Les données utilisées pour ce thème sont issues de la section F (Agriculture, Elevage et Pêche) du questionnaire ménage ordinaire (questions F1, F2 et F3). Les questions qui ont été posées concernent uniquement l'existence d'au moins un membre du ménage qui les pratique sans avoir demandé leur nombre, leur nom ou leur numéro d'ordre dans le questionnaire et sans tenir compte s'il s'agit de son activité principale ou non. En conséquence, les caractéristiques de l'exploitant sont réduites à celles du chef de ménage.

Aucune question n'a été également posée concernant la superficie de l'exploitation et le mode d'occupation du terrain pour l'agriculture, l'effectif de cheptels pour l'élevage, le volume de la production pour la pêche. Il faut noter également que la pratique pouvait être directe ou indirecte par exemple en payant les salaires des personnes en charge de l'exploitation mais sa localisation n'a pas été demandée lors de la collecte des données.

Compte tenu des limites des données collectées ainsi présentées, l'analyse sera limitée exclusivement au niveau du ménage en termes de volume et de répartition spatiale jusqu'au niveau région et selon les principales caractéristiques de celui-ci. Les statistiques présentées relatives à la population ne fournissent que l'effectif des personnes qui vivent habituellement dans ces ménages et considérées comme bénéficiaires directes de l'activité agricole désignée. Les données recueillies ne permettent pas d'élaborer la cartographie de l'exploitation dans la mesure où sa localisation n'a pas été saisie et le lieu de résidence du ménage pourrait être différent de celui de l'exploitation.

Malgré ces limites, les données issues des questions P24 (activité principale) et P26 (Branche d'activité) ont été également utilisées pour évaluer les réponses dans cette section et pour identifier les ménages principalement agricoles.

1.4.2. Evaluation interne

L'évaluation interne des données est d'abord basée sur l'examen des taux de non-réponse pour chaque variable d'analyse retenue dans la section 1.3.2.

Ensuite, la qualité de déclaration de l'âge des chefs de ménage sera également examinée pour mieux apprécier les résultats relatifs à cette caractéristique.

1.4.2.1. Couverture des variables utilisées pour l'analyse

D'après les tableaux 1.1. et 1.2., le taux de non-réponses est généralement nul pour toutes les variables utilisées dans cette analyse sauf seulement pour le niveau d'instruction du chef de ménage

(0,014 %) et la pratique de la pêche (0,162 %). Cependant, nous admettons que les insuffisances indiquées ne sont pas de nature à biaiser les résultats de nos analyses.

1.4.2.1. Couverture des variables utilisées pour l'analyse

D'après les tableaux 1.1. et 1.2., le taux de non-réponses est généralement nul pour toutes les variables utilisées dans cette analyse sauf seulement pour le niveau d'instruction du chef de ménage

(0,014 %) et la pratique de la pêche (0,162 %). Cependant, nous admettons que les insuffisances indiquées ne sont pas de nature à biaiser les résultats de nos analyses.



Tableau 1.1. Taux de non-réponses des variables de catégorisation.

Variabiles	Réponses valides	Manquantes	Taux de non-réponses(%)
Province	6 079 876	0	0,000
Région	6 079 876	0	0,000
Milieu de résidence	6 079 876	0	0,000
Sexe du chef de ménage	6 079 876	0	0,000
Age du chef de ménage	6 079 876	0	0,000
Niveau d'instruction du chef de ménage	6 079 876	852	0,014
Statut d'occupation du chef de ménage	6 079 876	0	0,000
Etat matrimonial du chef de ménage	6 079 876	0	0,000
Statut migratoire du chef de ménage	6 079 876	0	0,000

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau 1.2. Taux de non-réponses des variables d'intérêt.

Variabiles	Réponses valides	Manquantes	Taux de non-réponses(%)
Pratique de l'agriculture	6 079 876	0	0,000
Pratique de l'élevage	6 070 039	0	0,000
Pratique de la pêche	6 079 876	9 837	0,162
Taille de ménage	6 079 876	0	0,000
Type de ménage	6 079 876	0	0,000
Statut d'occupation du terrain pour le logement	4 819 023	0	0,000
Nature du toit du logement	6 079 876	0	0,000
Principale source d'approvisionnement en eau	6 079 876	0	0,000
Mode principal d'éclairage	6 079 876	0	0,000
Possession de poste radio	6 079 876	0	0,000
Possession de poste télévision	6 079 876	0	0,000
Possession d'équipement internet	6 079 876	0	0,000
Possession de téléphone fixe	6 079 876	0	0,000
Possession de téléphone portable	6 079 876	0	0,000
Possession de voiture	6 079 876	0	0,000
Possession de moto/scooter/Bajaj/Quad	6 079 876	0	0,000
Possession de bicyclette ou cyclopusse	6 079 876	0	0,000

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

1.4.2.2. Qualité des données sur l'âge du chef de ménage

Les mauvaises déclarations de l'âge ou les refus venant des personnes interviewées et la non-maîtrise de l'âge métrique par certains agents recenseurs peuvent compromettre l'exploitation et l'analyse des données surtout si celles-là sont très fréquentes lors de la collecte des données. Il convient alors de procéder à une évaluation de la qualité des données sur l'âge en vue de faire recours, si c'est possible et nécessaire, aux ajustements.

Pour évaluer la qualité des données sur l'âge du chef de ménage, nous avons recouru à l'indice de BACHI. Le choix de cet indice est basé sur le fait qu'il ne présente pas les inconvénients des indices de WHIPPLE et de MYERS avec lesquels il n'est pas possible de définir de façon précise les

conditions théoriques dans lesquelles ils prennent respectivement les valeurs 1 et 0, ce qui peut biaiser les résultats. Une autre raison est que son calcul ne tient compte que des âges compris entre 23 ans et 77 ans, l'intervalle d'âge le plus représenté pour les chefs de ménages à Madagascar. En effet, les effectifs des chefs de ménages à Madagascar sont très faibles pour les moins de 23 ans et pour les 75 ans ou plus. Cet indice mettra en évidence l'existence ou non d'attraction ou de répulsion pour un âge qui se termine par des chiffres u de 0 à 9.

Méthode de calcul de l'indice de BACHI

Partant des effectifs des individus d'âges compris entre 23 ans et 77 ans, on calcule trois sommes des

effectifs (Au, Bu et Cu) pour chacun des chiffres u de 0 à 9 selon les formules dans le tableau 1.3, puis on calcule le rapport ru par la formule suivante.

$$ru = \frac{100Au}{1/2(Bu + Cu)}$$

Ensuite, on calcule l'écart de ru avec 10 (ru-10) puis on exprime chacun des rapports en pourcentage.

Les âges sont bien déclarés si tous ces rapports sont égaux à 10 % ; s'il y a préférence (ou répulsion) pour certains âges, les rapports correspondants sont supérieurs (ou inférieurs) à 10 %. L'indice de BACHI s'obtient en faisant la somme des écarts (ru-10) positifs. La valeur de cet indice peut varier entre 0 (aucune préférence ou aversion) et 90 (tous les âges déclarés se terminent par le même chiffre). Si la valeur est proche de 0, la qualité des données sur l'âge du chef de ménage est acceptable.

Tableau 1.3. Formules de calcul des sommes des effectifs Au, Bu et Cu.

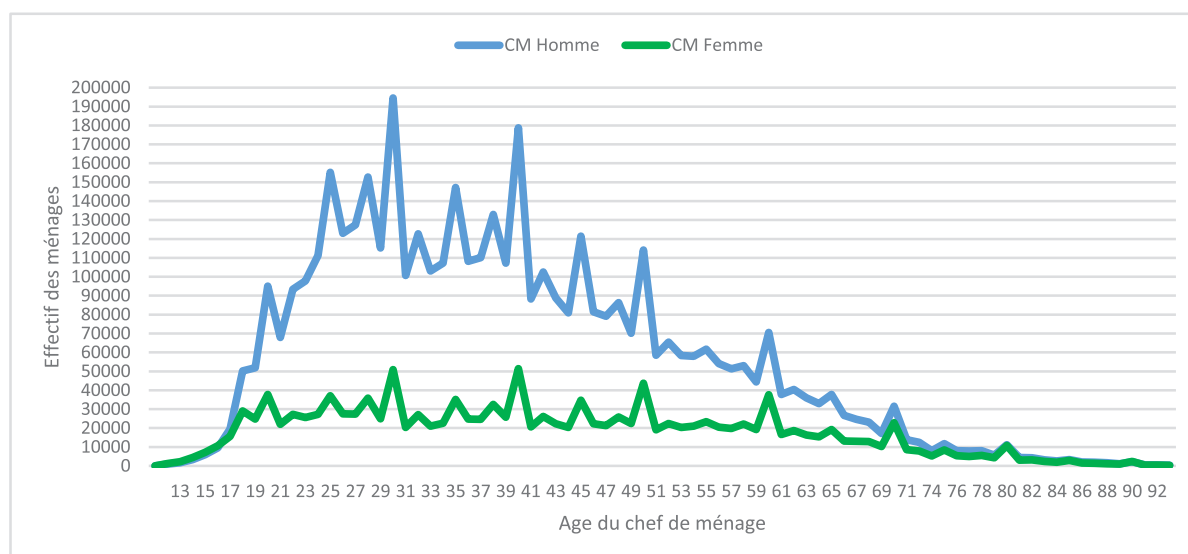
u	Au	Bu	Cu
0	n30+n40+n50+n60+n70	n25-74	n26-75
1	n31+n41+n51+n61+n71	n26-75	n27-76
2	n32+n42+n52+n62+n72	n27-76	n28-77
3	½ n23+n33+n43+n53+n63+½ n73	n23-72	n24-73
4	½ n24+n34+n44+n54+n64+½ n74	n24-73	n25-74
5	½ n25+n35+n45+n55+n65+½ n75	n25-74	n26-75
6	½ n26+n36+n46+n56+n66+½ n76	n26-75	n27-76
7	½ n27+n37+n47+n57+n67+½ n77	n27-76	n28-77
8	n28+n38+n48+n58+n68	n23-72	n24-73
9	n29+n39+n49+n59+n69	n24-73	n25-74

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Résultats de l'évaluation : Le graphique 1. Correspondant à la distribution de l'effectif des chefs de ménage, selon l'âge et selon le sexe, présente une allure très irrégulière sur l'évolution de l'effectif des chefs de ménage pour les âges qui se terminent par 0 et 5 aussi bien pour les hommes que pour

les femmes, notamment dans l'intervalle d'âges de 20 ans à 75 ans. Plus précisément, on voit une attraction de ces âges qui se traduit en répulsion des âges immédiatement avant et après. Le calcul de l'indice de BACHI nous permettra d'avoir plus de précision sur cette préférence.

Graphique 1.1. Répartition de l'effectif des chefs de ménage selon l'âge et selon le sexe.



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Il ressort des tableaux 1.4 et 1.5 de calcul des indices de BACHI pour les deux sexes que les deux indices sont proches de 0 (7,26 pour les hommes et 8,85 pour les femmes) ; ce qui nous permet de dire que les âges des chefs de ménages sont presque bien déclarés. Toutefois, ces indices indiquent une

préférence assez forte des âges qui se terminent par 0 contre une répulsion des âges qui se terminent par 1. Une légère préférence des âges qui se terminent par 5 et 8 ainsi qu'une légère répulsion des âges qui se termine par 3 et 4 est également mise en évidence.

Tableau 1.4. Indice de BACHI correspondant aux âges des chefs de ménage homme.

u	Au	Bu	Cu	ru	ru-10
0	557 989	3 917 173	3 773 584	14,51	4,51
1	285 274	3 773 584	3 658 587	7,68	-2,32
2	331 246	3 658 587	3 539 031	9,20	-0,80
3	335 088	4 118 127	4 020 321	8,23	-1,77
4	338 700	4 020 321	3 917 173	8,53	-1,47
5	451 429	3 917 173	3 773 584	11,74	1,74
6	335 839	3 773 584	3 658 587	9,04	-0,96
7	332 839	3 658 587	3 539 031	9,25	-0,75
8	447 994	4 118 127	4 020 321	11,01	1,01
9	354 245	4 020 321	3 917 173	8,93	-1,07
Indice de BACHI				IB	7,26

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

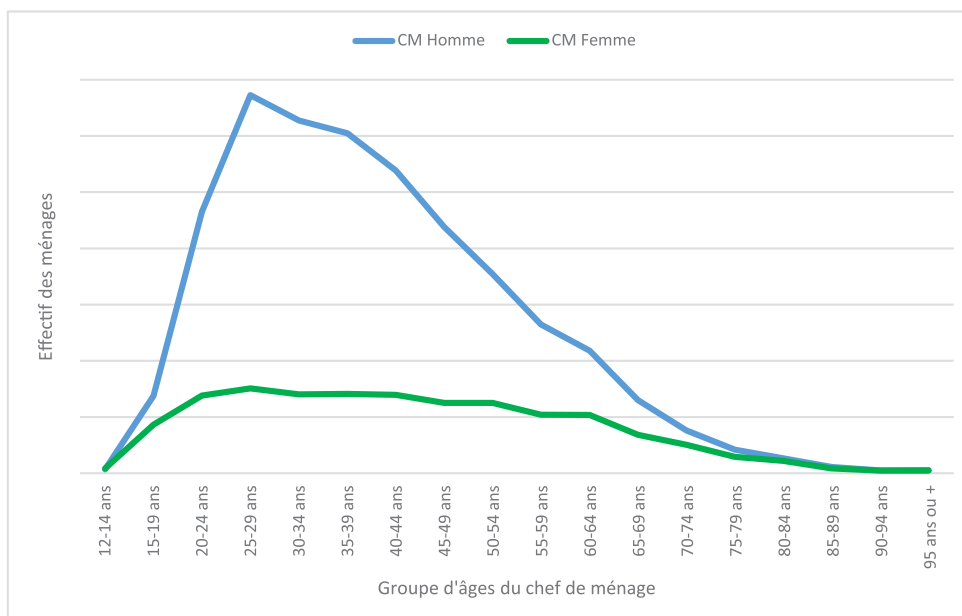
Tableau 1.5. Indice de BACHI correspondant aux âges des chefs de ménage femme

u	Au	Bu	Cu	ru	ru-10
0	183 613	1 153 537	1 124 882	16,12	6,12
1	76 454	1 124 882	1 102 773	6,86	-3,14
2	94 380	1 102 773	1 080 400	8,65	-1,35
3	92 736	1 201 162	1 175 622	7,8	-2,2
4	95 517	1 175 622	1 153 537	8,2	-1,8
5	135 058	1 153 537	1 124 882	11,86	1,86
6	96 980	1 124 882	1 102 773	8,71	-1,29
7	94 983	1 102 773	1 080 400	8,7	-1,3
8	129 229	1 201 162	1 175 622	10,87	0,87
9	102 549	1 175 622	1 153 537	8,81	-1,19
Indice de BACHI				IB	8,85

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Un redressement par regroupement des âges a été fait pour résoudre ce problème de préférence. Le graphique 1.2. met en évidence l'absence des irrégularités après avoir procédé aux groupes d'âges quinquennaux.

Graphique 1.2. Répartition de l'effectif des chefs de ménage selon le sexe et les groupes d'âges quinquennaux.



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

1.4.3. Evaluation externe

Il n'y a pas vraiment de données sur les ménages agricoles qui permettent de faire l'évaluation externe de la qualité des données du RGPH-3. Pourtant, il s'avère indispensable de faire cette évaluation sur la

taille de ménage et le sexe du chef de ménage dans la mesure où ces variables sont très importantes dans la prise de décision.

1.4.3.1. Qualité des données sur la taille de ménage

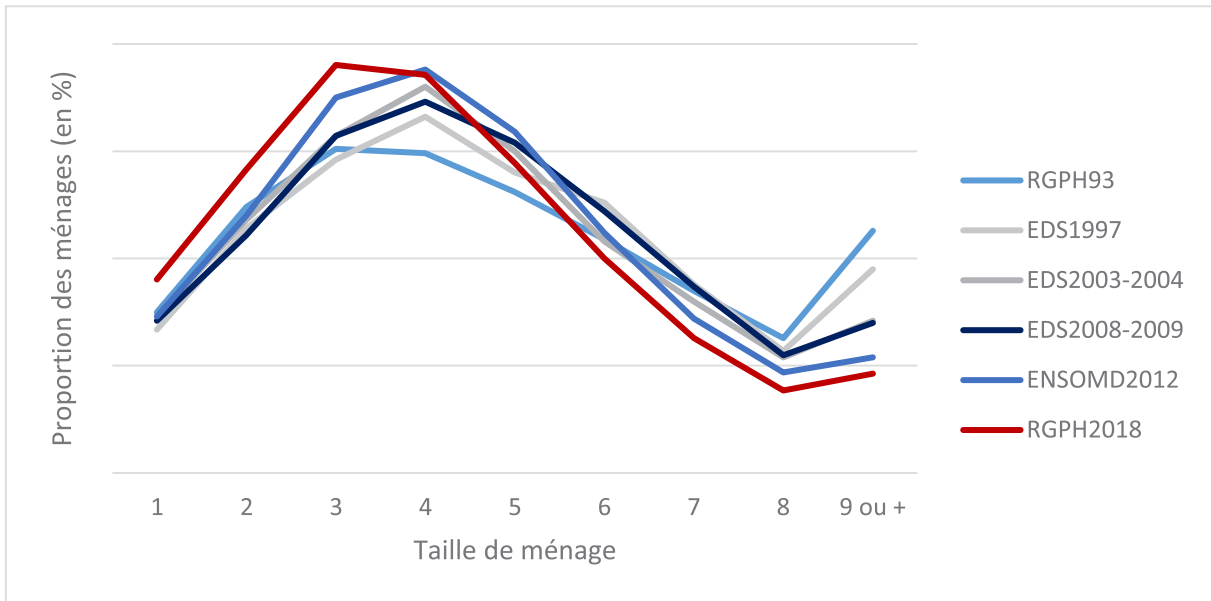
Il n'existe pas vraiment des méthodes spécifiques permettant d'évaluer la qualité des données sur la taille de ménage. La méthode la plus utilisée est celle de la comparaison de la distribution des fréquences obtenue à une distribution théorique reconnue à partir des travaux antérieurs. Pour le cas de Madagascar, cette distribution est quasi-inexistante. Par conséquent, nous avons eu recours à celles du RGPH93 et des différentes enquêtes réalisées pendant les périodes intercensitaires (entre 1993 et 2018). Ils s'agissent de : l'EDS1997, l'EDS2003-2004, l'EDS2008-2009 et l'ENSOMD2012. Le choix de ces enquêtes repose sur deux critères. Le premier est le

fait qu'elles ont utilisé la même méthodologie de collecte. Le deuxième est qu'elles ont été réalisées à une période de 10ans et 20ans après le RGPH93 ou à une période de 10ans et 20ans avant le RGPH 2018.

Il ressort du graphique 1.3 que la courbe de la répartition des proportions des ménages malagasy issus du RGPH2018, selon leur taille, présente une allure quasi-identique à celles du RGPH93 et de ces autres enquêtes. Ce constat nous permet de dire que les données sur la taille du ménage sont de bonne qualité pour le RGPH2018.



Graphique 1.3. Répartition des proportions des ménages selon leur taille entre 1993 et 2018.



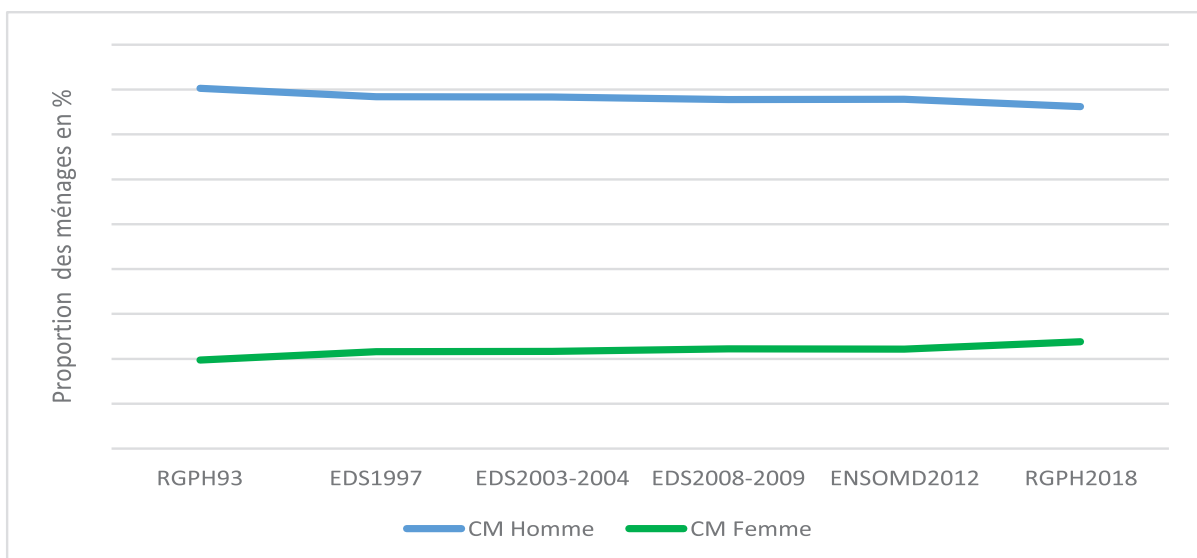
Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

1.4.3.2. Qualité des données sur le sexe du chef de ménage

Comme l'évaluation de la qualité des données sur la taille de ménage, nous avons également procédé à la comparaison de la distribution par sexe des chefs de ménage du RGPH2018 avec celle du RGPH93, des EDS (1997, 2003-2004, 2008-2009) et de l'ENSOMD2012 pour mieux apprécier la qualité des données sur le sexe du chef de ménage.

Le graphique 4. ci-après montre que, comparée à sa valeur en 1993, la proportion des femmes chefs de ménages a connu une légère hausse progressive à partir de 1997. La proportion que nous avons obtenue en 2018 reflète approximativement cette hausse progressive. Partant de ce constat, nous pouvons dire que les données sur le sexe du chef de ménage sont aussi de bonne qualité pour le RGPH2018.

Graphique 1.4. Evolution des proportions des ménages malgaches selon le sexe du chef de ménage entre 1993 et 2018.



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

CHAPITRE 2 : VOLUME ET REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES

Un des objectifs du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) de Madagascar est d'identifier les ménages agricoles parmi les ménages résidents dans le territoire national. Il consiste donc à distinguer deux types de ménages vis-à-vis de l'Agriculture³⁴ : d'un côté, les ménages agricoles dont au moins un individu de ses membres pratique l'agriculture, l'élevage ou la

pêche pour leur propre compte c'est-à-dire sans être salarié, d'autre part les ménages non-agricoles. Dans ce chapitre, nous allons analyser le volume global de ces ménages agricoles et leur répartition spatiale par branche (agriculture, élevage, pêche) et par type.

³⁴ L'agriculture, l'élevage et la pêche sont inclus dans une seule branche qui est l'Agriculture « grand A ».

2.1. VOLUME GLOBAL

2.1.1. Volume et répartition selon le milieu de résidence

Les ménages malagasy sont majoritairement des ménages agricoles. En 2018, ces ménages agricoles représentent 83,2 % de l'ensemble des ménages résidant à Madagascar soit 5 060 888 ménages. Ils sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain mais leur proportion en milieu urbain est encore assez élevée. En effet, en milieu urbain, un

peu moins d'un ménage sur deux (46,3 %) pratique l'Agriculture contre un peu plus de neuf ménages sur dix (93,1 %) en milieu rural. Ces ménages agricoles abritent 86,5 % de la population totale dont 51,6 % de la population urbaine et 94,9 % de la population rurale.

Tableau 2.1. Répartition (en %) de ménages agricoles selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Ménages agricoles				Effectif total	
	Ménage	Ménage (%)	Population	Population (%)	Ménages	Population
Urbain	592 644	46,3	2 552 023	51,6	1 280 030	4 942 902
Rural	4 468 244	93,1	19 663 779	94,9	4 799 846	20 731 294
MADAGASCAR	5 060 888	83,2	22 215 802	86,5	6 079 876	25 674 196

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

2.1.2. Volume et répartition selon la région

En termes de volume, une forte disparité régionale des ménages agricoles est observée. En effet, la région d'Analamanga détient le nombre de ménages agricoles le plus élevé (499 824 ménages), suivies de la région du Vakinankaratra (433 489 ménages) et de celle d'Atsimo Andrefana (355 747 ménages) tandis que les régions de Melaky, de Betsiboka et d'Ihorombe disposent les plus faibles avec moins de 100 000 ménages agricoles.

En revanche, la disparité en termes de pourcentage est un peu légère. En effet, le pourcentage des ménages agricoles par rapport à l'ensemble des ménages qui y vivent est en dessous de la moyenne nationale (83,2 %) pour les régions d'Analamanga

(55,7 %), d'Atsinanana (78,7 %), de Boeny (71,3 %) et de Diana (65,9 %) tandis que pour la majorité des régions restantes il est supérieur à 90 % dont le plus élevé est celui de la région d'Androy (96,2 %). Malgré ces faibles effectifs, ceux des régions de Melaky, de Betsiboka et d'Ihorombe représentent respectivement 95,2 % ; 91,1 % et 89,6 % de tous les ménages. Le faible pourcentage observé dans la région d'Analamanga pourrait être dû à la diversité des activités dans cette région et du fait qu'elle contient la capitale dans laquelle se concentre la plupart des bureaux administratifs.

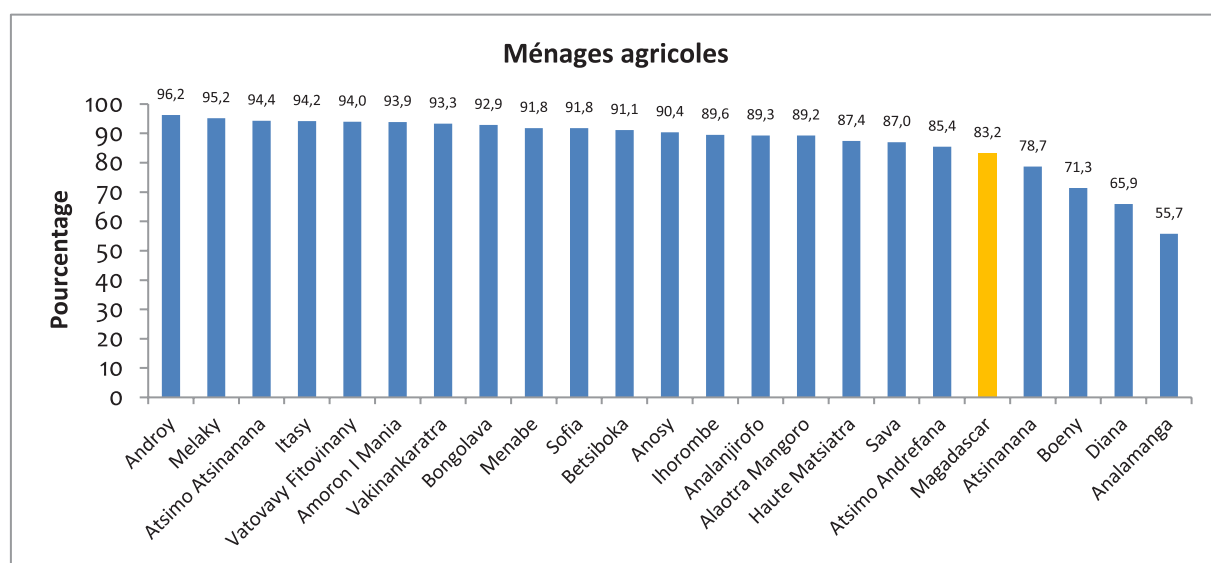


Tableau 2.2. Répartition des ménages agricoles selon la région de résidence

Région	Ménages agricoles				Effectif total des ménages	Effectif total de la population
	Ménage	Ménage (%)	Population	Population (%)		
Analamanga	499 824	55,7	2 147 412	59,3	896 823	3 623 925
Vakinankaratra	433 489	93,3	1 981 029	95,3	464 530	2 079 659
Itasy	192 884	94,2	865 441	96,3	204 827	898 549
Bongolava	139 848	92,9	638 322	95,1	150 596	670 993
Haute Matsiatra	259 189	87,4	1 320 608	91,4	296 552	1 444 587
Amoron'i Mania	162 777	93,9	806 397	96,3	173 320	837 116
Vatovavy Fitovinany	294 047	94,0	1 378 998	95,7	312 888	1 440 657
Ihorombe	82 034	89,6	381 733	91,5	91 602	417 312
Atsimo Atsinanana	186 958	94,4	992 238	96,3	198 145	1 030 404
Atsinanana	295 343	78,7	1 213 739	82,1	375 471	1 478 472
Analanjirifo	288 220	89,3	1 057 727	92,0	322 758	1 150 089
Alaotra Mangoro	265 296	89,2	1 147 864	91,8	297 267	1 249 931
Boeny	163 903	71,3	706 051	76,0	229 731	929 312
Sofia	344 980	91,8	1 424 013	94,5	375 861	1 507 591
Betsiboka	80 748	91,1	366 345	93,2	88 606	393 278
Melaky	66 201	95,2	298 949	96,8	69 569	308 944
Atsimo Andrefana	355 747	85,4	1 583 276	88,1	416 441	1 797 894
Androy	192 698	96,2	876 082	97,3	200 268	900 235
Anosy	171 724	90,4	743 806	91,9	189 986	809 051
Menabe	148 619	91,8	647 840	93,6	161 822	692 463
Diana	166 907	65,9	631 903	71,0	253 261	889 962
Sava	269 452	87,0	1 006 029	89,5	309 552	1 123 772
MADAGASCAR	5 060 888	83,2	22 215 802	86,5	6 079 876	25 674 196

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Graphique 2.1. Proportion de ménages agricoles selon la région de résidence.



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.1.3. Volume et répartition selon la région et le milieu de résidence

Les ménages agricoles malagasy sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain quelle que soit la région. En effet, plus de 90 % des ménages résidant en milieu rural sont des ménages agricoles dont la plupart ont une proportion variant entre 96 % et 98 %, à l'exception des régions d'Analamanga (71,0 %) et de Diana (88,7 %). Cependant, en milieu urbain, les régions d'Androy et d'Itasy, affichent des proportions de ménages agricoles importantes

avoisinant les 80 % (respectivement 82,0 % et 80,3 %), et les régions de Melaky, d'Amoron'i Mania, de Vakinankaratra et de Betsiboka ont des proportions comprises entre 70 % et 80 %. Par contre, les milieux urbains des régions d'Analamanga, de Boeny et d'Atsinanana ne disposent que de faibles proportions de ménages agricoles (moins de 40 %), et la région de Diana possède la plus faible proportion (24,7 %).

Tableau 2.3. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le milieu de résidence

Région	Urbain		Rural		Effectif total des ménages	Effectif total de la population
	Ménage	Population	Ménage	Population		
Analamanga	31,7	34,6	71,0	74,2	896 823	3 623 925
Vakinankaratra	70,6	74,7	98,1	98,9	464 530	2 079 659
Itasy	80,3	86,0	97,3	98,4	204 827	898 549
Bongolava	51,0	58,8	96,3	97,7	150 596	670 993
Haute Matsiatra	48,8	56,9	97,4	98,5	296 552	1 444 587
Amoron'i Mania	72,6	79,9	97,7	98,8	173 320	837 116
Vatovavy Fitovinany	64,8	70,6	97,3	98,3	312 888	1 440 657
Ihorombe	58,2	64,2	93,0	94,3	91 602	417 312
Atsimo Atsinanana	57,2	65,6	97,8	98,6	198 145	1 030 404
Atsinanana	38,2	42,1	95,8	97,3	375 471	1 478 472
Analanjirifo	60,8	65,9	95,3	96,9	322 758	1 150 089
Alaotra Mangoro	61,2	66,4	94,1	96,0	297 267	1 249 931
Boeny	33,1	38,5	95,5	96,9	229 731	929 312
Sofia	58,4	67,3	96,8	98,2	375 861	1 507 591
Betsiboka	70,3	75,7	94,3	95,7	88 606	393 278
Melaky	74,6	80,5	98,0	98,8	69 569	308 944
Atsimo Andrefana	48,3	53,1	91,7	93,8	416 441	1 797 894
Androy	82,0	86,0	97,7	98,5	200 268	900 235
Anosy	50,9	56,2	98,1	98,8	189 986	809 051
Menabe	67,8	72,9	96,6	97,5	161 822	692 463
Diana	24,7	30,4	88,7	91,9	253 261	889 962
Sava	46,8	52,7	96,8	97,9	309 552	1 123 772
MADAGASCAR	46,3	51,6	93,1	94,9	6 079 876	25 674 196

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.1.4. Volume et répartition selon la région et la branche d'activité

En 2018, la majorité des ménages à Madagascar exercent des activités de l'agriculture et de l'élevage (respectivement 77,9 % et 71,3 %). En revanche, seulement 18,1 % pratiquent des activités de la pêche. Ces ménages sont au nombre de 4 738 593 pour l'agriculture ; 4 336 652 pour l'élevage et 1 099 720 pour la pêche. Cela veut dire que certains ménages exercent des activités appartenant

au moins à deux de ces trois branches.

Dans toutes les régions, la majorité des ménages agricoles investissent dans le domaine de l'agriculture sauf ceux de la région d'Analamanga. Dans cette région, les ménages agricoles se penchent un peu plus dans la pratique de l'élevage. En effet, dans cette région, les ménages éleveurs représentent 47,0 %



de tous les ménages tandis que les agriculteurs sont à 44,8 %. Pour la région d'Atsimo Andrefana, les pourcentages des ménages qui pratiquent respectivement l'agriculture, l'élevage et la pêche sont tous inférieurs aux moyennes nationales. Ces résultats semblent affirmer que beaucoup de ménages de cette région ne pratiquent qu'un seul domaine d'activités agricoles.

En ce qui concerne la pêche, malgré sa situation géographique qui est une région des Hautes Terres où il n'y a pas de grand lac, la région d'Amoron'i Mania dispose d'un pourcentage assez élevé de ménages pratiquant des activités dans cette branche (38,5 %), soit le double de la moyenne nationale. Ainsi, en termes de proportion, les ménages de

cette région se trouvent en deuxième position après ceux de la région de Melaky (44,3 %) en matière de pratique de pêche.

Le pourcentage est aussi assez élevé pour les régions du Vakinankaratra (27,7 %), d'Itasy (25,1 %) et de Sofia (28,7 %). En revanche, malgré l'existence du grand lac Alaotra, le pourcentage des ménages qui pratiquent la pêche dans la région d'Alaotra Mangoro (16,3 %) est en dessous de la moyenne nationale. On constate aussi que plusieurs régions situées dans les zones côtières du pays ont un pourcentage en dessous de la moyenne nationale ou juste à quelques pourcentages de plus, plus particulièrement les régions du littoral Est.

Tableau 2.4. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et la branche d'activité

Région	Ménages pratiquants :						Ménages agricoles		Effectif total des ménages
	Agriculture		Elevage		Pêche		Effectif	%	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
Analamanga	401 672	44,8	421 953	47	73 603	8,2	499 824	55,7	896 823
Vakinankaratra	419 201	90,2	399 535	86	128 545	27,7	433 489	93,3	464 530
Itasy	187 620	91,6	173 218	84,6	51 451	25,1	192 884	94,2	204 827
Bongolava	137 321	91,2	121 161	80,5	31 041	20,6	139 848	92,9	150 596
Haute Matsiatra	249 174	84	232 436	78,4	55 155	18,6	259 189	87,4	296 552
Amoron'i Mania	159 850	92,2	148 490	85,7	66 766	38,5	162 777	93,9	173 320
Vatovavy Fitovinany	287 317	91,8	260 550	83,3	63 972	20,4	294 047	94	312 888
Ihorombe	78 961	86,2	70 454	76,9	10 666	11,6	82 034	89,6	91 602
Atsimo Atsinanana	183 545	92,6	159 147	80,3	34 979	17,7	186 958	94,4	198 145
Atsinanana	271 305	72,3	257 713	68,6	66 015	17,6	295 343	78,7	375 471
Analanjirifo	278 968	86,4	235 405	72,9	44 948	13,9	288 220	89,3	322 758
Alaotra Mangoro	251 662	84,7	211 432	71,1	48 362	16,3	265 296	89,2	297 267
Boeny	147 776	64,3	128 141	55,8	48 815	21,2	163 903	71,3	229 731
Sofia	334 780	89,1	298 905	79,5	107 785	28,7	344 980	91,8	375 861
Betsiboka	76 573	86,4	69 782	78,8	15 809	17,8	80 748	91,1	88 606
Melaky	62 399	89,7	57 122	82,1	30 815	44,3	66 201	95,2	69 569
Atsimo Andrefana	316 150	75,9	291 584	70	44 274	10,6	355 747	85,4	416 441
Androy	185 030	92,4	178 406	89,1	9 173	4,6	192 698	96,2	200 268
Anosy	163 614	86,1	153 097	80,6	29 830	15,7	171 724	90,4	189 986
Menabe	135 271	83,6	119 302	73,7	36 698	22,7	148 619	91,8	161 822
Diana	149 524	59	131 488	51,9	43 170	17	166 907	65,9	253 261
Sava	260 880	84,3	217 331	70,2	57 848	18,7	269 452	87	309 552
MADAGASCAR	4 738 593	77,9	4 336 652	71,3	1 099 720	18,1	5 060 888	83,2	6 079 876

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.2. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PAR BRANCHE ET TYPE

Il s'agit dans cette section de présenter la distribution des ménages agricoles à Madagascar pour chaque type de culture, d'élevage et de pêche pratiqué selon leur région de résidence respective. L'objectif de cette section est donc de mettre en évidence la répartition spatiale des ménages agricoles pratiquant

certains types de culture, d'élevage et de pêche, notamment ceux qui sont jugés importants pour le développement économique du pays afin de prendre des mesures plus adéquates et efficaces face à la réalité.

2.2.1. Répartition des ménages de la branche agriculture par type de culture

En 2018, à Madagascar, le type de culture le plus pratiqué par les ménages est la riziculture. En moyenne sept ménages résidant à Madagascar sur dix (68,6 %) cultivent le riz. Viennent ensuite les cultures de tubercules et des autres céréales avec une proportion respective de 56,3 % et 46,0 %. Ces faits sont conformes aux contextes du pays étant donné que le riz est l'aliment de base pour le peuple malagasy et que « sa consommation nationale se classe parmi les plus élevées au monde avec un taux moyen d'environ 100 kg par an et par habitant (2012-2017). » (FAO/PAM, 2018). Quant aux tubercules et autres céréales, la littérature montre que le manioc et le maïs constituent les aliments de substitution les plus utilisés. En revanche, probablement à cause de leur exigence climatique, les proportions des ménages ayant investi dans les cultures industrielles, les cultures de rente et les autres fruits et légumes sont un peu faible (respectivement 27,3 %, 17,1 % et 28,4 %). Toutefois, une forte disparité régionale est constatée pour chaque type de culture.

Pour la riziculture, les fortes proportions de ménages qui la pratiquent se trouvent dans les régions de la partie Sud du littoral Est, notamment Atsimo Atsinanana (90,4 %) et Vatovavy Fitovinany (90,2 %), dans la région de Sofia (87,4 %), et dans quatre régions des Hautes Terres à savoir Bongolava (89,8 %), Amoron'i Mania (87,8 %), Itasy (87,7 %) et Vakinankaratra (86,6 %). En revanche, six régions présentent des proportions inférieures à la moyenne nationale dont elles sont inférieures à 40 % pour les régions d'Androy (20,1 %), d'Atsimo Andrefana (38,7 %) et d'Analamanga (38,7 %).

En ce qui concerne les autres céréales, presque toutes les régions de la côte Est ont des proportions en dessous de la moyenne nationale. On constate aussi que celles de Diana, d'Analanjirifo et d'Atsimo Atsinanana n'atteignent pas le 20 % dont la plus faible est celle d'Atsimo Atsinanana (11,7 %). Parmi celles qui ont des proportions au-dessus de cette moyenne, les régions du Vakinankaratra et d'Amoron'i Mania se trouvent en première et

deuxième positions avec une proportion respective de 85,1 % et 82,4 %, suivies des régions d'Androy (80,4 %) et d'Itasy (79,1 %). Pour les régions de la côte Est, celle d'Anosy a aussi une proportion en au-dessus de la moyenne nationale. Le cas de cette région pourrait être dû aux caractéristiques des districts qui la composent. En effet, deux de ces trois districts (Amboasary Atsimo et Betroka) se situent dans les terres intérieures et sont occupés majoritairement par des Antandroy et Bara, les deux ethnies grandes consommateurs de céréales.

Quant aux tubercules, ce type de culture est l'activité de prédilection de la région d'Androy où 88,0 % des ménages la pratiquent. Dans cette zone semi-aride, elle constitue principalement la culture de subsistance servant à l'alimentation humaine lorsque le riz fait défaut (FAO/PAM, 2018). En outre, ce type de culture est plus approprié dans cette région du point de vue écologique. La région d'Amoron'i Mania se trouve en seconde position avec une proportion de 87,1 % mais toutes les régions des Hautes Terres ont des proportions supérieures à 70 % sauf Analamanga. Par contre, très peu (15,1 %) de ménages les cultivent dans la région de Diana.

Pour la culture des légumineuses, comparées aux autres régions, ce type de culture est beaucoup plus pratiqué par les ménages résidant dans les régions d'Amoron'i Mania et du Vakinankaratra. Pour ces deux régions, près de huit ménages sur dix la pratiquent (respectivement 77,9 % et 75,9 %). Les régions d'Androy et d'Itasy ne sont pas en reste. En effet, dans ces régions, sept ménages sur dix le pratiquent. Par contre, la proportion est inférieure à 10 % pour les régions d'Analanjirifo, de Melaky et de Diana dont la plus faible est celle d'Analanjirifo (7,0 %).

Etant produits généralement destinés pour la vente, les cultures industrielles permettent d'accroître le revenu agricole des ménages. Les résidus de ces cultures industrielles servent aussi à l'alimentation des animaux d'élevage, par exemple les tourteaux



d'arachide pour l'alimentation porcine. En 2018, ce type de culture est pratiqué par seulement 27,3 % des ménages résidant à Madagascar. Quatre régions disposent les plus grandes proportions des ménages pratiquant au moins une culture industrielle. Il s'agit des régions d'Amoron'i Mania (58,5 %), de Haute Matsiatra (52,9 %), d'Ihorombe (51,6 %) et d'Itasy (50,4 %). Par contre, les régions de Boeny et de Diana disposent des plus faibles proportions avec une valeur respective de 6,7 % et 7,4 %. Cette forte disparité régionale pourrait être principalement due au contexte géoclimatique et au problème des industries de sucrerie existant à Madagascar.

Même si les cultures de rente permettent également d'accroître le revenu agricole des ménages et que leurs valeurs ajoutées sont plus élevées que celles des autres, ce type de culture n'est pratiqué que par 17,1 % des ménages seulement. Elles affichent d'énorme disparité régionale. Seulement cinq régions sur les vingt-deux se trouvent à des niveaux supérieurs à cette moyenne nationale. Il s'agit des régions du littoral Est. Toutefois, les régions d'Analanjirifo et de Sava, sont largement en tête et disposent des proportions quatre fois

plus que la moyenne nationale (respectivement 65,2 % et 63,5 %). En revanche, les régions de Boeny (0,3 %) et de Menabe (0,7 %) enregistrent les deux proportions les plus faibles. Ces résultats sont conformes aux contextes climatiques de Madagascar. Cependant, la part des ménages qui pratiquent ce type de culture n'est pas négligeable pour les régions de Sofia, d'Anosy, de Diana, de Haute Matsiatra, d'Amoron'i Mania, d'Itasy et d'Alaotra Mangoro.

Pour les autres fruits et légumes non classés dans les types de cultures suscités, la région de Vatovavy Fitovinany affiche la proportion la plus élevée (47,7 %) tandis que celles de Boeny et d'Atsimo Andrefana ne disposent que de très faibles proportions, respectivement 5,7 % et 6,0 %. A l'exception de certaines régions des Hautes Terres ayant de proportion élevée pour la culture de légumineuses, les régions du littoral Est sont généralement en tête. Le cas des Hautes Terres pourrait être dû au poids de la culture de légumes tandis que celui du littoral Est pourrait être dû à celui des fruits.

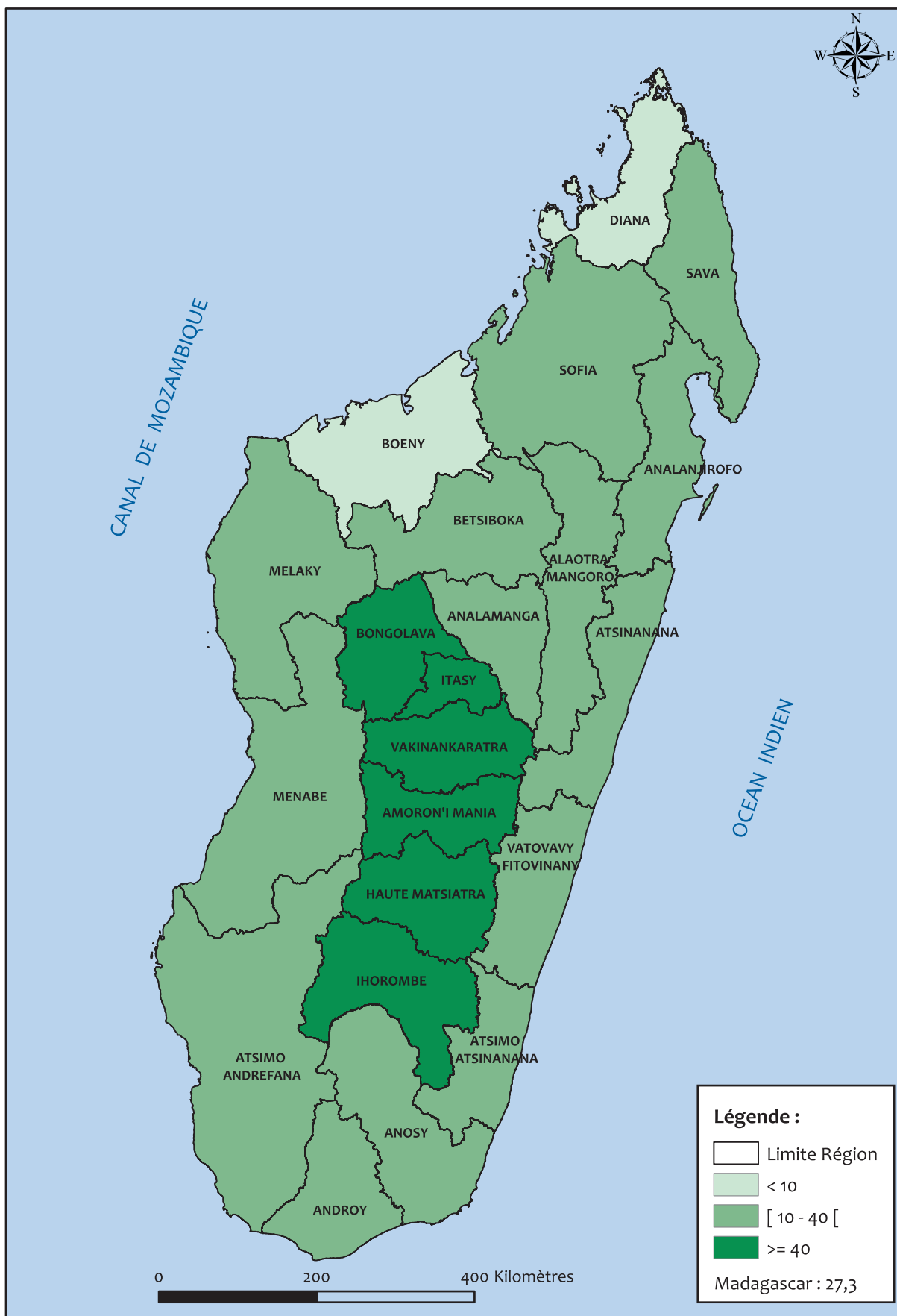
Tableau 2.5. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le type de culture.

Région	Type de culture							Effectif total des ménages
	Riziculture	Autres céréales	Tubercules	Légumineuses	Cultures industrielles	Cultures de rente	Autres fruits et légumes	
Analamanga	38,7	25,8	33,6	27,4	14,2	2,1	23,0	896 823
Vakinankaratra	86,6	85,1	83,7	75,9	41,7	2,9	35,3	464 530
Itasy	87,7	79,1	82,5	69,8	50,4	5,3	38,7	204 827
Bongolava	89,8	70,9	76,0	36,5	41,7	2,1	25,6	150 596
Haute Matsiatra	76,6	68,7	77,8	64,2	52,9	9,0	37,4	296 552
Amoron'i Mania	87,8	82,4	87,1	77,9	58,5	8,4	38,0	173 320
Vatovavy Fitovinany	90,2	21,9	67,3	27,3	33,1	39,9	47,7	312 888
Ihorombe	80,1	60,7	72,0	41,8	51,6	4,1	25,6	91 602
Atsimo Atsinanana	90,4	11,7	69,9	17,2	25,5	48,2	45,0	198 145
Atsinanana	68,9	39,8	55,9	22,6	27,9	40,6	45,4	375 471
Analanjirifo	82,9	15,6	48,0	7,0	14,6	65,2	35,1	322 758
Alaotra Mangoro	78,6	53,3	59,8	49,8	31,5	12,5	40,4	297 267
Boeny	59,2	31,1	30,3	13,5	6,7	0,3	5,7	229 731
Sofia	87,4	55,9	44,0	30,6	30,6	15,7	28,1	375 861
Betsiboka	82,4	54,5	55,3	27,1	22,5	1,0	16,5	88 606
Melaky	84,5	58,4	68,2	9,0	21,9	1,7	20,7	69 569
Atsimo Andrefana	38,7	49,9	60,1	47,0	16,8	1,6	7,8	416 441
Androy	20,1	80,4	88,0	71,8	35,1	2,5	10,5	200 268
Anosy	66,7	52,4	76,1	41,7	31,2	9,4	25,3	189 986
Menabe	71,4	41,7	45,8	26,2	18,8	0,7	6,0	161 822
Diana	55,0	18,6	15,1	9,0	7,4	16,3	16,8	253 261
Sava	81,0	31,3	30,2	18,7	18,1	63,5	30,2	309 552
MADAGASCAR	68,6	46,0	56,3	37,0	27,3	17,1	28,4	6 079 876

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

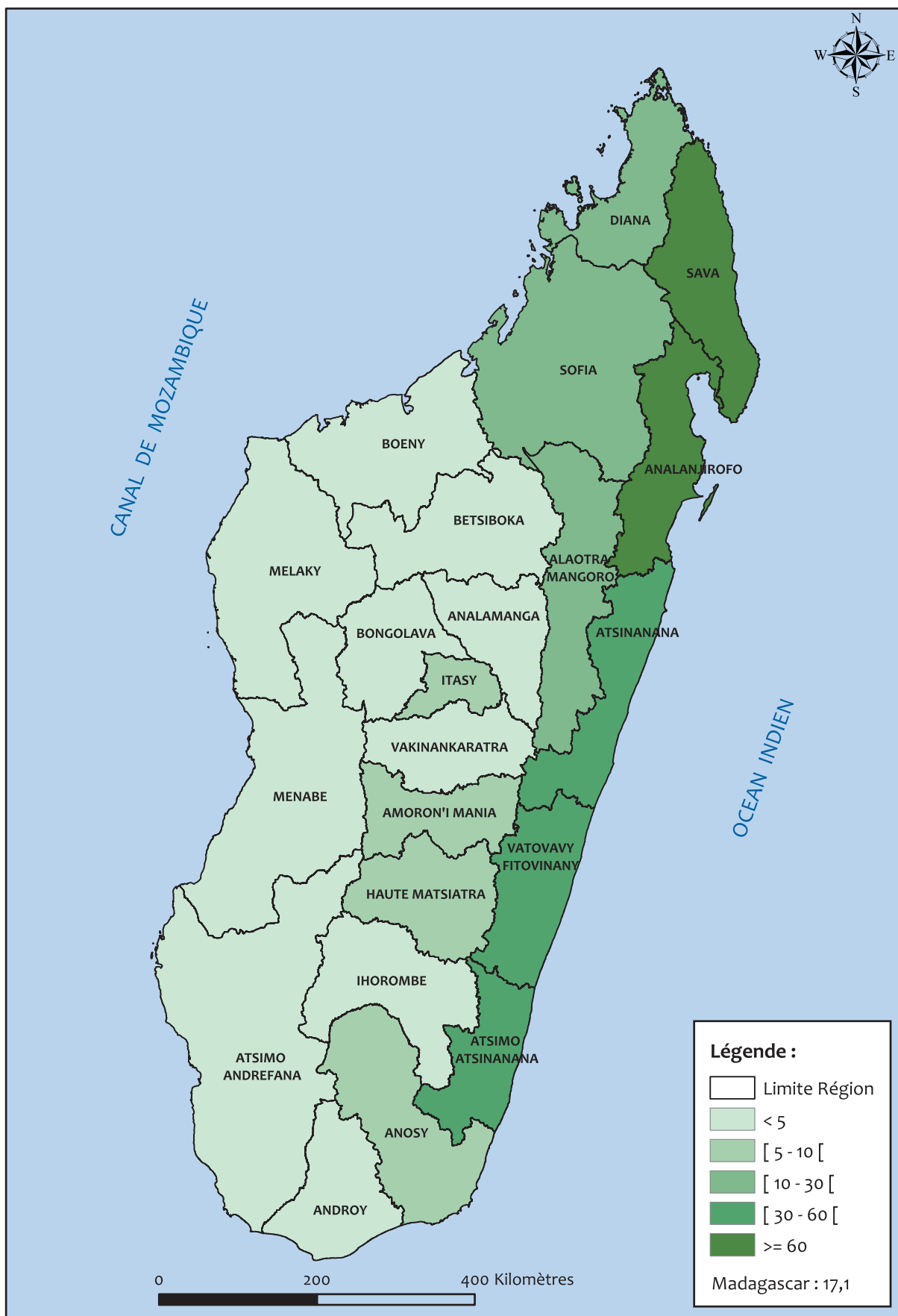


Carte 2.1. Ménages pratiquant les Cultures industrielles



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Carte 2.2. Ménages pratiquant les cultures de rente



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



2.2.2. Répartition des ménages de la branche élevage par type

Dans la branche élevage, l'apiculture est l'activité la plus prisée par les ménages, en termes de proportion de ménages. En effet, en 2018, au cours des douze derniers mois précédant le recensement, à Madagascar, 61,2 % des ménages ont pratiqué cette activité. Parmi les 22 régions, 15 régions ont des proportions de ménages supérieures à cette moyenne nationale. C'est dans la région d'Androy que l'on rencontre la proportion la plus élevée de ménages choisissant cette occupation (80,7 %). La région qui ayant la proportion la plus faible de ménages pour ce type d'activité est celle de Diana (39,5 %).

En 2018, l'élevage bovin est pratiqué par 36,1 % des ménages. C'est la région de Sofia qui dispose la proportion de ménages la plus élevée en termes d'élevage de bovidé (60,5 %). En outre, dans les régions de Betsiboka, d'Androy, de Melaky, d'Anosy et d'Ihorombe, au moins la moitié des ménages pratiquent l'élevage bovin. En revanche, la région d'Analamanga affiche toujours la proportion la plus faible (17,1 %) malgré le fait qu'elle figure parmi le triangle laitier de Madagascar (Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Haute Matsiatra) pour le bovin laitier (PSAEP/PNIAEP, 2016-2020).

Quant à l'élevage porcin, il est pratiqué par 22,0 % des ménages. La proportion de ménages favorisant cette activité varie fortement selon la région. Elle est particulièrement élevée dans les régions des hautes-terres centrales dont les régions du Vakinankaratra

(54,8 %), d'Amoron'i Mania (52,6 %), d'Itasy (49,5 %), de Haute Matsiatra (42,2 %) et de Bongolava (39,3 %). Par contre, 14 régions sur les 22 affichent des proportions très faibles par rapport au niveau national par exemple les régions d'Androy (4,5 %), de Diana (5,5 %) et de Boeny (7,5 %) pour des raisons de « fady » ou interdits.

L'élevage de moutons et de chèvres n'est pratiqué que par moins d'un ménage malagasy sur dix (8,1 %). Cependant, ce type d'élevage attire les ménages de la région d'Androy à cause de sa zone écologique fournissant un bien meilleur pâturage pour ses animaux. En effet, 66,9 % des ménages de cette région pratiquent cette activité. Les ménages des régions d'Atsimo Andrefana et d'Anosy préfèrent aussi ce type d'élevage mais leurs proportions sont encore faibles par rapport à celle d'Androy, respectivement 37,0 % et 28,1 %. Pour le reste des régions, les proportions de ménages pratiquant ce type d'élevage ne dépassent pas de 10 % mais les régions du Nord-Ouest (Boeny, Sofia et Betsiboka) avec les régions d'Amoron'i Mania, de Haute Matsiatra et de Menabe se démarquent un peu plus des autres.

L'apiculture et la sériciculture sont les types d'activités de la branche élevage très faiblement pratiquées par les ménages malagasy même si elles se retrouvent presque partout dans les 22 régions. En effet, respectivement 2,1 % et 0,2 % des ménages à Madagascar les pratiquent.

Tableau 2.6. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région et le type d'élevage

Région	Type d'élevage							Effectif des ménages
	Bovin	Ovin et Caprin	Porcin	Volailles	Apiculture	Sériciculture	Autres	
Analamanga	17,1	0,8	19,1	41,6	1,1	0,1	2,2	896 823
Vakinankaratra	46,6	1,8	54,8	76,6	1,1	0,2	2,4	464 530
Itasy	45,9	2,1	49,5	74,2	0,5	0,1	1,1	204 827
Bongolava	42,7	2,4	39,3	67,1	0,6	0,1	0,4	150 596
Haute Matsiatra	39,2	4,5	42,2	69,6	1,6	0,1	1,0	296 552
Amoron'i Mania	40,2	3,9	52,6	79,1	2,6	0,2	6,2	173 320
Vatovavy Fitovinany	32,2	0,8	24,0	75,9	2,5	0,4	0,4	312 888
Ihorombe	50,1	6,0	11,6	64,4	1,3	0,3	0,3	91 602
Atsimo Atsinanana	38,7	0,9	28,9	67,8	2,6	0,3	0,3	198 145
Atsinanana	20,7	0,5	18,6	63,6	3,3	0,3	0,3	375 471
Analanjirifo	27,5	0,4	9,9	65,6	1,7	0,2	0,4	322 758
Alaotra Mangoro	23,8	1,9	19,9	63,4	2,4	0,1	0,5	297 267
Boeny	36,3	5,5	7,5	40,5	0,9	0,1	0,1	229 731
Sofia	60,5	10,0	11,3	59,5	4,5	0,5	0,5	375 861
Betsiboka	57,6	4,8	23,8	54,6	1,0	0,1	0,1	88 606
Melaky	54,6	1,7	8,8	65,5	2,1	0,1	0,2	69 569
Atsimo Andrefana	38,0	37,0	8,6	57,3	1,3	0,1	0,2	416 441
Androy	56,2	66,9	4,5	80,7	10,6	0,7	0,4	200 268
Anosy	54,4	28,1	17,6	68,3	3,1	0,3	0,3	189 986
Menabe	36,8	9,2	13,8	57,5	1,0	0,1	0,1	161 822
Diana	35,0	5,9	5,5	39,5	1,0	0,2	0,2	253 261
Sava	31,8	1,0	9,8	62,0	1,6	0,2	0,4	309 552
MADAGASCAR	36,1	8,1	22,0	61,2	2,1	0,2	1,0	6 079 876

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.3. Répartition des ménages de la branche pêche par type

En 2018, à Madagascar, l'apiculture est l'activité d'élevage la plus pratiquée par les ménages. Elle est pratiquée par 61,2 % des ménages. Viennent ensuite l'élevage bovin (36,1 %) puis l'élevage porcin (22,0 %). Bien que praticable dans plusieurs régions, l'élevage des petits ruminants (moutons et chèvres) n'est pratiqué que par moins d'un ménage malagasy sur dix (8,1 %) et l'apiculture par 2,1 %. Le poids de ceux qui pratiquent d'autres types d'élevage n'est que 1,2 %. Comme l'agriculture, on constate l'existence des disparités régionales pour chaque type d'élevage. Le poids culturels des boeufs et des volailles au sein de la société malagasy ainsi que les « fady » pourraient être à l'origine de ces inégalités.

Pour l'apiculture, parmi les 22 régions, 15 régions ont des proportions de ménages supérieures à cette moyenne nationale mais c'est dans la région d'Androy que l'on rencontre la proportion la plus élevée de ménages choisissant ce type d'élevage (80,7 %). Par contre, la région ayant la proportion la plus faible celle de Diana (39,5 %). Les régions du Vakinankaratra, d'Amoron'i Mania et de Vatovavy Fitovinany ont également des proportions au voisinage de 80 %.

En termes d'élevage de bovidé, c'est la région de Sofia qui dispose la proportion la plus élevée (60,5 %). Pourtant, les résultats montrent aussi que dans les régions de Betsiboka, d'Androy, de Melaky, d'Anosy et d'Ihorombe, au moins la moitié des



ménages pratiquent ce type d'élevage. En revanche, la région d'Analamanga affiche la proportion la plus faible (17,1 %) malgré le fait qu'elle figure parmi le triangle laitier de Madagascar (Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Haute Matsiatra) pour le bovin laitier (PSAEP/PNIAEP, 2016-2020). Cette forte disparité régionale pourrait être due à la densité de la population laquelle a des influences significative sur la disponibilité de pâturage ou tout simplement à des aspects purement culturels. En effet, les cultures Antandroy et Bara sont généralement fortement attachées aux bœufs.

Quant à l'élevage porcin, la proportion des ménages qui le pratiquent est particulièrement élevée dans la plupart des régions des Hautes Terres dont Vakinankaratra (54,8 %), Amoron'i Mania (52,6 %), Itasy (49,5 %), Haute Matsiatra (42,2 %) et Bongolava (39,3 %). Par contre, quatorze régions sur les vingt-deux affichent des proportions très faibles par rapport au niveau national dont les plus faibles sont celles d'Androy (4,5 %), de Diana (5,5 %) et de Boeny (7,5 %). Le « fady » ou interdits pourraient être une des causes principales de cette disparité.

S'agissant de l'élevage des petits ruminants (moutons et chèvres), ce type d'élevage est plus pratiqué dans la région d'Androy même si son poids au niveau national est encore très faible. En effet, 66,9 % des ménages résidant dans cette

région le pratiquent contre seulement 8,1 % pour l'ensemble du pays. Les ménages résidant dans les régions d'Atsimo Andrefana et d'Anosy ont également des proportions assez élevées mais elles sont encore faibles par rapport à celle d'Androy, respectivement 37,0 % et 28,1 %. A l'exception des régions de Sofia et de Menabe avec une proportion respective de 10,0 % et 9,2 %, les proportions de ménages pratiquant ce type d'élevage ne dépassent pas de 6 % pour les restes des régions. Les fortes proportions dans le Sud pourraient être dues à leur zone écologique fournissant un bien meilleur pâturage pour ses animaux et à leur importance dans leur vie quotidienne. En effet, dans ces régions, il est très fréquent de trouver des viandes de chèvre fumées ou « salin'osy » qui sont vendues au bord de la route au dans les marchés même en zones rurales.

Comme évoqué plus haut, l'apiculture et la sériciculture sont les types d'activités de la branche élevage très faiblement pratiquées par les ménages résidant à Madagascar même si elles se retrouvent presque partout dans les 22 régions avec une proportion respective de 2,1 % et 0,2 %. Leur analyse selon la région montre plutôt que l'apiculture est pratiquée par 10,6 % des ménages résidant dans la région d'Androy.

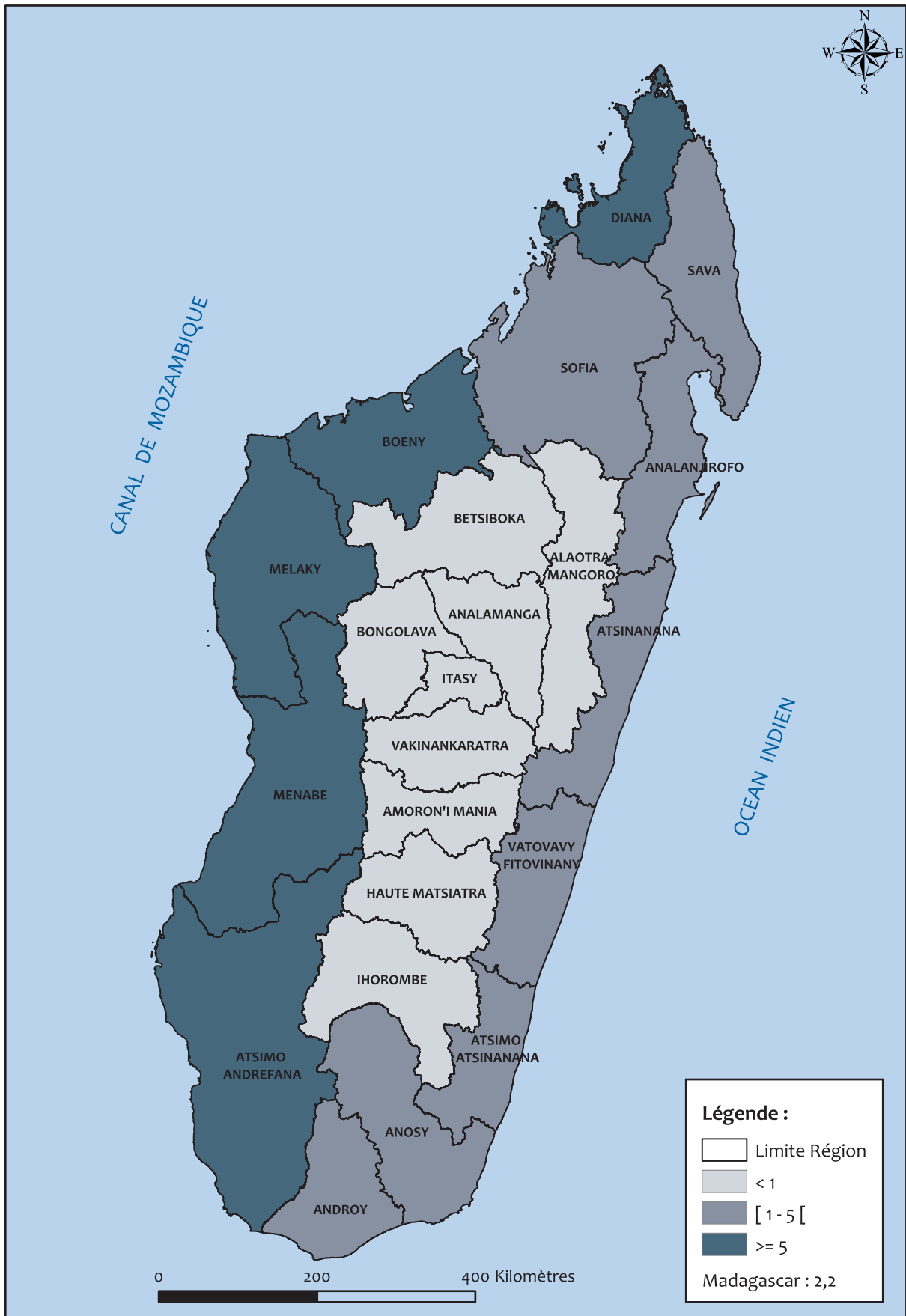
Tableau 2.7. Répartition (en %) des ménages selon la région de résidence et le type de pêche.

Région de résidence	Type de pêche						Effectif des ménages
	Petite pêche continentale	Petite pêche marine	Aquaculture marine	Pisciculture en étangs	Pisciculture en cage	Rizipisciculture	
Analamanga	3,6	0,1	0,1	4,3	0,3	2,1	896 823
Vakinankaratra	8,5	0,1	0,1	14,3	1,6	16,0	464 530
Itasy	6,2	0,1	0,1	16,5	1,2	10,9	204 827
Bongolava	6,8	0,1	0,2	14,6	1,1	2,8	150 596
Haute Matsiatra	8,4	0,1	0,2	8,9	1,0	5,9	296 552
Amoron'i Mania	5,7	0,2	0,3	18,1	1,9	29,9	173 320
Vatovavy Fitovinany	16,1	1,6	0,3	4,0	0,6	2,1	312 888
Ihorombe	10,4	0,1	0,1	1,0	0,2	0,9	91 602
Atsimo Atsinanana	15,2	1,6	0,1	0,8	0,3	2,0	198 145
Atsinanana	13,9	1,9	0,2	3,4	0,3	0,8	375 471
Analanjirifo	8,4	3,6	0,3	3,2	0,4	1,1	322 758
Alaotra Mangoro	14,2	0,3	0,1	2,4	0,2	0,9	297 267
Boeny	16,8	5,3	0,2	0,4	0,1	0,5	229 731
Sofia	24,9	3,7	0,4	2,6	0,8	1,3	375 861
Betsiboka	16,8	0,2	0,1	0,9	0,2	0,5	88 606
Melaky	40,4	5,7	0,3	0,6	0,2	0,8	69 569
Atsimo Andrefana	5,4	5,3	0,2	0,2	0,1	0,2	416 441
Androy	1,9	2,9	0,4	0,2	0,2	0,3	200 268
Anosy	13,0	4,2	0,2	0,6	0,2	0,7	189 986
Menabe	17,7	5,7	0,1	0,3	0,1	0,5	161 822
Diana	10,6	8,3	0,2	0,3	0,1	0,2	253 261
Sava	13,5	2,6	0,3	3,6	0,4	2,8	309 552
MADAGASCAR	10,9	2,2	0,2	4,8	0,5	3,8	6 079 876

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Carte 2.3. Ménages pratiquant la petite pêche marine



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

CHAPITRE 3. CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGRICOLES

L'Agriculture étant à la fois un des secteurs qui contribuent beaucoup plus au PIB du pays et l'activité la plus pratiquée par la grande majorité des ménages malagasy, il est important de disposer des statistiques relatives aux caractéristiques de ces acteurs de développement c'est à dire des ménages

agricoles. L'objectif de ce chapitre est donc de fournir ces statistiques en focalisant d'abord sur leurs caractéristiques sociodémographiques puis sur les caractéristiques de leur chef et sur leurs conditions de vie.

3.1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES

Les données obtenues à partir du RGPH-3 ne nous permettent pas de faire des analyses plus détaillées sur les ménages agricoles. Ainsi, pour atteindre notre but, on va analyser dans ce rapport quelques caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles qui sont leur taille et leur typologie. Les

résultats des analyses pourraient être utilisés pour estimer si la pratique de l'Agriculture dépend de ces caractéristiques. La ventilation selon le sexe du chef de ménage sera également prise en compte dans les analyses.

3.1.1. Taille de ménage

En 2018, à Madagascar, un ménage agricole comporte en moyenne 4,4 individus. Cette taille moyenne est presque identique selon le milieu de résidence : 4,3 en milieu urbain et 4,4 en milieu rural. Par contre, la disparité selon le sexe du chef de ménage est plus remarquable. En effet, au niveau national, les ménages agricoles dirigés par des hommes comportent plus d'individus (4,6) que ceux dirigés par des femmes (3,5) et ceci est toujours valable quel que soit le milieu de résidence (4,5 contre 3,7 en milieu urbaine et 4,6 contre 3,5 en milieu rural). Cette disparité selon le sexe est due au fait que les ménages dirigés par des femmes sont de petite taille que ceux dirigés par des hommes.

De manière plus détaillée, les résultats dans le tableau 3.1 montrent que la pratique de l'Agriculture par les ménages résidents à Madagascar ne dépend pas significativement de leur taille car la distribution est quasiment identique à celle de tous les ménages

(cf. Tableau 3.13 rapport thème 4). En effet, ce sont les ménages composés de 3 à 5 personnes qui ont respectivement les proportions les plus élevées (18,8 % ; 18,7 % et 15,0 %) parmi les ménages agricoles mais les poids des ménages d'une seule personne (7,1 %) et composés de 2 personnes (13,2 %) ne sont pas négligeables. En revanche, les ménages de très grande taille (supérieure à 6 personnes) ont de proportion assez faible laquelle diminue encore lorsque la taille augmente. Cette situation est valable aussi bien selon le milieu de résidence que selon le sexe du chef de ménage. La proportion importante des ménages agricoles (83,2 % des ménages totaux) tire les résultats à épouser la structure générale de la répartition des ménages suivant la taille. Néanmoins, les résultats semblent révéler que la majorité des ménages urbains qui pratiquent l'Agriculture ont de taille assez grande.



Tableau 3.1. Répartition (en %) des ménages agricoles par leur taille, selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.

Taille de ménage	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble
1 seule personne	4,8	13,8	6,9	4,6	16,2	7,2	4,7	15,9	7,1
2 personnes	11,1	19,7	13,1	11,0	21,3	13,2	11,0	21,1	13,2
3 personnes	18,5	20,8	19,0	18,3	20,6	18,8	18,3	20,6	18,8
4 personnes	21,2	16,8	20,2	19,2	15,9	18,5	19,5	16,0	18,7
5 personnes	17,5	11,6	16,1	15,9	10,8	14,8	16,1	10,9	15,0
6 personnes	11,5	7,3	10,5	11,9	6,7	10,7	11,8	6,8	10,7
7 personnes	6,8	4,2	6,2	7,9	3,8	7,0	7,8	3,9	6,9
8 personnes	3,9	2,6	3,6	5,0	2,2	4,4	4,9	2,2	4,3
9 personnes	2,5	1,7	2,3	3,6	1,4	3,1	3,4	1,5	3,0
10 personnes ou +	2,2	1,5	2,0	2,6	1,0	2,2	2,5	1,1	2,2
Effectif	452 827	139 817	592 644	3 489 476	978 768	4 468 244	3 942 303	1 118 585	5 060 888
Taille moyenne	4,5	3,7	4,3	4,6	3,5	4,4	4,6	3,5	4,4

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.1.2. Typologie du ménage

A Madagascar, les ménages agricoles sont majoritairement des ménages nucléaires (66,1 %), c'est-à-dire composés d'une seule famille ou noyau nucléaire. Pour les ménages restants, 7,1 % sont des ménages d'une seule personne ; 24,9 % sont des ménages élargis et 1,9 % sont des ménages composites. Comparée à la distribution de tous les ménages (cf. Tableau 4.2 rapport thème 4), il y a une légère hausse de la proportion des ménages

nucléaires dans les ménages agricoles. Ceux qui résident en milieu urbain ont fortement contribué à cette variation avec une hausse de 5,3 % laquelle correspond à la baisse de la proportion des ménages d'une seule personne chez les ménages agricoles. Ces statistiques semblent confirmer que la majorité des ménages urbains qui pratiquent l'Agriculture ont de taille assez grande.

Tableau 3.2. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population correspondante par type selon le milieu de résidence.

Type des ménages	Milieu de résidence						Total des ménages	Population totale
	Urbain		Rural		Ensemble			
	Ménage	Pop.	Ménage	Pop.	Ménage	Pop.		
Ménage d'une seule personne	6,9	1,6	7,2	1,6	7,1	1,6	361 544	361 544
Ménage nucléaire	59,6	56,1	66,9	65,8	66,1	64,7	3 343 082	14 365 142
Ménage élargi	29,8	37,6	24,3	30,6	24,9	31,4	1 261 210	6 969 955
Ménage composite	3,7	4,7	1,6	2,0	1,9	2,3	95 052	519 161
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	5 060 888	22 215 802

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2. CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

Les caractéristiques du chef de ménage pourraient aussi avoir des influences capitales sur le choix d'un ménage à pratiquer l'Agriculture et sur les caractéristiques socioéconomiques des ménages agricoles dans la mesure où c'est le chef de

ménage qui détient le pouvoir en matière de prise de décisions. Donc, elles pourraient être utilisées pour expliquer les situations socioéconomiques des ménages agricoles. Les variables retenues pour l'analyse dans le présent rapport sont l'âge, le sexe,

le niveau d'instruction, le statut migratoire, le statut matrimonial et le statut d'occupation du chef de ménage. Les résultats ainsi obtenus pourraient être

utilisés pour évaluer la qualité et la vulnérabilité des ménages agricoles à Madagascar.

3.2.1. Age et sexe du chef de ménage agricole

En 2018, la majorité des chefs de ménage agricole à Madagascar sont des individus âgés de 20 à 59 ans dont les hommes sont 3 fois plus que les femmes. Cependant, la proportion des chefs de ménage âgés de 60ans ou plus n'est pas du tout négligeable (supérieure à 10 %) et à partir de 50ans, les proportions des femmes chef de ménage agricole sont supérieures à celles des hommes quel que soit le milieu de résidence. Les chefs de ménage agricole

de moins de 15ans ne représentent que 0,1 % de tous les chefs de ménage agricoles et ceux qui sont âgés de 15 à 19ans représentent 3,0 %. Pour ces adolescents chefs de ménage agricole, la grande majorité est de sexe féminin. Il s'agit peut-être des mères célibataires. Ils sont aussi plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (3,1 % contre 2,3 %).

Tableau 3 3. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.

Groupe d'âge	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			CM Homme	CM Femme	Ensemble
	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble			
12-14 ans	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
15-19 ans	1,9	3,9	2,3	2,7	4,7	3,1	2,6	4,6	3,0
20-24 ans	7,6	7,1	7,5	10,2	8,9	9,9	9,9	8,7	9,6
25-29 ans	12,7	8,7	11,7	14,7	10,4	13,7	14,4	10,2	13,5
30-34 ans	13,0	9,2	12,1	13,6	10,0	12,8	13,5	9,9	12,7
35-39 ans	13,5	10,1	12,7	13,1	10,0	12,4	13,1	10,0	12,4
40-44 ans	12,6	10,3	12,1	11,7	10,0	11,3	11,8	10,1	11,4
45-49 ans	10,6	9,9	10,4	9,5	9,0	9,4	9,6	9,1	9,5
50-54 ans	8,6	9,8	8,9	7,8	9,2	8,1	7,9	9,2	8,2
55-59 ans	6,9	8,7	7,3	5,7	7,4	6,1	5,9	7,6	6,2
60-64 ans	5,6	8,4	6,2	4,8	7,5	5,3	4,9	7,6	5,5
65-69 ans	3,4	5,7	4,0	2,8	4,7	3,2	2,9	4,9	3,3
70-74 ans	1,8	3,7	2,2	1,7	3,6	2,1	1,7	3,6	2,1
75-79 ans	0,9	2,2	1,2	0,9	1,9	1,1	0,9	2,0	1,1
80-84 ans	0,5	1,4	0,7	0,6	1,5	0,8	0,6	1,4	0,8
85-89 ans	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3
90-94 ans	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1
95 ans ou +	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	452 827	139 817	592 644	3 489 476	978 768	4 468 244	3 942 303	1 118 585	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2.2. Niveau d'instruction du chef de ménage agricole

Dans l'ensemble, trois chefs de ménage agricole à Madagascar sur quatre (74,7 %) ne dépassent pas le niveau primaire dont 47,2 % du niveau primaire et 27,5 % sans instruction. Le poids des chefs de ménage diminue encore lorsque le niveau d'instruction augmente aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, la proportion des chefs de ménage qui ne dépassent pas le niveau primaire

est un peu faible en milieu urbain qu'en milieu rural (46,5 % contre 78,4 %). En termes de proportion, il y a plus de chef de ménage agricole ayant au moins le niveau secondaire premier cycle en milieu urbain qu'en milieu rural mais ils sont très faible en termes d'effectif. Plus particulièrement, seulement 6,1 % des chefs de ménage agricole résidant en milieu rural ont au moins le niveau secondaire second



cycle contre 24,4 % pour ceux qui résident en milieu urbain. On constate aussi que la proportion des chefs de ménage agricole sans instruction est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les ménages agricoles à Madagascar

sont donc majoritairement dirigés par des personnes à très faible niveau d'instruction et les ménages agricoles dirigés par des femmes sont généralement en situation de vulnérabilité.

Tableau 3.4. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau d'instruction du chef de ménage	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			CM Homme	CM Femme	Ensemble
	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble			
Sans instruction	10,4	15,8	11,7	27,0	38,5	29,5	25,1	35,6	27,5
Primaire	34,1	37,0	34,8	50,1	44,2	48,9	48,3	43,3	47,2
Secondaire 1er cycle	29,4	28,3	29,2	16,2	13,1	15,6	17,7	15,0	17,1
Secondaire 2nd cycle	16,9	13,3	16,0	5,4	3,6	5,0	6,7	4,8	6,3
Supérieur	9,2	5,6	8,4	1,2	0,6	1,1	2,1	1,2	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	452 827	139 817	592 644	3 489 476	978 768	4 468 244	3 942 303	1 118 585	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2.3. Statut migratoire du chef de ménage agricole

Dans l'ensemble, la majorité (95,3 %) des chefs de ménage agricole à Madagascar sont des non migrants dont 88,5 % de ceux qui résident en milieu urbain et 96,0 % de ceux qui résident en milieu rural. Ceux qui ont migré du milieu rural vers le milieu urbain représentent 1,2 % de tous les chefs de ménage agricole et 11,5 % des chefs de ménage

agricole résidant en milieu urbain. En revanche, ceux qui ont migré du milieu urbain vers le milieu rural représentent 3,6 % de tous les chefs de ménage agricole et 4,0 % des chefs de ménage agricole résidant en milieu rural. Ces statistiques semblent révéler que la résidence en milieu rural a fortement conduit les ménages à faire des activités agricoles.

Tableau 3.5. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut migratoire selon le milieu de résidence et le sexe.

Statut migratoire du chef de ménage	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			CM Homme	CM Femme	Ensemble
	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble			
Rural vers urbain	11,8	10,3	11,5	0,0	0,0	0,0	1,2	1,1	1,2
Urbain vers rural	0,0	0,0	0,0	4,2	3,3	4,0	3,8	2,9	3,6
Non migrant	88,2	89,7	88,5	95,8	96,7	96,0	95,1	96,0	95,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	452 827	139 817	592 644	3 489 476	978 768	4 468 244	3 942 303	1 118 585	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2.4. Statut matrimonial du chef de ménage agricole

A Madagascar, trois-quarts (75,3 %) des chefs de ménage agricole sont mariés ou en union ; un sixième (16,5 %) sont en rupture d'union et 8,2 % sont des célibataires. Pour chacun des statuts matrimoniaux, les proportions sont presque identiques en milieu rural et en milieu urbain. Par contre, les proportions de chefs de ménage célibataires et chefs de ménage

divorcés ou séparés sont plutôt élevées chez les ménages agricoles résidant dans les Centres Urbains Secondaires (CUS) relativement à celles des ménages agricoles résidant dans les Grands Centres Urbains (GCU). Ces résultats semblent être conformes à la réalité puisque dans les GCU, les activités sont plus diversifiées que dans les CUS et que l'accès

à la terre pour des activités agricoles y est plus difficile. Sachant que la grande majorité des chefs de ménage célibataires et en rupture d'union sont

des femmes, on peut en déduire qu'une partie non négligeable des ménages agricoles à Madagascar se trouvent dans une situation de vulnérabilité.

Tableau 3.6. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut matrimonial selon le milieu de résidence.

Statut matrimonial du chef de ménage	Milieu de résidence				Ensemble
	GCU	CUS	Ensemble urbain	Rural	
Célibataire	6,2	9,5	8,6	8,1	8,2
Marié(e) ou en union	78,3	72,8	74,4	75,4	75,3
Divorcé(e) / Séparé(e)	6,8	10,3	9,3	9,7	9,6
Veuf / Veuve	8,6	7,3	7,7	6,8	6,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	212 090	546 204	758 294	4 302 594	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2.5. Statut d'occupation du chef de ménage agricole

La majorité des chefs de ménages agricoles soit 92,1 % sont occupés. De ce fait, les proportions des autres modalités sont presque négligeables voire même insignifiantes. La décomposition des occupés est donc nécessaire pour mieux caractériser les chefs de ménages et pour que la variance de la variable ne soit pas nulle. Comme dans la thématique 4 et pour des besoins d'harmonisation, cinq modalités des occupés ont donc été retenues à savoir les travailleurs indépendants ; les employeurs ; les salariés publics ; les salariés privés et les occupés autres statuts.

Pour Madagascar, les chefs de ménage agricole sont majoritairement des travailleurs indépendants (83,8 %) dont 86,9 % en milieu rural contre 66,2 % en milieu urbain. Les 6,5 % sont des inactifs incluant ceux qui sont en quête de leur premier emploi

mais ne tenant pas compte les retraités, élèves ou étudiants. Seulement 7,2 % sont des salariés permanents et non permanents dont 1,8 % sont des salariés publics ; 3,4 % sont des salariés privés et 2,0 % sont des occupés autres statuts (travailleurs à la tâche, apprenti, etc.). Dans les GCU, à part les ménages dirigés par des travailleurs indépendants, ce sont les ménages dirigés par des salariés privés et des retraités qui investissent le plus dans l'Agriculture avec une part respective de 22,3 % et 9,1 %. Le cas des retraités est probablement dû au faible montant de la pension de retraite par rapport au salaire qu'ils ont reçu avant tandis que le cas des salariés privés pourrait être en corrélation avec l'inexistence de pension à la retraite pour certaines activités et l'instabilité vis-à-vis de l'emploi.

Tableau 3.7. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut d'occupation selon le milieu de résidence.

Statut d'occupation du chef de ménage	Milieu de résidence				Ensemble
	GCU	CUS	Ensemble urbain	Rural	
Travailleur indépendant	46,7	73,8	66,2	86,9	83,8
Employeur	0,6	0,4	0,5	0,3	0,4
Salarié public	6,3	4,0	4,6	1,3	1,8
Salarié privé	22,3	5,2	10,0	2,3	3,4
Occupés autres statuts	4,7	2,8	3,3	1,8	2,0
Retraité(e)	9,1	3,4	5,0	1,0	1,6
Elève/Étudiant(e)	2,2	1,8	1,9	0,3	0,6
Autre	8,2	8,7	8,5	6,1	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	212 090	546 204	758 294	4 302 594	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



3.3. CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Afin de mesurer le bien-être ou la vulnérabilité des ménages agricoles à Madagascar et aussi d'évaluer les risques qu'ils encourent, il importe de connaître leurs conditions de vie. Il s'agit plus précisément de la nature du toit de leur logement, du statut d'occupation du terrain sur lequel leur logement

est bâti pour les propriétaires, de leur accès à l'eau de sources améliorées et à l'électricité, de leur accès à la communication audiovisuelle et à la télécommunication et enfin de leur possession de moyen de transport.

3.3.1. Nature du toit d'habitation

A Madagascar, la majorité des ménages agricoles (64,2 %) vivent dans des logements dont la toiture est constituée par des matériaux facilement inflammables dont 44,2 % des « bozaka » et 20,0 % des tiges ou écorces ou feuilles. Un peu plus d'un ménage agricole sur trois (35,5 %) vit dans des logements dont la toiture est faite en tôle ou tuile ou fibrociment dont 32,0 % sont en tôle. Les matériaux de récupération ne sont utilisés que par 0,3 % de ces ménages.

Quant à la disparité selon la région, concernant la toiture facilement inflammable, seules sept régions sur les vingt-deux disposent des proportions en dessous de la moyenne nationale. Plus précisément, il s'agit des régions de Sava (29,8 %), d'Analamanga (35,5 %), d'Analanjirifo (43,8 %), de Diana (49,8 %), d'Alaotra Mangoro (59,0 %), de Sofia (62,3 %), et du Vakinankaratra (62,7 %). Cependant,

parmi les quinze autres régions où les proportions se situent au-dessus de la moyenne, cinq d'entre elles affichent des proportions supérieures à 80 %. Ce sont les régions d'Atsimo Atsinanana (81,6 %), d'Atsimo Andrefana (84,0 %), d'Ihorombe (85,9 %), de Vatovavy Fitovinany (86,1 %) et de Melaky (88,2 %). Il faut noter que la majorité des régions de ce deuxième groupe sont des régions à forte insécurité, notamment en milieu rural. Du point de vue économique, nous pouvons en déduire qu'une frange importante des habitations des ménages agricoles à Madagascar courent des risques élevés d'incendie qui pourraient aboutir à la destruction de leurs productions. Mais, on peut espérer aussi que cette utilisation prépondérante des produits végétaux pour le logement d'habitation obligerait la population à protéger l'environnement pour que les végétations nécessaires ne se disparaissent pas.

Tableau 3 8. Répartition (en %) des ménages agricoles par nature de la toiture de leur logement selon la région

Région de résidence	Nature de la toiture de l'habitation						Total	Effectif
	Tuile	Tôle	Ciment / Fibro-ciment	Bozaka	Tige / Ecorce / Feuille	Matériaux de récupération		
Analamanga	7,3	56,5	0,6	35,4	0,1	0,1	100,0	499 824
Vakinankaratra	7,4	29,7	0,2	62,5	0,2	0,0	100,0	433 489
Itasy	0,5	31,8	0,2	67,5	0,1	0,0	100,0	192 884
Bongolava	0,4	24,2	0,4	74,9	0,1	0,1	100,0	139 848
Haute Matsiatra	11,8	18,9	0,3	68,8	0,2	0,1	100,0	259 189
Amoron'i Mania	2,2	30,5	0,1	65,8	1,3	0,1	100,0	162 777
Vatovavy Fitovinany	1,0	12,4	0,3	19,0	67,1	0,2	100,0	294 047
Ihorombe	0,8	12,8	0,4	85,5	0,4	0,1	100,0	82 034
Atsimo Atsinanana	0,4	17,4	0,5	23,4	58,2	0,1	100,0	186 958
Atsinanana	1,1	25,8	0,8	14,6	57,4	0,3	100,0	295 343
Analanjirofo	1,6	53,7	0,7	3,7	40,1	0,3	100,0	288 220
Alaotra Mangoro	1,3	39,1	0,4	53,7	5,3	0,2	100,0	265 296
Boeny	0,9	21,5	0,7	29,0	47,8	0,2	100,0	163 903
Sofia	1,9	35,0	0,5	42,2	20,1	0,2	100,0	344 980
Betsiboka	0,6	21,2	0,7	64,6	12,8	0,2	100,0	80 748
Melaky	1,5	9,6	0,6	45,0	43,2	0,1	100,0	66 201
Atsimo Andrefana	1,1	14,2	0,5	80,8	3,2	0,2	100,0	355 747
Androy	2,0	17,2	0,5	71,3	7,3	1,7	100,0	192 698
Anosy	1,4	24,8	0,5	52,1	18,3	2,8	100,0	171 724
Menabe	2,3	23,1	0,5	64,6	9,5	0,1	100,0	148 619
Diana	1,2	47,5	1,2	7,0	42,8	0,4	100,0	166 907
Sava	2,2	67,1	0,8	2,6	27,2	0,2	100,0	269 452
MADAGASCAR	3,0	32,0	0,5	44,2	20,0	0,3	100,0	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3.2. Statut d'occupation du terrain où le logement est bâti

A Madagascar, un peu plus de la moitié des ménages agricoles propriétaires de leur logement (56,6 %) ont bâti leur logement d'habitation sur des terres ancestrales sans titre et 0,4 % sur des terrains occupés de manière anarchique. Il n'y a respectivement que 20,2 % et 5,2 % de ces ménages qui possèdent de titre foncier et de carte foncière. Néanmoins, 5,8 % disposent déjà d'un certificat appelé « cadastre » qui est reconnu avoir le même poids qu'un titre foncier, notamment en milieu rural et 11,9 % sont en train de le régulariser. Les résultats selon la région montrent que le poids de chaque type d'occupation varie de manière très significative.

En matière de possession de titre foncier, les régions d'Analamanga, de Haute Matsiatra, de Boeny et de Betsiboka ont de taux de possession supérieur à

34,0 % ; 30,2 % et 34,6 % tandis que les ménages agricoles qui résident dans les régions d'Amoron'i Mania et d'Analamanga démarquent beaucoup plus en matière de possession de cadastre avec un taux respectif de 35,5 % et 19,8 %. Ceux qui sont en train de régulariser leur situation sont largement plus élevés pour la région de Bongolava (44 %) par rapport à la moyenne nationale et aussi presque le double pour les régions d'Itasy et de Betsiboka. En revanche, les ménages agricoles qui occupent le terrain sur lequel leur logement est bâti de façon anarchique sont prépondérants dans le Sud du pays dont 90,9 % dans la région d'Androy, 82,3 % à Atsimo Andrefana et 78 % dans la région d'Atsimo Atsinanana. Nous estimons que la situation des ménages agricoles à Madagascar en matière de propriété foncière pour les terrains agricoles est presque identique à ces résultats.



Tableau 3.9. Répartition (en %) des ménages agricoles propriétaires de leur logement d'habitation par statut d'occupation du terrain sur lequel le logement est bâti selon la région

Région	Statut d'occupation du terrain sur lequel le logement est bâti							Effectif des ménages agricoles
	Titre foncier	Cadastre	Certificat de régularisation	En cours de régularisation	Terre ancestrale sans titre	Occupation anarchique	Total	
Analamanga	34,0	19,8	5,7	15,7	24,2	0,6	100,0	499 824
Vakinankaratra	20,8	4,0	9,0	16,3	49,7	0,2	100,0	433 489
Itasy	19,9	5,7	9,2	23,8	41,1	0,4	100,0	192 884
Bongolava	18,7	4,0	9,2	44,0	23,9	0,1	100,0	139 848
Haute Matsiatra	30,2	3,7	10,7	10,7	44,5	0,1	100,0	259 189
Amoron'i Mania	20,4	35,5	6,1	10,9	27,0	0,1	100,0	162 777
Vatovavy Fitovinany	18,6	2,6	5,2	6,3	67,0	0,3	100,0	294 047
Ihorombe	24,7	3,2	6,5	10,2	55,1	0,4	100,0	82 034
Atsimo Atsinanana	13,7	2,3	1,6	4,2	78,0	0,2	100,0	186 958
Atsinanana	14,8	2,6	6,3	6,0	69,9	0,3	100,0	295 343
Analanjirifo	15,6	6,1	3,3	8,2	66,7	0,2	100,0	288 220
Alaotra Mangoro	25,6	3,4	6,6	18,8	45,3	0,2	100,0	265 296
Boeny	34,6	4,4	7,9	19,7	32,8	0,5	100,0	163 903
Sofia	17,1	2,1	3,0	11,4	66,3	0,1	100,0	344 980
Betsiboka	34,0	3,0	6,8	23,3	32,6	0,3	100,0	80 748
Melaky	20,1	1,8	1,9	13,9	61,6	0,7	100,0	66 201
Atsimo Andrefana	11,5	2,4	1,0	2,3	82,3	0,5	100,0	355 747
Androy	5,4	1,5	0,8	1,2	90,9	0,1	100,0	192 698
Anosy	14,5	2,8	2,3	3,8	76,3	0,3	100,0	171 724
Menabe	17,0	2,5	3,6	13,7	62,2	1,0	100,0	148 619
Diana	28,6	9,3	7,0	9,5	43,4	2,2	100,0	166 907
Sava	17,2	3,3	2,3	14,6	62,3	0,4	100,0	269 452
MADAGASCAR	20,2	5,8	5,2	11,9	56,6	0,4	100,0	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3.3. Accès à l'eau de sources améliorées

Dans l'ensemble, seulement 21,6 % des ménages agricoles à Madagascar ont accès à l'eau de sources améliorées. Ce taux est largement en dessous de celui de tous les ménages (29,5 %). Les ménages agricoles résidant dans les régions d'Analamanga, d'Itasy, de Bongolava, d'Analanjirifo, d'Atsimo Andrefana et d'Anosy ont des taux d'accès supérieur à cette moyenne nationale dont le plus élevé est

celui d'Analamanga (45,3 %). Malgré que la région d'Androy soit une zone semi-aride, la proportion de ses ménages agricoles ayant accès aux sources d'eau améliorées (23,5 %) est plus proche de la moyenne nationale. En revanche, les régions de Sofia, de Melaky et d'Atsimo Atsinanana affichent des taux inférieurs à 10 %. (Cf. Tableau 3.10).

3.3.4. Accès à l'électricité

Au niveau national, un peu moins du tiers (30,7 %) des ménages agricoles à Madagascar ont accès à l'électricité. Ce taux est largement en dessous de celui de tous les ménages (38,1 %). Les ménages agricoles résidant dans les régions d'Analanjirifo (62,2 %), de Sava (60,3 %) et d'Analamanga

(57,9 %) ont respectivement un taux représentant presque le double de cette moyenne nationale tandis qu'à l'inverse, les ménages résidant dans les régions d'Atsimo Atsinanana, d'Ihorombe, d'Anosy et d'Androy ont un taux inférieur à 10 % dont le plus faible est celui d'Androy (3,9 %). Il est à noter

que l'accès à l'électricité provient évidemment du réseau de la JIRAMA et des énergies renouvelables notamment les panneaux solaires.

Environ un ménage agricole sur dix (10,5 %) a accès à la fois à de sources d'eau améliorées et à l'électricité pour Madagascar dont le taux atteint jusqu'à 31,7 % pour les ménages agricoles résidant dans la région d'Analamanga contre seulement

1,4 % pour les ménages agricoles résidant dans la région d'Androy.

Comparés aux résultats relatifs à tous les ménages (cf. rapport thème 4), on peut en déduire que l'accès des ménages agricoles à l'eau de sources améliorées et à l'électricité est beaucoup plus limité comparé à celui des ménages non agricoles.

Tableau 3.10. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population concernée ayant accès à l'eau de sources améliorées, à l'électricité et aux deux à la fois et selon la région.

Région de résidence	Ménages agricoles ayant accès aux sources d'eau améliorées		Ménages agricoles ayant accès à l'électricité		Ménages agricoles ayant accès aux deux à la fois		Effectif des ménages agricoles	Effectif de population dans les ménages agricoles
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population		
Analamanga	45,3	45,1	57,9	57,9	31,7	31,7	499 824	2 147 412
Vakinankaratra	20,0	18,9	20,1	19,4	7,9	7,3	433 489	1 981 029
Itasy	35,3	34,4	21,9	21,4	11,0	10,6	192 884	865 441
Bongolava	26,1	25,5	34,8	35,2	12,3	12,1	139 848	638 322
Haute Matsiatra	17,2	16,4	13,5	12,9	6,9	6,4	259 189	1 320 608
Amoron'i Mania	16,1	14,9	18,1	17,8	6,0	5,6	162 777	806 397
Vatovavy Fitovinany	11,7	10,7	24,8	25,5	4,1	3,8	294 047	1 378 998
Ihorombe	14,8	15,3	8,1	8,6	4,5	4,6	82 034	381 733
Atsimo Atsinanana	7,2	6,9	8,5	8,6	2,0	1,9	186 958	992 238
Atsinanana	20,5	19,5	37,9	39,9	13,4	13,3	295 343	1 213 739
Analanjirifo	30,1	28,7	62,2	65,0	19,4	19,4	288 220	1 057 727
Alaotra Mangoro	13,6	13,0	29,8	30,4	6,5	6,3	265 296	1 147 864
Boeny	17,4	17,1	21,9	22,5	9,7	9,8	163 903	706 051
Sofia	9,8	9,6	44,6	46,0	5,5	5,5	344 980	1 424 013
Betsiboka	19,6	18,9	20,9	21,2	7,7	7,6	80 748	366 345
Melaky	8,9	8,8	14,2	14,3	4,6	4,7	66 201	298 949
Atsimo Andrefana	25,0	25,8	11,0	11,8	5,8	6,4	355 747	1 583 276
Androy	23,5	23,5	3,9	4,2	1,4	1,5	192 698	876 082
Anosy	18,9	18,7	5,9	6,4	3,7	4,0	171 724	743 806
Menabe	22,3	22,7	38,0	38,6	11,3	11,8	148 619	647 840
Diana	17,6	17,2	37,1	39,6	9,0	9,4	166 907	631 903
Sava	17,9	17,8	60,3	63,8	12,8	13,4	269 452	1 006 029
MADAGASCAR	21,6	20,9	30,7	30,1	10,5	10,2	5 060 888	22 215 802

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3.5. Accès à la communication audiovisuelle et à la télécommunication

En 2018, les ménages agricoles à Madagascar sont à l'affût de la communication et de l'information. Seul un peu plus de la moitié (59,0 %) possèdent de poste radio et 13,9 % de poste télévision. En matière d'équipement de télécommunication, 40,9 % disposent de téléphone portable mais seulement 2,0 % ont d'équipement internet. Une

forte disparité régionale est observée quel que soit le type d'équipements, et la région d'Analamanga se trouve toujours en tête.

Pour la possession de poste radio, toutes les régions du Sud, de l'Est, du Sud-Est et de l'Ouest ont de taux inférieur à la moyenne nationale (59,0 %). Les ménages agricoles de la région d'Androy ont le taux



le plus faible avec 22,9 % seulement. Les régions restantes ont tous de taux au voisinage de 60 à 70% sauf les régions d'Itasy (75,0 %), de Sava (70,4 %), et d'Analamanga (79,1 %).

Quant à la possession de poste télévision, mis à part les ménages agricoles résidant dans la région d'Analamanga, seules ceux des régions qui composent les provinces d'Antsiranana et de Toamasina ont un taux supérieur à la moyenne nationale. En revanche, le taux est très faible pour les ménages résidant dans les régions d'Atsimo Atsinanana (2,9 %) et d'Androy (2,3 %).

S'agissant de la possession de téléphone mobile, à part les ménages agricoles résidant dans la région d'Analamanga, seuls ceux qui résident dans les régions de Diana, de Sava, d'Analajirofo, de Menabe et d'Ihorombe ont un taux qui dépasse largement la moyenne nationale. En revanche, les ménages

agricoles résidant dans les régions du littoral Est à partir de la région d'Atsinanana ont de taux en dessous de 30 % dont le plus faible est celui de la région d'Atsimo Atsinanana (18,9 %).

Enfin, pour la possession d'équipement internet, à l'exception des ménages agricoles résidant dans la région d'Analamanga avec un taux de possession de 8,1 %, seuls ceux qui résident dans les régions du Vakinankaratra, d'Itasy, de Haute Matsiatra et d'Atsinanana ont un taux au-dessus de la moyenne nationale (2,0 %) avec respectivement 3,2 % ; 2,1 % ; 4,4 % et 3,5 %.

En se référant aux résultats relatifs à l'ensemble des ménages (cf. rapport thème 4), nous pouvons dire que les ménages agricoles à Madagascar ont très faiblement accès à la communication audiovisuelle et à la télécommunication par rapport aux ménages non agricoles.

Tableau 3.11. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population concernée selon le type d'équipements de communication audiovisuelle et d'équipements de télécommunication et la région

Région	Equipements de communication audiovisuelle et de télécommunication								Effectif des ménages agricoles	Effectif de population dans les ménages agricoles
	Poste radio		Poste télévision		Téléphone portable		Equipement internet			
	Ménage	Pop.	Ménage	Pop.	Ménage	Pop.	Ménage	Pop.		
Analamanga	79,1	79,8	43	43,6	63,8	65,2	8,1	8,5	499 824	2 147 412
Vakinankaratra	68,8	70,1	11,9	11,2	37,4	38	3,2	3,1	433 489	1 981 029
Itasy	75	76,3	11,1	11,1	36,7	37,9	2,1	2,2	192 884	865 441
Bongolava	70	71,2	9	9,4	43,4	44,5	1,1	1,2	139 848	638 322
Haute Matsiatra	61,5	63,8	8,5	8,5	41,4	42,8	4,4	4,5	259 189	1 320 608
Amoron'i Mania	63,7	65,5	6,2	6	43,3	44,7	0,4	0,4	162 777	806 397
Vatovavy Fitovinany	53,6	55,6	5,1	5,3	21,7	21,6	0,3	0,3	294 047	1 378 998
Ihorombe	41	42,5	8	9	47,1	48,4	0,7	0,8	82 034	381 733
Atsimo Atsinanana	52,1	55,1	2,9	2,9	18,9	19,7	0,6	0,7	186 958	992 238
Atsinanana	49,9	51,2	16	16,7	28,1	27	3,5	3,7	295 343	1 213 739
Analajirofo	62,9	65,4	19,2	21	48,9	49,7	1,6	1,7	288 220	1 057 727
Alaotra Mangoro	69,7	70,6	16,1	16,8	39,4	40	0,8	0,9	265 296	1 147 864
Boeny	58,4	60	11,8	12,6	43,9	45	0,4	0,5	163 903	706 051
Sofia	62,7	64,7	8,2	8,9	40,3	40,8	0,4	0,4	344 980	1 424 013
Betsiboka	37,4	38	8,1	8,6	38,8	39,2	0,2	0,2	80 748	366 345
Melaky	42,3	43,7	6,8	7,3	43,7	44,7	0,5	0,5	66 201	298 949
Atsimo Andrefana	36,4	38,3	5,7	6,7	31,1	32,5	0,3	0,3	355 747	1 583 276
Androy	22,9	24,8	2,3	2,6	29,1	31	0,3	0,3	192 698	876 082
Anosy	32,8	34,3	4,5	5,1	27,3	27,6	1	1,1	171 724	743 806
Menabe	55,8	57,5	7,6	8,4	49,4	50,6	0,4	0,5	148 619	647 840
Diana	65,9	68,5	18,6	21,2	55,1	57,2	1,1	1,2	166 907	631 903
Sava	70,4	73,1	24	27,2	61,3	63	1,4	1,6	269 452	1 006 029
MADAGASCAR	59	60,4	13,9	14,1	40,9	41,3	2	2,1	5 060 888	22 215 802

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3.6. Possession de moyen de transport

A Madagascar, en 2018, seulement un ménage agricole sur cent (1 %) possède de voiture ; trois sur cent (3,0 %) possèdent de moto ou de véhicule du même genre ; et près d'un sur cinq (19,5 %) possèdent de bicyclette ou cyclo-pousse. Seuls les ménages agricoles résidant dans région d'Analamanga ont le taux de possession de voiture amplement supérieur à cette moyenne nationale mais avec seulement 4,6 %. Pour la possession de moto ou de véhicule du même genre, seuls les ménages agricoles résidant dans les régions composant les provinces d'Antananarivo, d'Antsiranana et de Toamasina ont un taux de possession supérieur à la moyenne nationale mais l'écart n'est pas important que pour les régions de Sava et d'Analamanga qui ont de taux respectif de 7,8 % et 6,9 %. Celui des ménages agricoles résidant dans les régions restantes tourne autour de

1 % dont le plus faible est enregistré par la région d'Androy (0,6 %). Enfin, avec un taux possession de bicyclette ou cyclo-pousse de 33,8 %, les ménages agricoles résidant dans la région du Vakinankaratra réputée pour ses circuits à vélo arrivent en troisième place après ceux résidant dans les régions de Diana (35 %) et d'Alaotra Mangoro (40,6 %). Ce taux n'atteint pas 10 % pour les ménages agricoles résidant dans les régions d'Amoron'i Mania, de Haute Matsiatra, de Vatovavy Fitovinany, d'Atsimo Atsinanana, de Melaky et de Menabe et encore en dessous de 5 % (4,7 %) pour ceux qui résident dans la région de Betsiboka. Ces résultats nous conduisent à supposer que presque tous les ménages agricoles à Madagascar payent des frais de transport pour écouler leur production sur le marché soit ils sont obligés de vendre leurs produits aux collecteurs quel que soit le prix qu'ils imposent.

Tableau 3 12. Répartition (en %) des ménages agricoles et de la population correspondante possédant de moyen de transport selon le type et la région.

Région de résidence	Moyen de déplacement ou de transport						Effectif des ménages agricoles	Effectif de population dans les ménages agricoles
	Voiture		Moto / Scooter / Bajaj / Quad		Bicyclette ou Cyclo-pousse			
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population		
Analamanga	4,6	5,2	6,9	7,5	27	28,9	499 824	2 147 412
Vakinankaratra	1	1	3,1	3,2	33,8	35,5	433 489	1 981 029
Itasy	0,9	1	3,7	3,9	31,2	33,1	192 884	865 441
Bongolava	0,7	0,8	3	3,2	33,5	35,4	139 848	638 322
Haute Matsiatra	0,9	1	1,1	1,1	9,3	9,7	259 189	1 320 608
Amoron'i Mania	0,6	0,7	1,2	1,3	9,2	9,7	162 777	806 397
Vatovavy Fitovinany	0,2	0,3	0,9	0,9	7,2	7,4	294 047	1 378 998
Ihorombe	0,8	1	1,3	1,5	24,6	26,5	82 034	381 733
Atsimo Atsinanana	0,2	0,2	0,7	0,7	8,2	8,8	186 958	992 238
Atsinanana	0,9	1,1	4,3	4,8	10,9	11,3	295 343	1 213 739
Analanjirifo	0,4	0,5	4,7	5,2	10,9	11,5	288 220	1 057 727
Alaotra Mangoro	1	1,1	4	4,3	40,6	42,3	265 296	1 147 864
Boeny	0,6	0,6	1,7	1,9	9,6	10,4	163 903	706 051
Sofia	0,4	0,4	1,7	2	19,6	20,7	344 980	1 424 013
Betsiboka	0,3	0,3	0,9	1	4,7	4,9	80 748	366 345
Melaky	0,3	0,3	1,1	1,2	6,8	7,4	66 201	298 949
Atsimo Andrefana	0,4	0,5	1,1	1,4	12,4	13,8	355 747	1 583 276
Androy	0,2	0,2	0,6	0,8	22,4	24,8	192 698	876 082
Anosy	0,3	0,4	1	1,1	17,1	18,3	171 724	743 806
Menabe	0,4	0,5	1,1	1,4	6,2	6,8	148 619	647 840
Diana	1,1	1,4	4	4,8	35	38,5	166 907	631 903
Sava	1	1,3	7,8	9	20,2	22,2	269 452	1 006 029
MADAGASCAR	1	1,2	3	3,2	19,5	20,6	5 060 888	22 215 802

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



CHAPITRE 4 : MENAGES AGRICOLES SPECIFIQUES

La majorité des ménages malagasy trouve leur source de revenu dans l'Agriculture. Pourtant, sa pratique varie selon le ménage. Certains ménages la pratiquent de manière directe en tant qu'activité principale tandis que d'autres le pratiquent de manière indirecte par le biais des salariés permanents ou non permanents. Certains pratiquent seulement de l'agriculture ou de l'élevage ou de la pêche et

d'autres combinent au moins deux branches. C'est pour cela que le terme « ménages spécifiques » a été inventé dans ce rapport thématique. Deux types de ménages spécifiques seront considérés dans nos analyses. Il s'agit concrètement des ménages agricoles pratiquant l'exploitation mixte et des ménages principalement agricoles.

4.1. MENAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'EXPLOITATION MIXTE

Dans cette section, il s'agit de faire des analyses sur les ménages agricoles qui combinent des activités appartenant à aux moins deux branches du secteur agricole. Les analyses seront d'abord focalisées sur

le volume et la répartition par région de résidence de ces ménages puis sur les caractéristiques de leurs chefs respectifs.

4.1.1. Volume et répartition par région de résidence

A Madagascar, huit ménages agricoles sur dix (82,3 %) pratiquent de l'exploitation mixte soit environ 4 160 000 ménages. Presque six ménages agricoles sur dix (61,2 %) pratiquent à la fois l'agriculture et l'élevage ; 1,5 % pratiquent la combinaison agriculture et pêche ; 0,6 % combinent l'élevage et la pêche ; et 18,9 % pratiquent la combinaison des trois branches (agriculture, élevage et pêche). La combinaison de l'agriculture et de l'élevage est ainsi la plus pratiquée par les ménages agricoles à Madagascar. Ceci semble être en cohérence avec la réalité car il y a un lien fort entre l'agriculture et l'élevage au sein de la société malagasy. D'une part, l'agriculture est la base de la production alimentaire pour les animaux d'élevage. D'autre part, les animaux fournissent des intrants agricoles (engrais) et servent de transport et de traction animale dans les travaux agricoles notamment le cheptel bovin. En outre, les bœufs et le riz ont des rôles importants dans la rituelle malagasy.

La répartition des ménages agricoles pratiquant l'exploitation mixte selon la région montre que seuls les ménages résidant dans les régions d'Analamanga,

d'Atsinanana, d'Analanjirifo, d'Alaotra Mangoro, de Boeny, d'Atsimo Andrefana, de Menabe, de Diana et de Sava ont de pourcentage en dessous de la moyenne nationale mais l'écart est très faible sauf pour Analamanga (66,8 % contre 82,3 %). En revanche, la proportion atteint jusqu'à 90 % pour les régions du Vakinankaratra et d'Amoron'i Mania. Néanmoins, on constate que le type d'exploitation mixte pratiqué par les ménages agricoles varie fortement selon la région. En effet, si huit dixième (84,5 %) des ménages agricoles résidant dans la région d'Androy sont optés à la combinaison « agriculture et élevage », il n'y a respectivement que 49,6 % et 42,1 % de ceux qui résident dans les régions de Melaky et d'Amoron'i Mania qui les pratiquent, tandis que 40 % ont choisi la combinaison « agriculture, élevage et pêche ». Ceux résidant dans les autres régions pratiquent aussi les deux combinaisons « agriculture et élevage » et « agriculture, élevage et pêche » mais la majorité se penchent surtout vers la première combinaison.

Tableau 4.1. Répartition (en %) des ménages agricoles selon la région de résidence et le type d'exploitation mixte.

Région de résidence	Type d'exploitation mixte					Effectif des ménages agricoles
	Agriculture et Elevage	Agriculture et Pêche	Elevage et Pêche	Agriculture, Elevage et Pêche	Total	
Analamanga	52,6	0,9	0,6	12,7	66,8	499 824
Vakinankaratra	60,4	1,0	0,1	28,5	90,0	433 489
Itasy	62,0	1,3	0,1	25,2	88,6	192 884
Bongolava	64,2	1,4	0,1	20,7	86,4	139 848
Haute Matsiatra	65,5	0,8	0,1	20,4	86,8	259 189
Amoron'i Mania	49,6	1,0	0,1	39,9	90,6	162 777
Vatovavy Fitovinany	66,6	1,3	0,2	20,0	88,1	294 047
Ihorombe	70,4	1,0	0,1	11,8	83,3	82 034
Atsimo Atsinanana	66,7	1,5	0,1	16,8	85,1	186 958
Atsinanana	60,2	1,8	0,5	19,5	82,0	295 343
Analanjirifo	65,6	1,5	0,3	13,3	80,7	288 220
Alaotra Mangoro	60,7	2,6	0,5	14,5	78,3	265 296
Boeny	49,3	3,0	1,6	22,1	76,0	163 903
Sofia	56,7	2,5	0,5	27,6	87,3	344 980
Betsiboka	64,7	1,9	0,4	16,9	83,9	80 748
Melaky	42,1	3,2	1,6	40,0	86,9	66 201
Atsimo Andrefana	67,0	1,0	2,3	6,5	76,8	355 747
Androy	84,5	0,3	0,2	4,2	89,2	192 698
Anosy	69,8	1,3	0,4	15,1	86,6	171 724
Menabe	55,5	2,6	2,4	17,8	78,3	148 619
Diana	53,0	2,5	1,4	18,7	75,6	166 907
Sava	58,8	1,7	0,3	19,0	79,8	269 452
MADAGASCAR	61,2	1,5	0,6	18,9	83,2	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.1.2 Caractéristiques des chefs de ménage

Dans l'ensemble, trois chefs de ménage pratiquant l'exploitation mixte à Madagascar sur quatre (74,5 %) sont âgés de 25 à 59ans et respectivement 11,7 % et 13,1 % sont âgés de 18 à 24ans et de 60ans ou plus. Toutefois, en milieu urbain, la proportion des ménages pratiquant l'exploitation mixte augmente avec l'âge du chef de ménage à partir de 18 ans.

Selon le sexe, 79,6 % des ménages pratiquant l'exploitation mixte sont dirigés par des hommes et 20,4 % sont dirigés par des femmes mais leur répartition par milieu de résidence est quasi identique.

S'agissant de leur niveau d'instruction, un peu plus de huit chefs de ménage sur dix (77,9 %) ne dépassent pas le niveau primaire dont 28,6 % sans instruction et 49,3 % du niveau primaire ; 15,8 % sont du niveau secondaire premier cycle et

seulement 6,3 % qui atteignent le niveau secondaire second cycle. Cependant, en milieu urbain, on constate que la proportion de ces chefs de ménages augmente lorsque le niveau d'instruction augmente contrairement à la situation en milieu rural.

Quant à leur statut matrimonial, la majorité des chefs des ménages pratiquant l'exploitation mixte (77,5 %) sont mariés. Cependant, le poids des célibataires et de ceux qui sont en rupture d'union ne sont pas négligeables avec respectivement 7,1 % et 15,3 % (8,8 % divorcés ou séparés et 6,5 % veufs ou veuves). Il importe de réitérer que ces chefs de ménage célibataires et en rupture d'union sont majoritairement des femmes. La répartition par milieu de résidence est identique pour chaque état matrimonial.



Vis-à-vis de leur statut d'occupation, la plupart des chefs de ménages agricoles de type mixte sont des travailleurs indépendants (87,2 %) et les 5,7 % sont composés des inactifs autres que les retraités, élèves ou étudiants et des personnes en quête de leur premier emploi. Respectivement 1,4 % et 2,3 % de ce type de ménages sont dirigés par des salariés publics et salariés privés. En outre, la répartition par

milieu de résidence montre que le poids des chefs de ménage pratiquant l'exploitation mixte ayant le statut de salariés publics, salariés privés, retraités et élèves ou étudiants, résidant en milieu urbain, est largement au-dessus de la moyenne en milieu urbain, notamment dans les GCU.

Tableau 4.2. Répartition (en %) des ménages agricoles de type mixte par milieu de résidence selon les caractéristiques sociodémographiques de leurs chefs.

Caractéristiques du chef de ménage	Milieu de résidence				Effectif des ménages agricoles de type mixte	% par rapport au total des ménages agricoles de type mixte
	Grand centre urbain (GCU)	Centre urbain secondaire (CUS)	Ensemble urbain	Rural		
Groupe d'âge						
12-17 ans	0,9	11,5	12,4	87,6	30 952	0,7
18-24 ans	1,5	7,9	9,4	90,6	485 034	11,7
25-59 ans	2,0	9,1	11,1	88,9	3 099 599	74,5
60 ans ou plus	2,3	10,0	12,3	87,7	544 027	13,1
Sexe						
Masculin	2,0	9,0	11,0	89,0	3 312 546	79,6
Féminin	1,8	9,6	11,4	88,6	847 066	20,4
Niveau d'instruction						
Sans instruction	0,3	7,1	7,4	92,6	1 188 837	28,6
Primaire	1,3	8,1	9,4	90,6	2 052 294	49,3
Secondaire 1er cycle	4,0	12,5	16,4	83,6	658 091	15,8
Secondaire 2nd cycle	7,1	16,4	23,5	76,5	212 218	5,1
Supérieur	22,0	21,7	43,6	56,4	48 172	1,2
Etat matrimonial						
Célibataire	2,0	9,8	11,8	88,2	297 298	7,1
Marié(e)	2,0	8,9	10,9	89,1	3 224 168	77,5
Divorcé(e)/séparé(e)	1,3	9,5	10,7	89,3	365 817	8,8
Veuf(ve)	2,4	9,7	12,1	87,9	272 329	6,5
Statut d'occupation						
Travailleur indépendant	1,2	8,3	9,5	90,5	3 625 502	87,2
Employeur	3,2	9,8	13,0	87,0	13 840	0,3
Salarié public	7,7	19,4	27,1	72,9	60 268	1,4
Salarié privé	17,4	14,7	32,1	67,9	96 840	2,3
Occupés autres statuts	5,6	11,6	17,2	82,8	69 981	1,7
Retraité	15,6	23,0	38,6	61,4	36 700	0,9
Elève ou Etudiant	13,3	30,3	43,6	56,4	18 054	0,4
Autres	2,5	11,2	13,7	86,3	238 427	5,7
ENSEMBLE	2,0	9,1	11,1	88,9	4 159 612	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2. MENAGES PRINCIPALEMENT AGRICOLES

Dans cette section, les analyses sont portées sur les ménages agricoles dont tous les membres actifs occupés âgés de 12 ans ou plus qui y résident ont comme activité principale soit l'agriculture, soit l'élevage, soit la pêche et que cette activité appartient à l'une des trois branches de l'Agriculture.

Ces ménages agricoles sont appelés ménages principalement agricoles. Les analyses seront également focalisées sur leur volume et leur répartition par région de résidence puis sur les caractéristiques de leurs chefs respectifs.

4.2.1. Volume et répartition par région de résidence

A Madagascar, en 2018, les ménages principalement agricoles sont au nombre de 3 749 178 lorsqu'on considère tous les actifs occupés âgés de 12 ans ou plus, soit 78,2 % des ménages agricoles. Cet effectif est de 3 788 659 lorsque l'analyse se limite aux actifs occupés âgés de 12 à 59 ans et devient 3 758 272 lorsqu'on porte l'étude sur les actifs occupés âgés de 12 à 69 ans, soit une proportion respective de 79,1 % et 78,4 % par rapport au nombre total de ménages agricoles. On peut en déduire qu'à Madagascar, plus de trois quarts des

ménages agricoles sont principalement agricoles.

La disparité régionale n'est pas importante sauf le cas de la région d'Analamanga dont les proportions sont largement en dessous des moyennes nationales (respectivement 44,2 % ; 45,8 % et 44,4 %). Pourtant, on constate également que parmi les régions qui contiennent les GCU, celles de Boeny et d'Atsimo Andrefana dépassent le 80 %.



Tableau 4.3. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles selon l'âge de la population active occupée considérée et la région.

Région	Ménages principalement agricoles										Effectif des ménages agricoles
	Population active occupée âgée			Population active occupée âgée			Population active occupée âgée				
	de 12 ans et plus			de 15 à 59 ans			de 15 à 69 ans				
	% ménages	Effectif des ménages	Population	% ménages	Effectif des ménages	Population	% ménages	Effectif des ménages	Population	Population	
Analamanga	44,2	210 851	907 823	45,8	218 489	929 463	44,4	211 977	910 655	499 824	
Vakinankaratra	78,4	332 293	1 535 847	79,2	335 667	1 546 066	78,6	333 003	1 537 736	433 489	
Itasy	81,6	154 013	693 215	82,3	155 407	697 556	81,7	154 287	693 998	192 884	
Bongolava	89,2	122 680	559 859	89,6	123 241	561 884	89,2	122 790	560 260	139 848	
Haute Matsiatra	66,8	165 361	834 611	68,7	169 860	854 017	67,3	166 413	838 672	259 189	
Amoron'i Mania	82,3	130 936	649 148	83,2	132 400	655 477	82,5	131 267	650 537	162 777	
Vatovavy Fitovinany	83,2	231 280	1 090 986	83,9	233 241	1 098 890	83,4	231 750	1 092 774	294 047	
Ihorombe	82,0	64 885	302 171	82,6	65 340	303 981	82,2	65 011	302 628	82 034	
Atsimo Atsinanana	84,2	145 542	773 647	84,8	146 656	779 157	84,4	145 852	775 180	186 958	
Atsinanana	77,7	214 498	894 309	78,5	216 519	901 112	77,9	214 988	895 806	295 343	
Analanjirifo	88,2	232 343	859 902	88,7	233 582	864 158	88,4	232 638	860 823	288 220	
Alaotra Mangoro	78,9	202 985	880 768	79,8	205 234	888 229	79,1	203 498	882 271	265 296	
Boeny	81,5	128 383	549 242	82,2	129 494	553 263	81,6	128 616	550 030	163 903	
Sofia	89,0	277 422	1 151 160	89,4	278 653	1 156 217	89,1	277 833	1 152 729	344 980	
Betsiboka	81,3	62 739	286 550	81,9	63 148	288 084	81,5	62 851	286 941	80 748	
Melaky	89,4	53 651	242 478	89,8	53 921	243 628	89,5	53 755	242 827	66 201	
Atsimo Andrefana	82,9	281 965	1 243 310	83,7	284 415	1 253 289	83,2	282 709	1 245 863	355 747	
Androy	85,9	149 305	680 696	86,7	150 628	686 697	86,1	149 752	682 469	192 698	
Anosy	83,5	134 472	581 182	84,3	135 657	585 760	83,7	134 794	582 250	171 724	
Menabe	84,7	118 913	514 430	85,3	119 740	517 807	84,8	119 134	515 209	148 619	
Diana	73,3	112 594	424 235	74,2	114 002	429 356	73,5	112 927	425 309	166 907	
Sava	86,8	222 067	821 629	87,3	223 365	826 501	87,0	222 447	823 043	269 452	
MADAGASCAR	78,2	3 749 178	16 477 198	79,1	3 788 659	16 620 592	78,4	3 758 272	16 508 010	5 060 888	

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2.2. Caractéristiques des chefs de ménage

Les deux tableaux relatifs au cas des actifs occupés âgés de 12 à 59 ans et âgés de 12 à 69 ans, présentés en annexes, font ressortir une distribution semblable à celle du tableau relatif au cas des actifs occupés âgés de 12 ans ou plus. De ce fait, on va conduire l'analyse seulement sur ces actifs occupés âgés de 12 ans ou plus pour cerner les caractéristiques des ménages principalement agricoles à Madagascar.

Dans l'ensemble, trois chefs des ménages principalement agricoles à Madagascar sur quatre (74,0 %) sont âgés de 25 à 59 ans et respectivement 12,7 % et 12,6 % sont âgés de 18 à 24 ans et de 60 ans ou plus. Toutefois, on voit que la proportion des ménages principalement agricoles en milieu urbain augmente lorsque l'âge du chef de ménage augmente.

Selon le sexe, 78,9 % des ménages principalement agricoles sont dirigés par des hommes et 21,1 % sont dirigés par des femmes mais leur répartition par milieu de résidence est quasiment identique.

Concernant leur niveau d'instruction, huit chefs de ménage principalement agricole sur dix (82,8 %) ont au plus le niveau primaire (31,5 % sans instruction et 51,3 % niveau primaire). Seulement 17,3 % ont dépassé le niveau primaire dont 14,0 % ont le niveau secondaire premier cycle ; 3,0 % ont le niveau secondaire second cycle et 0,3 % ont le niveau supérieur. La répartition par milieu de résidence montre une baisse de la proportion des ménages principalement agricoles en milieu rural lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente.

Quant à leur statut matrimonial, la majorité des chefs des ménages principalement agricoles (76 %) sont mariés. Cependant, le poids des chefs de ménage célibataires et de ceux qui sont en rupture d'union ne sont pas négligeables avec respectivement 7,7 % et 16,3 % (9,8 % divorcés ou séparés et 6,5 % veufs ou veuves). Il importe de réitérer encore que ces chefs de ménage célibataires et en rupture d'union sont majoritairement des femmes. Leur répartition par milieu de résidence n'a pas connu une différence significative.

Enfin, par rapport au statut d'occupation, les résultats montrent que presque l'ensemble des chefs des ménages principalement agricoles (96,7 %) sont des travailleurs indépendants. Malgré le poids presque négligeable des ménages dirigés par des personnes ayant d'autres statuts d'occupation, on constate qu'il y a encore des ménages dirigés par des salariés publics et par des salariés privés parmi les ménages principalement agricoles. Cela veut dire que l'activité principale du chef de ménage est également une activité agricole. Des tels cas semblent être possibles si le revenu généré par son salaire est inférieur à celui de son activité agricole ou son temps de travail au sein de l'établissement est inférieur à celui consacré à l'activité agricole. Mais, il est aussi possible qu'il est un employé d'un établissement ayant l'Agriculture comme branche d'activité. Dans ce cas, ces ménages devraient être exclus des ménages principalement agricoles. Toutefois, le poids de ces ménages n'a aucune influence significative sur nos résultats.



Tableau 4.4. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence

Caractéristiques du chef de ménage	Milieu de résidence				Effectif des ménages principalement agricoles	%
	Grand centre urbain (GCU)	Centre urbain secondaire (CUS)	Ensemble urbain	Rural		
Groupe d'âge						
12-17 ans	0,2	6,8	7,0	93,0	27 319	0,7
18-24 ans	0,3	7,0	7,2	92,8	476 031	12,7
25-59 ans	0,4	8,0	8,5	91,5	2 773 503	74,0
60 ans ou plus	0,6	8,9	9,5	90,5	472 325	12,6
Sexe						
Masculin	0,4	7,9	8,4	91,6	2 957 129	78,9
Féminin	0,4	8,7	9,1	90,9	792 049	21,1
Niveau d'instruction						
Sans instruction	0,1	7,0	7,2	92,8	1 180 435	31,5
Primaire	0,4	7,7	8,1	91,9	1 922 954	51,3
Secondaire 1er cycle	1,0	10,9	11,9	88,1	524 232	14,0
Secondaire 2nd cycle	1,4	12,7	14,0	86,0	111 844	3,0
Supérieur	3,9	15,4	19,3	80,7	9 713	0,3
Etat matrimonial						
Célibataire	0,3	7,9	8,2	91,8	290 421	7,7
Marié(e)	0,4	7,9	8,3	91,7	2 849 188	76,0
Divorcé(e)/séparé(e)	0,4	9,1	9,5	90,5	366 235	9,8
Veuf(ve)	0,7	8,9	9,6	90,4	243 334	6,5
Statut d'occupation						
Travailleur indépendant	0,4	8,0	8,4	91,6	3 625 411	96,7
Employeur	0,5	6,6	7,1	92,9	10 617	0,3
Salarié public	0,0	7,2	7,2	92,8	108	0,0
Salarié privé	5,1	10,4	15,4	84,6	88	0,0
Occupés autres statuts	1,0	5,5	6,6	93,4	24 486	0,7
Retraité	4,8	18,8	23,6	76,4	9 541	0,3
Elève ou Etudiant	0,8	17,1	17,8	82,2	1 238	0,0
Autres	0,9	9,1	10,0	90,0	77 689	2,1
ENSEMBLE	0,4	8,0	8,5	91,5	3 749 178	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018





CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport avait pour objectif global de fournir des statistiques sur le volume et la répartition spatiale des ménages agricoles à Madagascar tel que ressorti de la collecte des données du troisième RGPH réalisé en 2018, ainsi que leur distribution selon chacune des trois branches (agriculture, élevage et pêche). Il était aussi question d'examiner la distribution de ces ménages agricoles selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage, et enfin de s'intéresser aux ménages pratiquant l'exploitation mixte et aux ménages dits principalement agricoles.

Il ressort des analyses qu'en 2018, huit ménages sur dix sont des ménages agricoles. La majorité de ces ménages résident en milieu rural où ils constituent la quasi-totalité des ménages. Néanmoins, leur poids en milieu urbain est aussi considérable avec de fortes variations selon la région. En termes d'effectif, ces ménages agricoles présentent une très forte disparité régionale. En revanche, leur poids par rapport à l'ensemble des ménages est presque équitable. La branche dans laquelle ces ménages sont impliqués est l'agriculture, suivie de près par l'élevage tandis que la pêche n'étant pratiquée que par une part assez faible de ces ménages.

Pour l'agriculture, c'est la riziculture qui est la plus pratiquée par les ménages agricoles à Madagascar, suivie des tubercules, des autres céréales et des légumineuses. Par contre, la proportion des ménages qui pratiquent les cultures industrielles et les cultures de rente est un peu faible. Malgré cette faible proportion, les cultures industrielles sont assez fortement pratiquées par les ménages résidant dans les Hautes Terres tandis que les cultures de rente sont fortement pratiquées par les ménages résidant dans les littorales Est.

En ce qui concerne l'élevage, ce sont l'élevage bovin et l'élevage de volaille qui sont les plus pratiqués par les ménages agricoles à Madagascar. L'élevage porcine et celui des petits ruminants commencent aussi à gagner du poids dont le premier est assez fortement pratiqué dans les Hautes Terres tandis que le second est fortement pratiqué dans la région d'Androy. En revanche, très peu des ménages agricoles pratiquent l'apiculture et la sériciculture.

Quant à la pêche, c'est la petite pêche continentale qui est la plus pratiquée par les ménages agricoles à Madagascar mais le poids des ménages qui la

pratiquent est encore très faible. Bien qu'entouré par la mer avec une large côte et malgré les sensibilisations et formations réalisées par le Ministère et leurs partenaires, la petite pêche marine, la pisciculture en étangs, la pisciculture en cage et la rizipisciculture sont encore très faiblement pratiquées par les ménages agricoles à Madagascar.

Par ailleurs, la grande majorité de ces ménages agricoles pratiquent l'exploitation mixte, notamment la combinaison agriculture et élevage. Une frange importante est aussi principalement agricole. Cela semble affirmer que les ménages agricoles à Madagascar n'investissent pas généralement dans une seule branche et la plupart sont fortement occupés dans l'agriculture et perçoivent la grande partie de leur revenu dans l'agriculture.

Cependant, ces ménages sont généralement de grande taille mais leurs chefs sont majoritairement des personnes à très faible niveau d'instruction qui n'ont jamais quitté leur district de résidence pour une durée d'au moins six mois et font leurs activités en tant que travailleurs indépendants. La plupart de ces ménages vivent dans des logements facilement inflammables malgré l'insécurité qui prévaut dans le pays et très peu d'entre eux sont propriétaires légaux du terrain sur lequel leur logement est bâti. Leur accès aux services de bases est également très limité comparés aux ménages non agricoles. Le taux de possession de moyen de transport moderne est très faible. En d'autres termes, la majorité des ménages agricoles à Madagascar vivent dans la vulnérabilité.

Etant donné que l'Agriculture a une part importante dans le PIB de Madagascar et l'accès de tous à la nourriture fait partie des cibles des ODD, les données relatives aux ménages agricoles, bien que limitées, sont d'une importance capitale pour le développement durable du pays. Les résultats des analyses dévoilent quelques informations qui pourraient servir d'outils de décision en attendant le RGA.

Ainsi, sur la base de ces informations, les recommandations suivantes devraient être prises en compte dans les politiques de développement du pays.

- L'accès des ménages agricoles à la terre devrait être facilité autant que possible et l'insécurité en milieu rural devrait être éradiquée ;



- Des techniciens agricoles et en matière de gestion devraient être déployés dans le monde rural pour accompagner les ménages agricoles et, si possible, un centre de formation par commune devrait être mis en place vu le faible niveau d'instruction des chefs des ménages agricoles ;
- Les ménages agricoles devraient avoir accès à des crédits au plus moindre taux d'intérêt et le Gouvernement devrait prévoir un budget spécial pour la protection sociale de ces ménages étant donné leur forte exposition à l'insécurité et aux aléas climatiques ;
- Les services de bases devraient être élargis autant que possible dans le monde rural afin

que tous les ménages aient la même chance d'accès, notamment l'eau potable, l'électricité ainsi que les infrastructures routières et de télécommunication.

Conscient du fait que les données issues du RGPH-3 présentent des lacunes pour des analyses plus poussées des ménages agricoles, il est fortement recommandé de multiplier les études relatives à ces ménages en se focalisant sur le volume de leur exploitation, la superficie de terrain à leur disposition avec leur statut d'occupation, les techniques utilisées, le rendement et l'écoulement de leur production avec les problèmes qu'ils ont rencontrés. Il est aussi important de savoir le nombre de personnes qui participent à la production avec leur apport respectif.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOCIATION AVANA, « Les différentes ethnies de Madagascar », p. 4, www.avana-association.fr.
- BM (2016), « Agriculture et développement rural à Madagascar », pp.17-48
- CAMILLE J., FRANK E. (2014), « Les principales productions agricoles à Madagascar : état des lieux. » Antananarivo : GSDM, 6 p. (Document pédagogique GSDM/CIRAD, n°7)
- CONCHON B. (2019), « Les emblèmes culturels de Madagascar : le zébu et le riz », in DÉTOURS Madagascar », www.voyagemadagascar.com
- CREAM (2014), « Monographie régionale, Région Analamanga », p.133.
- CREAM (2018), « Comment capitaliser l'intégration régionale (SADC, COMESA, COI) pour l'émergence de Madagascar? », p 11.
- DANAU A., FLAMENT J., VAN DER STEEN D. (2011), « Quelles stratégies pour améliorer le pouvoir de marché des producteurs agricoles ? » : in Collectif Stratégies Alimentaires, pp 33-39.
- DOMENICHINI J. P. (1979), « La Chèvre et le pouvoir, Première approche historique d'un interdit ». In Omaly sy Anio (Hier et Aujourd'hui) : revue d'études historiques, volume 9, pp. 92-93.
- DONQUE G. (1974), « L'agriculture et l'élevage à Madagascar (deuxième article) ». In: Cahiers d'outre-mer. N°107 – 27 ème année, p.279
- FAO/PAM (2018), « Document de stratégie nationale pour la formation agricole & rurale, Version finale », in RAPPORT SPÉCIAL, Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire à Madagascar, p.3
- FIDA (2014), « Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD), Rapport de la mission de supervision, Rapport principal, appendices et annexes », 93 pages.
- FRANCHI G., RAKOTONDRAINIBE M., RAPARISON E. H., RANDRIANARIMANANA P. (2013), « Accaparement des Terres à Madagascar », pp .16-26.
- FRAVAL P. (2000), « Eléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne », Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire, Ministère des Affaires Etrangère de la République Française, 99 pages.
- INSTAT (1975), « Les Ménages », in : Recensement 1995, Série étude et analyse, p.18.
- INSTAT (1997), « Ménage et Habitat », in : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1993, Volume2, Rapport d'analyse, Tome VII, p.19.
- INSTAT (1998), « Enquête Démographique et de Santé Madagascar 1997 », p.17.
- INSTAT (2005), « Enquête Démographique et de Santé Madagascar 2003-2004 », p.18.
- INSTAT (2010), « Enquête Démographique et de Santé Madagascar 2008-2009 », pp. 14-20.
- INSTAT (2011), « Enquête Périodique auprès des Ménages, 2010 », 378 pages.
- INSTAT (2013), « Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2012-2013, Caractéristiques sociodémographiques de la population », p.7.
- MAEP (2009), « Deuxième rapport national sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Madagascar », pp 3-5.
- MARIE-HELENE D. et OLIVIER J. (2010), « Des trappes de pauvreté au développement durable de l'agriculture malgache ». In : Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement. Gastineau



Bénédicte (ed.), Gubert Flore (ed.), Robilliard Anne-Sophie (ed.), Roubaud François (ed.). Marseille : IRD [Marseille], pp. 299-318. ISBN 978-2-7099-1682-0.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DE L'ELEVAGE, MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE (2015), « Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche, Plan National d'Investissement Agricole, PSAEP/PNIAEP », 2016-2020, 75 pages.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE et al. « Livret des sources d'approvisionnement en eau », sommaire p.4.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU Territoire (2006), « Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) », 40 pages.

MINTEN B., RAZAFINDRAIBE R. (2003), « Relations terres agricoles – pauvreté à Madagascar » : in Communication pour la Conférence « Agriculture et pauvreté », Antananarivo, 15 pages.

NATIONS UNIES (2009), « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat », Deuxième révision, pp.142-143.

NATIONS UNIES (2014), « Cadre de Programmation-Pays (CPP) de Madagascar, pp. 3-4.

PRONK, C. C. & EVERS, S. J. T. M. (2007), « Complexité de l'accès à la terre dans le Sud-Est de Madagascar » (Translation of: Pronk, C.C., & Evers, S.J.T.M. (2007). The complexities of land access in Southeast Madagascar. In Taloha, revue scientifique internationale des civilisations, 43(18). Taloha, revue scientifique internationale des civilisations, 43(18).



ANNEXES

Tableau A.1. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.

Groupe d'âges	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Homme (%)	Femme (%)	Total (Effectif)	Homme (%)	Femme (%)	Total (Effectif)	Homme (%)	Femme (%)	Total (Effectif)
12-19	1,9	4,1	2,5	2,7	4,9	3,2	2,6	4,8	3,1
20-24	7,6	7,1	7,5	10,2	8,9	9,9	9,9	8,7	9,6
25-29	12,7	8,7	11,7	14,7	10,4	13,7	14,4	10,2	13,5
30-34	13,0	9,2	12,1	13,6	10,0	12,8	13,5	9,9	12,7
35-39	13,5	10,1	12,7	13,1	10,0	12,4	13,1	10,0	12,4
40-44	12,6	10,3	12,1	11,7	10,0	11,3	11,8	10,1	11,4
45-49	10,6	9,9	10,4	9,5	9,0	9,4	9,6	9,1	9,5
50-54	8,6	9,8	8,9	7,8	9,2	8,1	7,9	9,2	8,2
55-59	6,9	8,7	7,3	5,7	7,4	6,1	5,9	7,6	6,2
60-64	5,6	8,4	6,2	4,8	7,5	5,3	4,9	7,6	5,5
65-69	3,4	5,7	4,0	2,8	4,7	3,2	2,9	4,9	3,3
70-74	1,8	3,7	2,2	1,7	3,6	2,1	1,7	3,6	2,1
75-79	0,9	2,2	1,2	0,9	1,9	1,1	0,9	2,0	1,1
80-84	0,5	1,4	0,7	0,6	1,5	0,8	0,6	1,4	0,8
85-89	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3
90-94	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1
95 ou +	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.2. Répartition (en %) des chefs de ménages agricoles par statut d'occupation selon le milieu de résidence.

Statut d'occupation	Milieu de résidence				Ensemble
	GCU	CUS	Ensemble urbain	Rural	
Occupé	82,1	87,1	85,7	93,2	92,1
Chômeur	0,7	0,3	0,4	0,1	0,2
En quête de 1er emploi	1,0	1,0	1,0	0,4	0,5
Ménagère	4,2	3,2	3,5	2,1	2,3
Elève/Étudiant(e)	2,3	2,0	2,0	0,4	0,6
Retraité(e)	7,7	2,8	4,1	0,8	1,3
Incapable à travailler	1,1	1,4	1,3	1,3	1,3
Autre	0,9	2,3	1,9	1,6	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	212 090	546 204	758 294	4 302 594	5 060 888

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.3. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence (population active occupée âgée de 12 à 59 ans)

Caractéristiques du chef de ménage	Milieu de résidence				Effectif des ménages principalement agricoles	%
	Grand centre urbain (GCU)	Centre urbain secondaire (CUS)	Ensemble urbain	Rural		
Groupe d'âge						
12-17 ans	0,2	6,9	7,0	93,0	27 328	0,7
18-24 ans	0,3	7,0	7,2	92,8	476 133	12,6
25-59 ans	0,4	8,0	8,5	91,5	2 775 793	73,3
60 ans ou plus	1,2	9,7	10,9	89,1	509 405	13,4
Sexe						
Masculin	0,5	8,0	8,5	91,5	2 982 737	78,7
Féminin	0,5	8,8	9,4	90,6	805 922	21,3
Niveau d'instruction						
Sans instruction	0,1	7,1	7,2	92,8	1 188 101	31,4
Primaire	0,5	7,8	8,2	91,8	1 940 616	51,2
Secondaire 1er cycle	1,2	11,1	12,3	87,7	532 318	14,1
Secondaire 2nd cycle	1,8	13,1	14,9	85,1	115 663	3,1
Supérieur	7,6	17,5	25,2	74,8	11 961	0,3
Etat matrimonial						
Célibataire	0,3	8,0	8,3	91,7	292 457	7,7
Marié(e)	0,5	8,0	8,5	91,5	2 872 928	75,8
Divorcé(e)/séparé(e)	0,5	9,2	9,7	90,3	371 057	9,8
Veuf(ve)	0,9	9,2	10,1	89,9	252 217	6,7
Statut d'occupation						
Travailleur indépendant	0,5	8,1	8,5	91,5	3 650 337	96,3
Employeur	0,7	7,0	7,7	92,3	10 877	0,3
Salarié public	8,8	27,5	36,3	63,7	3 604	0,1
Salarié privé	16,6	19,6	36,2	63,8	5 095	0,1
Occupés autres statuts	1,7	6,6	8,3	91,7	27 665	0,7
Retraité	6,6	19,3	25,9	74,1	10 552	0,3
Elève ou Etudiant	1,1	17,4	18,5	81,5	1 259	0,0
Autres	1,0	9,2	10,3	89,7	79 270	2,1
ENSEMBLE	0,5	8,1	8,7	91,3	3 788 659	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Tableau A.4. Répartition (en %) des ménages principalement agricoles par certaines caractéristiques sociodémographiques de leur chef selon le milieu de résidence (population active occupée âgée de 12 à 69 ans)

Caractéristiques du chef de ménage	Milieu de résidence				Effectif des ménages principalement agricoles	% par rapport au total des ménages principalement agricoles
	Grand centre urbain (GCU)	Centre urbain secondaire (CUS)	Ensemble urbain	Rural		
Groupe d'âge						
12-17 ans	0,2	6,8	7,0	93,0	27 322	0,7
18-24 ans	0,3	7,0	7,2	92,8	476 067	12,7
25-59 ans	0,4	8,0	8,5	91,5	2 774 298	73,8
60 ans ou plus	0,7	9,0	9,7	90,3	480 585	12,8
Sexe						
Masculin	0,5	7,9	8,4	91,6	2 962 150	78,8
Féminin	0,5	8,7	9,2	90,8	796 122	21,2
Niveau d'instruction						
Sans instruction	0,1	7,1	7,2	92,8	1 183 371	31,5
Primaire	0,4	7,7	8,1	91,9	1 927 021	51,3
Secondaire 1er cycle	1,1	10,9	11,9	88,1	525 564	14,0
Secondaire 2nd cycle	1,4	12,7	14,1	85,9	112 386	3,0
Supérieur	4,2	15,7	19,8	80,2	9 930	0,3
Etat matrimonial						
Célibataire	0,3	7,9	8,2	91,8	290 993	7,7
Marié(e)	0,4	7,9	8,4	91,6	2 853 619	75,9
Divorcé(e)/séparé(e)	0,4	9,1	9,5	90,5	367 379	9,8
Veuf(ve)	0,7	9,0	9,7	90,3	246 281	6,6
Statut d'occupation						
Travailleur indépendant	0,4	8,0	8,4	91,6	3 631 712	96,6
Employeur	0,6	6,7	7,2	92,8	10 672	0,3
Salarié public	4,8	21,0	25,7	74,3	677	0,0
Salarié privé	8,9	20,5	29,4	70,6	968	0,0
Occupés autres statuts	1,1	5,7	6,8	93,2	25 233	0,7
Retraité	5,0	18,8	23,8	76,2	9 661	0,3
Elève ou Etudiant	0,8	17,2	18,0	82,0	1 245	0,0
Autres	0,9	9,1	10,0	90,0	78 104	2,1
ENSEMBLE	0,5	8,1	8,5	91,5	3 758 272	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

